



CAMEROUN

Août 2022

DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre des DEUXIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DE LA DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE LA DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 25 juillet 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 17 juin 2022 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} décembre 2021.
- une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et

d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève les deuxièmes revues des accords avec le Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- L'achèvement des deuxièmes revues permet au Cameroun d'accéder à des fonds du FMI pour un montant équivalant à 72,9 millions de dollars.
- Le début de reprise économique du milieu de 2021 est maintenant l'objet d'incertitudes accrues en raison des retombées de la guerre en Ukraine, des fortes pressions inflationnistes, en particulier sur les prix des produits alimentaires et des carburants, et d'un durcissement des conditions financières mondiales. Le pays reste également vulnérable à de nouvelles vagues de COVID-19 à cause d'un taux de vaccination faible. Toutefois, les perspectives économiques à moyen terme demeurent positives.
- Les résultats globaux du programme sont mitigés, avec des retards dans les réformes structurelles dans certains domaines clés.

Washington, le 25 juillet 2022 Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les deuxièmes revues de l'accord au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) et de l'accord élargi au titre du [mécanisme élargi de crédit](#) (MEDC) pour le Cameroun. L'achèvement de ces deuxièmes revues ouvre la voie au décaissement de 18,4 millions de DTS (environ 24,3 millions de dollars) au titre de l'accord FEC et à l'achat de 36,8 millions de DTS (environ 48,6 millions de dollars) au titre de l'accord MEDC, ce qui porte le montant total de l'accès aux titres des accords à 262,2 millions de DTS (environ 346,1 millions de dollars). De surcroît, le conseil d'administration a approuvé la demande des autorités à bénéficier d'une dérogation s'agissant de l'applicabilité du critère de réalisation fixé pour la fin juin 2022.

Les accords triennaux au titre de la FEC et du MEDC ont été [approuvés le 29 juillet 2021](#) et s'articulent autour de cinq axes: i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie tout en garantissant la viabilité budgétaire et extérieure ; ii) renforcer la bonne gouvernance, la transparence et le cadre de lutte contre la corruption ; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles pour moderniser les administrations fiscale et douanière, accroître les recettes, améliorer la gestion des finances publiques, renforcer l'efficacité des investissements publics et réduire les risques budgétaires associés aux entreprises publiques ; iv) renforcer la gestion de la dette et garantir que celle-ci reste à un niveau viable ; et v) conduire des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, accroître la résilience et l'inclusion du secteur financier et promouvoir l'égalité entre les genres et le verdissement de l'économie.

Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, le Cameroun avait commencé, en 2021, à se remettre du choc causé par la COVID-19. Après avoir atteint un taux historiquement bas de -2,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2020, la croissance du PIB réel s'est redressée progressivement pour atteindre 3,6 % en 2021, soutenue par une forte reprise des

secteurs primaire et tertiaire. Le début de reprise économique de 2021 est maintenant l'objet de grandes incertitudes en raison des retombées de la guerre en Ukraine, des fortes pressions inflationnistes, en particulier sur les prix des produits alimentaires et des carburants, et d'un durcissement des conditions financières mondiales.

Les perspectives économiques pour 2022 demeurent positives mais elles sont entourées de grandes incertitudes. En 2022, la croissance du PIB réel devrait s'élever à 3,8 %, contre 4,5 % escompté au moment des premières revues du programme. L'inflation devrait augmenter à 4,6 % en 2022 mais devrait rester inférieure à 3 % à moyen terme.

En tant qu'exportateur de pétrole brut, le Cameroun a enregistré certains effets positifs au niveau de ses finances publiques et de sa situation extérieure. Toutefois, l'intensification de la hausse des prix mondiaux et des perturbations de l'approvisionnement a alourdi considérablement le coût des subventions aux combustibles et fait peser une pression supplémentaire sur les prix intérieurs, en particulier pour ce qui est des produits alimentaires et des engrais.

Les risques liés à la guerre en Ukraine ont aggravé les risques liés à la pandémie. Les risques de détérioration comprennent la hausse et la volatilité des prix des produits alimentaires, des engrais et de l'énergie, ainsi que des perturbations de l'approvisionnement ; de nouvelles flambées de variants de la COVID-19 mortels et hautement contagieux ; une forte augmentation des primes de risque à l'échelle mondiale suite au durcissement de la politique monétaire en cours dans les pays développés ; et des progrès insuffisants concernant les subventions aux prix des carburants.

Pour ce qui est des aléas positifs, le Cameroun pourrait tirer profit des nouvelles possibilités relatives au pétrole et au gaz, ainsi que de l'achèvement de grandes centrales hydroélectriques. Les risques sont atténués par un solide bilan des autorités concernant la mise en œuvre des programmes macroéconomiques, une étroite collaboration avec les donateurs, un programme complet de renforcement des capacités et une planification d'urgence, y compris le plan de riposte à la COVID-19.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« L'économie du Cameroun a démontré sa résilience face au choc causé par la COVID-19, mais la reprise fait désormais l'objet d'incertitudes accrues, compte tenu des pressions inflationnistes, des faibles taux de vaccination et du durcissement des conditions financières mondiales. Les accords au titre de la FEC et du MEDC ont soutenu les efforts des autorités visant à assurer une reprise rapide après la pandémie, à accroître la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme, à renforcer la viabilité de la dette et à mettre en œuvre leur stratégie de réforme structurelle en faveur d'une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée.

« Les résultats du Cameroun au titre du programme restent conformes aux objectifs et les réformes structurelles progressent, même si des retards sont observés dans certains domaines essentiels. Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs du programme et à accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes pour soutenir la diversification de l'économie sous l'impulsion du secteur privé.

« La stratégie des autorités consistant à poursuivre l'assainissement budgétaire et à réduire

progressivement les subventions aux carburants à compter de 2023, tout en protégeant les personnes vulnérables, contribuera à atténuer les conséquences des chocs récents. La poursuite de la mobilisation des recettes non pétrolières et de la rationalisation des dépenses contribuera à la reconstruction d'un espace budgétaire pour renforcer les filets de protection sociale et stimuler la reprise tout en préservant la viabilité de la dette. Les indicateurs de viabilité de la dette se sont certes améliorés, mais il convient de poursuivre les efforts pour gérer la dette avec prudence et limiter le recours aux emprunts non concessionnels.

« La mise en œuvre effective et résolue des réformes structurelles des autorités, en particulier pour renforcer la transparence, la bonne gouvernance et le cadre de lutte contre la corruption, est essentielle pour favoriser la croissance et pour obtenir des financements supplémentaires de la part des donateurs. Afin de garantir la capacité d'adaptation du secteur financier, il convient que les autorités surveillent de près l'augmentation des prêts improductifs et procèdent à des restructurations bancaires dans les délais arrêtés par la COBAC. Il est également nécessaire que les pouvoirs publics continuent d'œuvrer pour réduire les inégalités entre les sexes et surmonter les défis liés au changement climatique.



CAMEROUN

DEUXIEMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR L'APPLICABILITE DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION

Le 13 juillet 2022

Contexte. Première économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Cameroun est confronté à un nouvel environnement, après deux années difficiles en raison de la pandémie de COVID-19. Le début de reprise économique enclenché à la mi-2021, soutenu par la hausse des prix du pétrole et la production hors pétrole, est maintenant l'objet de grandes incertitudes en raison des retombées de la guerre en Ukraine, des fortes pressions inflationnistes, en particulier sur les prix des produits alimentaires et des combustibles, et d'un durcissement des conditions financières mondiales. Le pays reste également vulnérable à de nouvelles vagues épidémiques à cause de son faible taux de vaccination. En juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé des accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part du pays), pour accompagner son programme de réformes économiques et financières.

Entretiens. La deuxième revue des accords au titre de la FEC / du MEDC était centrée sur des mesures visant à i) assurer une gestion judicieuse des chocs récents et soutenir la reprise, afin de maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire conforme au programme, tout en protégeant les personnes vulnérables, ii) renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles, iv) améliorer la gestion de la dette et réduire la vulnérabilité liée à l'endettement et v) promouvoir une diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et renforcer la résistance du secteur financier. Le Cameroun continue de bénéficier d'un appui considérable du FMI pour le développement de ses capacités.

Exécution du programme. Les résultats globaux du programme sont mitigés, avec des retards dans les réformes structurelles dans certains domaines clés. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été satisfaits, mais trois objectifs indicatifs n'ont pas été atteints, à savoir ceux relatifs aux interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), aux procédures de dépenses dérogatoires et à l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Les dépassements sont attribuables aux dépenses liées à la sécurité que le pays a dû rapidement engager. À fin mars 2022, l'objectif indicatif concernant

les arriérés de paiement intérieurs a été atteint. La mise en œuvre des repères structurels progresse, mais avec des retards. Sur les neuf repères structurels attendus entre fin décembre 2021 et fin juin 2022, trois ont été atteints dans les délais. Un repère structurel a été mis en œuvre avec un retard en juillet 2022 et cinq autres doivent encore être satisfaits sur la base d'un nouveau calendrier. Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs du programme et à accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes. Elles sollicitent i) la modification d'un objectif indicatif à fin décembre 2022 et d'un critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2022 conformément aux objectifs du programme ; ii) l'adoption de nouveaux objectifs indicatifs à fin mars 2023 et de nouveaux critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 ; iii) une dérogation pour l'applicabilité des objectifs des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022, car les données ne seront pas disponibles au moment de la réunion du conseil d'administration et rien n'indique que ces critères de réalisation quantitatifs ne seront pas remplis.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Établi par l'équipe des services du FMI pour le Cameroun, composée d'Amadou Sy (chef), Gillian Nkhata, Magdi Ahmed (tous du département Afrique), Roberto Piazza (département des finances publiques), Seunghwan Kim (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Nicholas Staines (représentant résident), Martin Ambassa et Du Prince Tchakote (économistes locaux). M^{me} Andrianometiana (bureau des administrateurs, OEDAF) s'est jointe à l'équipe. Joanna Delcambre a contribué à la préparation de ce rapport. Les entretiens avec les autorités se sont déroulés du 3 au 17 juin 2022 en visioconférence et en personne à Yaoundé.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE	
DU PROGRAMME	5
A. Évolution récente de l'économie	5
B. Perspectives et risques	7
C. Exécution du programme	10
ENTRETIENS	12
A. Faire face aux chocs alimentaires et énergétiques, tout en reconstituant les réserves et en protégeant les plus vulnérables	13
B. Soutenir la riposte à la pandémie	16
C. Réformes budgétaires structurelles	17
D. Préserver la viabilité de la dette et l'accès aux marchés	18
E. Compétitivité et développement du secteur privé	20
F. Résilience du secteur financier	21
G. Gouvernance, égalité entre les genres et changement climatique	22
MODALITÉS DU PROGRAMME ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	24
A. Modalités du programme	24
B. Questions statistiques	27
C. Développement des capacités	27
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27
ENCADRE	
1. Implications de la guerre en Ukraine pour le Cameroun	8

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2016-22	30
2. Évolution budgétaire, 2017-22	31

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27	32
2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27	33
2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27	34
3. Cameroun : balance des paiements, 2021-27	35
4. Cameroun : Situation monétaire, 2021-27	36
5. Capacité à rembourser le FMI, 2022-36	37
6. Indicateurs de solidité financière, 2016-21T2	38
7. Calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021-24	38
8. Besoins et sources de financement extérieur	39
9. Critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI) des accords au titre de la FEC et du MEDC	40
10. Repères structurels et mesures préalables	41

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	43
II. Prix des denrées alimentaires et des combustibles au Cameroun : caractéristiques actuelles et besoins en matière de réforme	45
III. Fixation des prix des combustibles au Cameroun	51
IV. Riposte du Cameroun à la crise de la COVID-19	56
V. Suivi des engagements pris au titre de la FCR-1 et de la FCR-2, à compter de fin décembre 2021	60
VI. Révision des comptes nationaux	61
VII. Mise à jour de la note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)	63
VIII. Stratégie de développement du Cameroun	65

APPENDICE

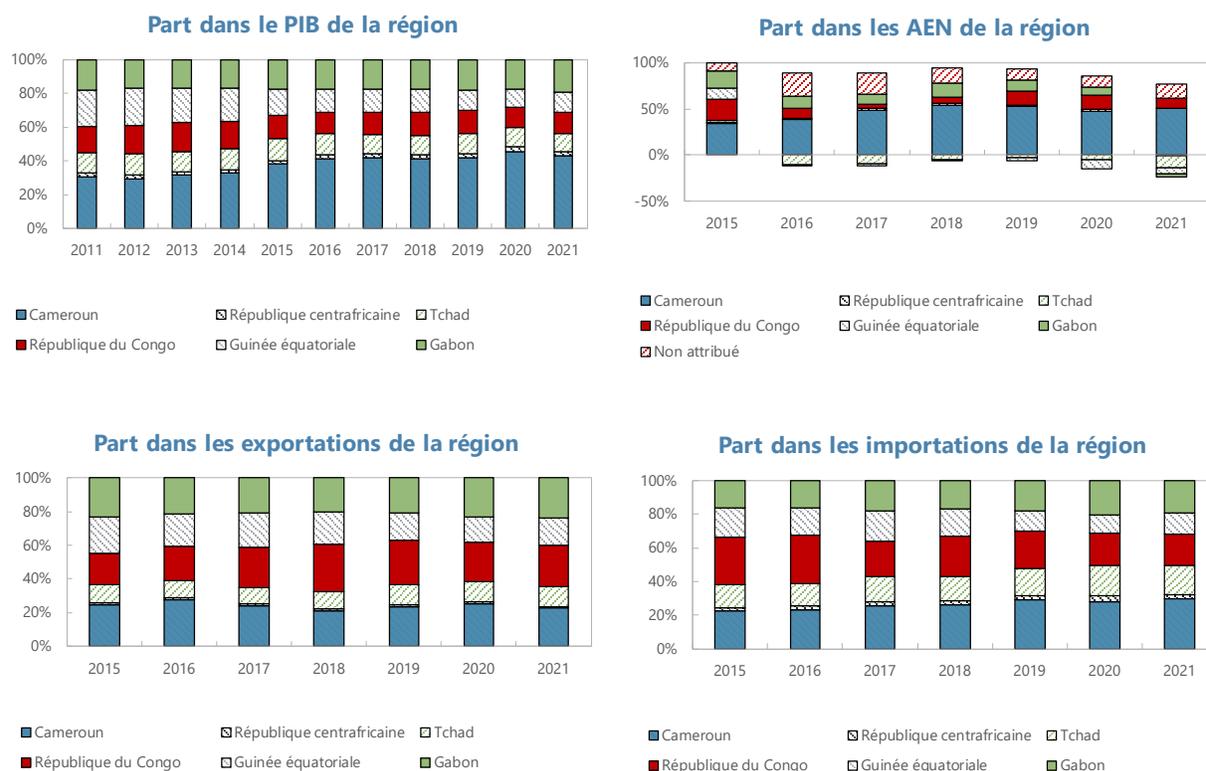
I. Lettre d'Intention	67
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Economiques et Financières, 2021 – 22	70
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	88

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Après deux années de difficultés liées à la pandémie de COVID-19 et de tensions sécuritaires persistantes, la récente reprise du Cameroun se heurte à une situation plus incertaine, avec une hausse des pressions inflationnistes sur les denrées alimentaires et les combustibles en raison de la guerre en Ukraine.

A. Évolution récente de l'économie

1. En 2021, avant la guerre en Ukraine, le Cameroun avait amorcé un redressement après le choc provoqué par la COVID-19. Après avoir atteint un taux historiquement bas de -2,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2020, la croissance du PIB réel de la première économie de la CEMAC (graphique 1 du texte) s'est redressée progressivement pour atteindre 3,6 % en 2021, soutenue par une forte reprise des secteurs primaire et tertiaire. La relance de la demande chez les partenaires commerciaux a entraîné une augmentation de la production dans les industries orientées vers l'exportation, en particulier l'agriculture et la sylviculture. La levée progressive des restrictions de distanciation sociale liées à la pandémie a permis de relancer le secteur des services, notamment le tourisme, l'hôtellerie et les transports. Malgré la hausse des prix du pétrole, la position extérieure du Cameroun s'est détériorée, car l'amélioration des exportations a été compensée par l'augmentation des importations de biens. Le déficit du secteur des services s'est creusé en raison de la hausse des frais de transport. D'après les estimations, le déficit des transactions courantes (dons compris) s'est creusé, passant de 3,7 % du PIB en 2020 à 4,0 % du PIB en 2021.

Graphique 1 du texte. Cameroun : part dans l'activité économique de la CEMAC, 2010–21

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

2. La situation budgétaire a bénéficié de l'augmentation des prix du pétrole en 2021. Les soldes budgétaires se sont améliorés à la fin de 2021, l'exécution du budget et les recettes hors pétrole restant globalement conformes aux objectifs budgétaires. Les dépenses primaires ont été sous-exécutées (74 %), en partie à cause des retards dans la vaccination. Le solde global meilleur que prévu pour 2021 s'explique en grande partie par une baisse des dépenses de riposte à la COVID-19, un solde capacité/besoin de financement négatif et une diminution des investissements financés sur ressources extérieures, qui ont plus que compensé une forte augmentation ponctuelle des biens et services correspondant aux dépenses liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2021.

3. En août 2021, le Cameroun a reçu une allocation de DTS équivalant à 209 milliards de francs CFA, ce qui a contribué à reconstituer ses réserves extérieures. Les autorités prévoient d'utiliser 57 % de cette allocation d'ici fin 2022 (50 milliards de francs CFA en 2021 et 70 milliards de francs CFA en 2022, soit 0,5 % du PIB) pour réduire le recours à des financements coûteux. Elles entendent ainsi atténuer l'impact socioéconomique des chocs récents, tout en préservant les objectifs de réserves de change de la CEMAC. Les autorités sont résolues à faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'utilisation de l'allocation de DTS et entendent éviter de dépasser la part dépensée pour se rapprocher de l'objectif recommandé d'économiser environ la moitié de l'allocation.

4. Le système bancaire demeure fragile. Les prêts improductifs ont augmenté au premier semestre 2021 malgré l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires de la BEAC, atteignant près de 15 % des prêts bruts, et faisant craindre une augmentation des pertes de crédit à court terme¹. La rentabilité des banques a légèrement diminué en 2021 par rapport à 2020. Les ratios de fonds propres, de liquidité et d'immobilisations devraient se détériorer lorsque les mesures d'assouplissement seront abandonnées. Les risques de concentration ont diminué entre juin 2020 et juin 2021, mais restent élevés. Le lien d'interdépendance entre le système bancaire et l'État reste important².

B. Perspectives et risques

5. Les conditions macroéconomiques devraient continuer de s'améliorer progressivement. En 2022, la croissance du PIB réel devrait s'élever à 3,8 %, contre 4,5 % au moment de la première revue du programme. Ces révisions à la baisse s'expliquent par la détérioration des perspectives de l'économie mondiale, ainsi que la rapide augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, qui auront des incidences négatives sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages. La poursuite du rééquilibrage budgétaire devrait permettre de dégager une marge de manœuvre pour étendre les filets de protection sociale et contribuer à une reprise progressive. L'inflation devrait augmenter à 4,6 % en 2022, mais elle devrait rester inférieure à 3 % à moyen terme³, en supposant que les pressions inflationnistes soient maîtrisées. La BEAC a relevé son taux directeur de 25 points de base en novembre 2021 pour juguler la baisse des réserves, puis de 50 points de base (portant ainsi le taux directeur à 4 %) en mars 2022 pour ancrer les anticipations d'inflation. Le solde extérieur devrait se renforcer, grâce à l'augmentation des exportations d'hydrocarbures, notamment une importante livraison de gaz naturel cette année, et des exportations non pétrolières, grâce aux prix élevés des produits de base.

¹ Dans les secteurs de l'hôtellerie, du commerce, des transports et des télécommunications, les prêts improductifs, déjà élevés au début de la pandémie, ont fortement augmenté.

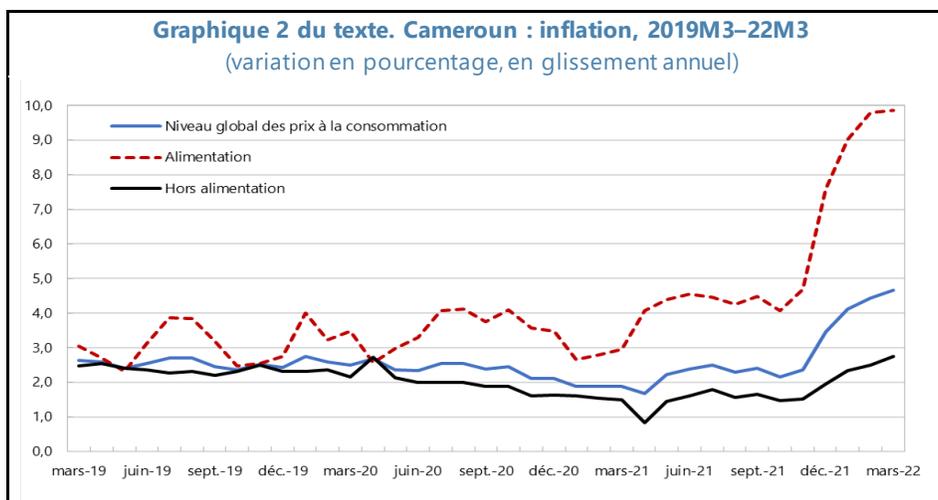
² Le Cameroun est l'émetteur de dette de référence pour le marché régional de la CEMAC. Le pays utilise un fonds d'amortissement à la BEAC pour le remboursement de sa dette à moyen et à long terme et les banques appliquent une pondération de risque réglementaire nulle à ses titres.

³ Le critère de convergence de la CEMAC pour l'inflation est à 3 %.

Encadré 1. Implications de la guerre en Ukraine pour le Cameroun

Le Cameroun entretient des liens économiques importants avec la Russie et l'Ukraine. La Russie était le 14^e partenaire commercial du Cameroun en 2020. Le blé et les engrais étaient les deux principaux biens importés de Russie entre 2018 et 2020. Classée au 19^e rang des partenaires, l'Ukraine est le principal fournisseur de fer, de fonte et de produits sidérurgiques du Cameroun. La guerre en Ukraine a ainsi des conséquences sur les perspectives macroéconomiques du Cameroun.

- **La hausse des prix du pétrole et d'autres produits de base exportés par le Cameroun devrait améliorer sa position extérieure.** Plus précisément, la forte hausse attendue des prix de ces principaux produits de base devrait accroître les recettes d'exportation et le solde des transactions courantes, et donc la position extérieure globale.



- **La hausse des prix du pétrole augmentera également les recettes fiscales en 2022.** Cette hausse devrait toutefois avoir un effet limité et décalé sur l'augmentation des volumes de production de pétrole au fil du temps. L'effet positif sera également atténué par les répercussions négatives des prix élevés du pétrole raffiné importé et des denrées alimentaires sur les dépenses budgétaires (y compris les subventions).
- **Inflation.** Les pressions inflationnistes se sont intensifiées avec les tendances à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, de l'énergie, des engrais et des biens intermédiaires tels que le clinker et le fer (utilisés dans la construction). Dans un contexte de hausse des prix des produits de base et de chocs persistants sur l'offre, les prix à la consommation entre mars 2021 et mars 2022 ont augmenté de 3,7 % et de 3,9 % dans le port de Douala et à Yaoundé, la capitale, respectivement, ces hausses portant essentiellement sur les produits alimentaires et importés. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 8,2 % et 9,3 % dans les deux villes, respectivement. Les prix du pain et des céréales ont augmenté de 17,4 % et de 14,1 %, la moitié de la hausse ayant été enregistrée en février et en mars. Cette évolution s'explique par l'autorisation donnée par le gouvernement d'augmenter de 20 % le prix administré du pain ordinaire. La flambée des prix des engrais, dont plus de 30 % provenaient de Russie en 2020, suscite des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire, particulièrement dans les zones rurales.
- **Pénuries.** Les pénuries prolongées (dues aux perturbations des approvisionnements au niveau mondial et aux sanctions) ont un impact négatif sur la croissance. Les produits concernés sont les engrais, le ciment, le riz, le pétrole raffiné et la farine de blé (certaines pénuries sont antérieures à la guerre en Ukraine). Les pouvoirs publics ont annoncé une suspension provisoire des exportations de certains articles, mais cette mesure ne devrait pas produire un grand effet, car la plupart des échanges commerciaux sont informels. Une pénurie de diesel s'est produite quand le négociant qui a remporté l'appel d'offres pour la fourniture de diesel en mars-juin n'est pas parvenu à réunir les crédits commerciaux nécessaires pour financer les importations en provenance de Russie à la suite des sanctions.

6. Le Cameroun présente un potentiel de croissance considérable à moyen terme. La Stratégie nationale de développement du Cameroun (SND30) établit des plans d'action pour relever les défis économiques du pays à moyen et long terme (annexe VIII). La croissance devrait se situer en moyenne à 4,8 % sur la période 2023–2027, grâce à l'augmentation de la production de GNL et à l'achèvement de grands projets d'infrastructure. Les leviers pour augmenter la croissance potentielle comprennent la diversification économique, l'expansion des circuits financiers, l'amélioration de l'efficacité des investissements, l'élimination progressive des subventions aux entreprises publiques et la suppression des distorsions intersectorielles⁴. L'exploitation du potentiel hydroélectrique du pays permettrait de réduire considérablement le coût de l'énergie et contribuerait à réduire l'inflation à moyen terme.

7. Cependant, les risques de révision à la baisse des perspectives demeurent élevés (matrice d'évaluation des risques, annexe I). Les incertitudes concernant l'évolution de la pandémie ont été aggravées par la guerre en Ukraine. La hausse des prix du pétrole à l'échelle mondiale exerce une forte pression sur les finances publiques en raison des subventions aux combustibles, qui évincent déjà l'investissement intérieur. La hausse des prix des denrées alimentaires, du fret et des engrais a accru les pressions en faveur du maintien des allègements fiscaux⁵ et d'une augmentation des salaires, car les prix des denrées alimentaires à l'échelle nationale sont réglementés par les autorités et le mécanisme de fixation des prix n'est pas appuyé par un système de subventions explicite. Les perspectives à moyen terme pourraient être entravées par des retards dans la mise en place d'infrastructures essentielles, notamment des projets routiers et énergétiques nécessaires pour stimuler une croissance inclusive de grande ampleur. La progression des recettes non pétrolières sera limitée par le ralentissement de l'activité dans le secteur secondaire et les mesures temporaires d'allègement fiscal (transport, production de farine et de sucre, brasseries) et douanier (fret, importations de riz et d'huile de palme) visant à limiter la hausse du coût de la vie, et le ratio dette publique/PIB devrait rester en deçà de 45 %.

8. Le déficit courant devrait baisser à 2,1 % du PIB en 2022, avant de revenir à environ 3,0 % à moyen terme. À l'avenir, une gestion judicieuse des récents chocs extérieurs permettra de soutenir les groupes vulnérables, d'offrir une plus grande marge de manœuvre pour le déploiement de la vaccination et de relancer une reprise progressive.

Risques de dégradation :

- *Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires, des engrais et de l'énergie et perturbations de l'approvisionnement* : l'intensification des pressions inflationnistes augmentera le risque de dérapages budgétaires dus au coût des subventions et à la réduction de l'assiette fiscale, en particulier dans un contexte de tensions sociopolitiques croissantes et d'insécurité alimentaire prolongée.

⁴ Voir le rapport pays du FMI n°22/75.

⁵ Les mesures comprennent une réduction de 80 % de la valeur imposable du fret à fin novembre 2021 (8,4 milliards de francs CFA et 67,8 milliards de francs CFA de coût estimé en 2021 et 2022, respectivement) et un allègement fiscal pour l'industrie meunière (6 milliards de francs CFA en 2022).

- *Apparition de foyers de variants mortels et très contagieux de la COVID-19.* Les faibles taux de vaccination accentuent ce risque.
- *Forte augmentation des primes de risque mondiales* à la suite du resserrement en cours de la politique monétaire dans les pays avancés.

Facteurs d'amélioration :

- *Nouvelles opportunités dans le secteur du pétrole et du gaz.* Les efforts déployés au niveau mondial pour trouver des substituts aux importations énergétiques russes pourraient stimuler les investissements directs étrangers au Cameroun liés à la production de pétrole et de gaz.
- *Achèvement de grandes centrales hydroélectriques.* Plusieurs projets hydroélectriques sont en cours et devraient permettre de réduire les coûts de l'électricité, d'élargir l'accès au réseau et de réduire la consommation de combustibles lourds. L'élargissement de l'accès à l'énergie devrait stimuler la croissance dans le secteur agricole ainsi que dans les activités manufacturières et tertiaires.

C. Exécution du programme

9. Les résultats du programme sont mitigés : des objectifs indicatifs n'ont pas été atteints et des réformes structurelles ont pris du retard dans certains domaines essentiels (tableaux 9 et 10).

- **Critères de réalisation quantitatifs périodiques :** tous les critères de réalisation quantitatifs périodiques à fin décembre 2021 et les objectifs indicatifs connexes à fin mars 2022 ont été satisfaits.
- **Objectifs indicatifs :** trois des cinq objectifs indicatifs n'ont pas été atteints en décembre 2021, à savoir ceux relatifs à la part des dépenses dérogatoires, au plafond des interventions directes de la SNH et au plafond de l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs. Deux objectifs indicatifs ont été atteints, ceux concernant le plancher des recettes non pétrolières et le plancher des dépenses sociales. Les interventions directes ont été affectées par une augmentation ponctuelle des dépenses de sécurité lors de la récente organisation de la Coupe d'Afrique des Nations. La part plus élevée que prévu des dépenses dérogatoires est temporaire et s'explique par des retards dus à l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire. Les interventions directes sont en baisse et le résultat de l'objectif indicatif relatif aux arriérés de paiement intérieurs s'est amélioré à fin mars 2022, lorsque cet objectif indicatif a été atteint.
- **Critères de réalisation quantitatifs continus :** tous les critères de réalisation continus ont été respectés (tableau 9). Aucun nouvel arriéré extérieur n'a été accumulé. Le plafond concernant la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (DENC) a été respecté jusqu'à la première revue et la VA de la nouvelle dette extérieure a ensuite été maintenue au-dessous du plafond, conformément aux recommandations.

- **Repères structurels** : des progrès sont observés, au regard de tous les repères structurels (tableau 10), mais ils sont lents. Sur les neuf repères structurels dus entre janvier et juin 2022, trois ont été atteints dans les délais (le diagnostic du régime de retraite de la fonction publique (RS4), l'introduction d'un nouveau format de consultation entre les secteurs public et privé (RS11) et la publication du rapport des dépenses liées à la COVID-19 de 2021 (RS13). Un repère structurel a été mis en œuvre avec du retard en juillet 2022 (gouvernance par contrats de programme, RS8). Cinq repères structurels pour fin juin 2022 doivent encore être atteints. Les services du FMI soulignent la nécessité de remettre le programme structurel sur les rails, afin d'éviter de compromettre la crédibilité, et les effets de signal et de catalyseur du programme. Les autorités réaffirment leur détermination à accélérer les réformes et notent que des progrès sont en cours pour les cinq repères structurels :
 - Compte unique du Trésor (RS3) : la création de la plateforme informatique conçue pour faciliter la gestion des comptes uniques du Trésor ouverts auprès de la BEAC, qui devait être effective en décembre 2021, a pris du retard. Cette situation est due aux retards pris dans la mise en place de la plateforme régionale, qui échappent au contrôle des autorités camerounaises. Les autorités ont recensé tous les comptes à transférer au compte unique du Trésor. La plateforme régionale est attendue en août 2022, après quoi les transferts pourront être effectués.
 - Études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (RS5) : le diagnostic du Port autonome de Douala (PAD) est prêt depuis fin mai, les mesures de restructuration sont en cours de formulation et le rapport final devrait être disponible fin juillet 2022. La version préliminaire du rapport de diagnostic de l'opérateur public de télécommunications CAMTEL sera disponible en juin et le rapport final fin août 2022. Un appel d'offres international pour l'étude de la société camerounaise des eaux CAMWATER a été publié le 4 mai 2022, avec une date limite de soumission au 23 juin. L'adjudication devrait avoir lieu en août 2022, l'étude devant se conclure fin novembre 2022, avant la date limite révisée, mais certains retards peuvent encore survenir dans la passation du marché.
 - Inventaire des dettes croisées et plan d'apurement (RS7) : l'inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État est achevé. En revanche, celui des dettes croisées des entreprises publiques entre elles est plus complexe que prévu en raison de problèmes de disponibilité des données de la part des entreprises, notamment la transmission tardive ou la non-transmission des informations et des pièces justificatives demandées, l'absence de rapports de rapprochement des dettes, d'accords de dettes et d'autres documents utiles. Malgré les contraintes de capacité, les autorités consacrent du temps au rapprochement des données, en identifiant les lacunes et les doublons. Elles espèrent achever la deuxième partie d'ici fin 2022, et ce n'est qu'alors qu'elles pourront commencer à définir un plan d'apurement fondé sur des scénarios réalistes.
 - Les textes d'application du code minier ont été rédigés, mais la loi doit être révisée pour tenir compte de la création en décembre 2020 d'une entreprise publique, la SONAMINE, chargée des intérêts de l'État dans le secteur minier (RS9).

- Mise en service de la Caisse des dépôts et consignations (RS10) : la publication du décret désignant les responsables de la Caisse des dépôts et consignations a été retardée.

10. Les services du FMI ont évalué les résultats obtenus dans le cadre du programme par rapport aux critères de réalisation à fin mars et à fin juin 2022 (pour le MEDC), et par rapport aux critères de réalisation à fin décembre 2021 (pour la FEC). Les services du FMI et les autorités ont examiné les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs à fin décembre 2022, et ont fixé les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour 2023 (tableau 9). Les données sur les critères de réalisation à fin juin 2022 n'étant pas disponibles, les autorités demandent des dérogations d'applicabilité pour les critères concernés. Les services du FMI estiment que même si les informations permettant d'évaluer le respect des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ne sont pas disponibles, le programme sera mis en œuvre comme prévu et il n'y a aucune indication claire que ces critères ne seront pas satisfaits.

11. Les discussions sur les objectifs indicatifs manqués et les repères structurels en retard ont permis de formuler des plans de rattrapage et de proposer de nouveaux repères structurels (voir la partie Entretiens, section C et le MPEF ¶22). Cinq nouveaux repères structurels ont été ajoutés : i) mise en place, d'ici fin décembre 2022, de mécanismes visant à limiter les interventions directes de la SNH; ii) achèvement du plan de restructuration de la SONARA, y compris les options industrielles et financières d'ici fin 2022 ; iii) en collaboration avec la Banque mondiale, présentation d'un calendrier pour le renforcement du mécanisme de transfert social existant ; iv) réalisation d'une étude sur la viabilité du régime de retraite de la fonction publique et v) en consultation avec la Banque mondiale, réalisation d'une étude sur la réforme du mécanisme de fixation des prix des combustibles (tableau 10).

12. Évaluation des sauvegardes. La version actualisée de l'évaluation des sauvegardes de 2022 constate que la BEAC a maintenu des dispositions de gouvernance solides à la suite des réformes juridiques de 2017. La BEAC a également achevé en 2019 son projet pluriannuel d'adoption des normes internationales d'information financière, qui conforte ses pratiques en matière d'information financière. Les dispositions relatives aux audits extérieurs demeurent robustes. En revanche, le mécanisme d'audit interne pâtit de contraintes de capacités et n'est toujours pas pleinement conforme aux pratiques internationales. La BEAC doit également renforcer sa gestion des risques et sa résilience face à la cybercriminalité, et élaborer des plans de continuité des activités et de reprise après sinistre.

ENTRETIENS

13. Les entretiens ont examiné des mesures cruciales sur le plan macroéconomique pour gérer les chocs actuels et renforcer la croissance et la résilience du Cameroun. Les entretiens ont porté sur i) des mesures à court terme visant à a) faire face au choc alimentaire et énergétique, tout en continuant à reconstituer les réserves et à protéger les pauvres et (b) soutenir la riposte à la pandémie de COVID-19 ; et ii) des mesures à moyen terme visant à libérer pleinement le considérable potentiel de croissance du Cameroun et à renforcer sa résistance aux chocs, notamment des réformes budgétaires structurelles, la gestion de la dette et la réduction de la

vulnérabilité liée à l'endettement, la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, ainsi que des réformes visant à accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et à renforcer la résilience du secteur financier.

A. Faire face aux chocs alimentaires et énergétiques, tout en reconstituant les réserves et en protégeant les plus vulnérables

14. L'envolée des prix du pétrole a permis d'améliorer les positions budgétaires et extérieures, mais le coût des subventions aux combustibles atteint des sommets historiques et les perspectives sont incertaines. La guerre en Ukraine provoque un choc considérable sur les prix du pétrole et des denrées alimentaires à un moment où les grandes économies resserrent leurs politiques monétaires (annexe II). Le Cameroun, en tant qu'exportateur net de pétrole, devrait bénéficier de la hausse des prix du pétrole. En 2022, les recettes issues du secteur pétrolier devraient augmenter de 0,5 point de pourcentage pour atteindre 2,9 % du PIB, par rapport au niveau de 2,4 % envisagé lors de la première revue, et de 244 milliards de francs CFA par rapport à la loi de finances initiale (LF2022), qui était basée sur une hypothèse de prix du pétrole plus bas. Cependant, toute prévision de bénéfices est très incertaine compte tenu de l'augmentation du coût des subventions aux produits alimentaires et aux combustibles, de la vulnérabilité persistante aux risques liés à la COVID-19, en raison de la lenteur de la vaccination, et de l'augmentation des dépenses de sécurité. Par ailleurs, la guerre en Ukraine a freiné la reprise mondiale, ralentissant la croissance et augmentant l'inflation, ce qui accroît les risques de dégradation des perspectives pour le Cameroun.

15. Le Cameroun est ainsi confronté à des choix difficiles. Dans le cadre du mécanisme actuel de stabilisation des prix des combustibles au Cameroun, la hausse des prix internationaux du pétrole entraîne automatiquement une augmentation des subventions. Le projet de loi de finances rectificative (LFR2022) estime que le coût des subventions aux combustibles augmentera pour atteindre près de 1,8 % du PIB en 2022, contre 0,5 % en 2021, à la suite d'une augmentation du prix du pétrole, qui passera de 64,5 dollars à 102 dollars le baril. Compte tenu du niveau élevé de la dette publique et de la volatilité des marchés financiers internationaux, la marge de manœuvre est désormais très limitée.

16. Le projet de loi de finances rectificative 2022 (LFR2022) maintient le cap du rééquilibrage budgétaire. Les autorités entendent maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire conforme au programme et aux critères de convergence de la CEMAC. Pour ce faire, elles visent i) une réduction du déficit budgétaire global sur la durée du programme et ii) un déficit primaire hors pétrole (base caisse) qui devrait tomber à 2,1 % du PIB en 2024, par rapport à 4,5 % du PIB en 2020, sous l'effet de mesures d'accroissement des recettes et de mesures de maîtrise des dépenses courantes. Les données préliminaires indiquent que le déficit primaire hors pétrole (base caisse) augmentera pour atteindre 4,6 % du PIB en 2022, contre 3,7 % lors de la première revue. Les autorités prévoient de maintenir le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) à 2,5 % en 2022, soit environ 0,3 point de pourcentage de moins que lors de la première revue.

17. La LFR2022 s'appuie sur une hausse des recettes pétrolières, une réduction des dépenses courantes et une diminution des investissements pour couvrir l'augmentation des subventions aux combustibles et contenir le déficit budgétaire (tableau 1 du texte). Bien qu'elle ne soit pas ciblée, en l'absence d'un dispositif de sécurité sociale adéquat, les services du FMI approuvent la stratégie des pouvoirs publics consistant à augmenter temporairement les subventions grâce aux recettes pétrolières exceptionnelles, en attendant la mise au point du mécanisme de fixation des prix de l'énergie et du ciblage de l'aide sociale. Cela entraînerait un relèvement de l'objectif du programme 2022 pour le solde primaire hors pétrole de 0,7 % du PIB, afin de tenir compte des subventions plus élevées, tout en maintenant le solde budgétaire global conforme aux objectifs du programme. Les nouvelles mesures limiteront la réduction du solde global (base ordonnancements) à 0,1 point de pourcentage du PIB :

- **Recettes.** L'augmentation nette des recettes intérieures s'élèvera à 214 milliards de francs CFA nets, dont des recettes pétrolières exceptionnelles de 244 milliards de francs CFA et 10 milliards de francs CFA provenant de la vente des tests PCR de dépistage de la COVID-19. Les pertes de recettes fiscales et douanières liées aux répercussions de la guerre en Ukraine, aux mesures d'allègement fiscal prises par les autorités et à la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne atteindront 40 milliards de francs CFA.
- **Dépenses.** L'augmentation nette des dépenses est prévue à 243 milliards de francs CFA après une hausse des subventions aux combustibles d'environ 360 milliards de francs CFA, et le paiement des salaires dus aux enseignants à la suite d'une grève, d'un montant de 49,5 milliards de francs CFA. Les réductions de dépenses toucheront les biens et services (-46,5 milliards de francs CFA), les dépenses d'investissement (-60 milliards de francs CFA) et les dépenses liées à la COVID-19 (-50 milliards de francs CFA).

18. Tout en reconnaissant les efforts déployés pour contenir le déficit budgétaire global dans le projet de LFR2022, les services du FMI soulignent que le niveau actuel des subventions aux combustibles n'est pas viable et conseillent aux autorités d'augmenter progressivement les prix à la pompe à partir de l'année prochaine. Les simulations des services du FMI indiquent que le niveau des subventions obtenu dans le cadre de la structure tarifaire actuelle, qui maintient les prix à la pompe inchangés depuis 2016, n'est pas viable (annexe III). Par ailleurs, la maîtrise du déficit budgétaire s'est faite au détriment de l'investissement, ce qui pourrait réduire la croissance à long terme. Compte tenu de la fragilité de l'environnement socioéconomique, de l'insuffisance des filets de protection sociale et des violentes manifestations en 2008 contre la hausse des prix des combustibles et des denrées alimentaires, les services du FMI recommandent de réduire progressivement les subventions aux combustibles à partir de 2023, avec une augmentation des prix à la pompe d'environ 21 % (ce qui correspond à une contribution nette au budget d'équilibre dans le scénario 3, annexe III), afin de maintenir le cap vers les objectifs du programme. Des mesures supplémentaires seront nécessaires pour atteindre l'objectif de recettes non pétrolières de 2023 et réduire les dépenses courantes en 2023. Il faudrait relancer les mesures d'accroissement des recettes hors pétrole qui ont été retardées, notamment le recouvrement des arriérés d'impôts auprès des entreprises publiques, la rationalisation des dépenses de TVA les moins efficaces et l'imposition des projets financés par les donateurs.

Tableau 1 du texte. Cameroun : révision de la loi de finances 2022	
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)	
Total des recettes	214,0
Recettes du secteur pétrolier	244,0
Recettes du secteur non pétrolier	-30,0
Total des dépenses	243,0
Dépenses courantes	363,0
Traitements et salaires	49,5
Biens et services	-46,5
Subventions et transferts	360,0
Dépenses d'investissement	-60,0
Investissement financé sur ressources intérieures	-44,0
Réhabilitation et participation	-16,0
Dépenses liées à la COVID-19	-50,0
Fonds de promotion de la production locale	-10,0
Solde global (base ordonnancements)	-29,0
Prix du pétrole retenu dans le budget (en dollars le baril)	37,5
Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.	

19. Dans le même temps, les services du FMI insistent sur la nécessité de limiter l'impact des hausses de prix des combustibles sur les ménages les plus vulnérables (annexe II). Cela implique des hausses de prix différenciées avec une augmentation (ou un maintien au même niveau) du prix du kérosène à un taux beaucoup plus faible que pour d'autres combustibles tels que le super et le diesel. Le kérosène représente 5 % de la consommation totale de combustibles au Cameroun et il est utilisé par les ménages pauvres. Les filets de sécurité actuels devraient également cibler, dans la mesure du possible, les ménages les plus vulnérables (nouveaux RS19 et RS21 et MPEF 122) et les nouvelles mesures devraient être soigneusement conçues et échelonnées, s'agissant notamment de leurs clauses d'expiration. Les services du FMI soulignent l'importance d'une communication claire sur les coûts d'opportunité des subventions non ciblées aux combustibles et sur les objectifs des réformes.

20. Les services du FMI recommandent d'adopter un calendrier précis pour la suppression totale des subventions aux combustibles à moyen terme, tout en élaborant des mesures ciblées pour protéger les plus vulnérables. Les autorités conviennent de continuer à réviser et à simplifier la structure des prix des combustibles afin de repérer les possibilités de réduction des coûts budgétaires et autres (annexe III)⁶. Par ailleurs, la restructuration opérationnelle de la SONARA, une fois terminée, devrait réduire les importations de pétrole, car sa nouvelle technologie d'hydrocraquage permet de raffiner le pétrole brut produit localement. Parallèlement, et en coordination avec la Banque mondiale, les autorités ont l'intention d'accélérer les efforts visant à renforcer les filets de protection sociale du Cameroun par des mesures ciblées pour protéger les

⁶ La nouvelle formule de tarification introduite en mars 2020 a permis de réduire les coûts budgétaires et d'améliorer la transparence. Dans le cadre du nouveau système et sur une base trimestrielle, le soumissionnaire offrant le prix le plus bas approvisionne le marché camerounais.

plus vulnérables, notamment des transferts en espèces lors de la suppression progressive des subventions aux combustibles.

21. Les autorités mobilisent activement des financements pour gérer une éventuelle crise alimentaire. Vivier de la région, le Cameroun exporte des produits alimentaires vers les pays voisins. Cependant, les risques pour le secteur agricole augmentent en raison de la hausse des prix des engrais, des semences et d'autres intrants. Afin de garantir la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables, les pouvoirs publics, avec le soutien de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, prévoient également de fournir une subvention ciblée pour l'achat d'engrais afin d'améliorer le rendement des cultures et d'encourager d'autres cultures, en particulier le maïs, le riz, le sorgho et le soja. Un appui financier (conditions de l'IDA) de 100 millions de dollars est disponible dans le cadre du projet d'urgence de la Banque mondiale contre la crise alimentaire au Cameroun, approuvé en avril 2022. Par ailleurs, un financement supplémentaire d'environ 40 milliards de francs CFA serait fourni par la nouvelle Facilité africaine de production alimentaire d'urgence de la Banque africaine de développement, d'un montant de 1,5 milliard de dollars, afin de contribuer à la lutte contre la crise alimentaire mondiale attisée par la guerre en Ukraine. Le programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) seraient également prêts à aider le Cameroun à surmonter la crise alimentaire.

Vues des autorités

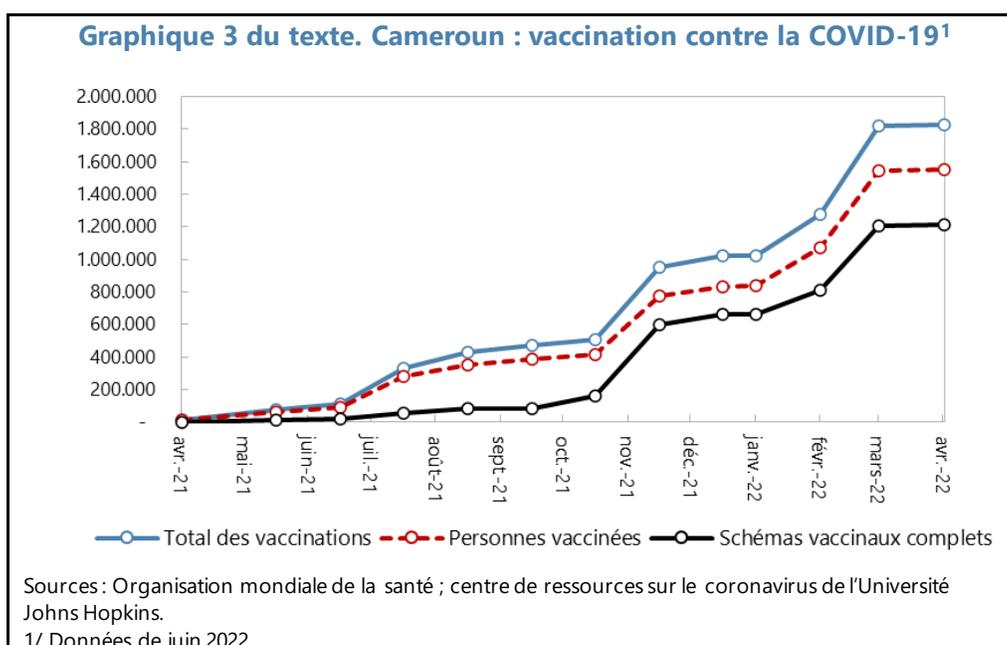
22. Les autorités souscrivent aux recommandations des services du FMI tout en soulignant que, contrairement aux épisodes précédents, la réforme des subventions à l'énergie devra cette fois être envisagée dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires. Compte tenu de leur objectif de préservation de la stabilité sociale, les autorités prévoient de déterminer des mesures ciblées pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des engrais sur les plus vulnérables. Elles s'engagent à doubler le programme actuel de transferts monétaires avec l'aide de la Banque mondiale (RS19). Elles ont mis en place un comité technique chargé de travailler en étroite collaboration avec les donateurs afin de concevoir des mesures, notamment une stratégie de communication efficace, qui atténueraient l'impact social des prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires, tout en tenant compte de la situation spécifique du Cameroun.

B. Poursuivre la riposte à la pandémie

23. Les taux de vaccination contre la COVID-19 restent préoccupants (annexe IV). Les services du FMI soulignent les risques de résurgence des contaminations dans un contexte de faible vaccination. Au 7 juin 2022, le Cameroun a reçu 1,5 million de doses du vaccin Johnson & Johnson, 1,2 million de doses de Sinopharm, 596 460 doses d'AstraZeneca, et 152 100 doses de Pfizer. Cependant, les taux de vaccination restent faibles. Au 7 juin 2022, 8,6 % de la population pouvant être vaccinée avait un schéma vaccinal complet et 11,1 % avait reçu au moins une dose. En outre, 23,9 % des professionnels de la santé étaient pleinement vaccinés. En février, le ministère de la Santé publique a annoncé une nouvelle campagne intensive de vaccination contre le coronavirus du 16 au 20 mars 2022.

Vues des autorités

24. Les autorités affirment leur engagement envers leur plan de riposte à la COVID-19, en mettant l'accent sur la campagne de vaccination. Elles relèvent que le déploiement des vaccins continue d'être entravé par les conditions de sécurité dans certaines régions, l'hésitation face à la vaccination et la logistique de livraison, notamment le stockage, les infrastructures sanitaires et le manque de personnel médical. Des efforts pour accélérer la campagne de vaccination sont en cours, et des moyens de sensibiliser le public et d'atteindre les populations vulnérables sont étudiés. Par ailleurs, les autorités font désormais payer les tests de dépistage de la COVID-19 et cherchent des moyens de limiter les coûts pour les populations à faibles revenus. Les taux de contamination communiqués sont en baisse constante.



C. Réformes budgétaires structurelles

25. La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités vise un rééquilibrage budgétaire progressif, conformément aux objectifs du programme et aux critères de convergence de la CEMAC. Les autorités réaliseront une étude diagnostique de la politique fiscale, avec l'assistance technique du FMI, afin de déterminer des mesures de politique fiscale supplémentaires à court et moyen termes (RS1 et tableau 1 du texte). Les services du FMI rappellent l'importance d'accélérer les actions visant à renforcer la mobilisation des recettes, à accroître la transparence, à moderniser les processus de gestion des finances publiques et à réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques. Les mesures concrètes sont notamment les suivantes (MPEF 122) :

Tableau 2 du texte. Cameroun : gains potentiels permis par l'augmentation des recettes publiques

	En % du PIB
Abrogation de l'allégement fiscal en faveur des entreprises et ménages.	0,5
Recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques	1,5
Rationalisation des dépenses fiscales les moins efficaces liées à la TVA.	0,8 - 2,6
Imposition des projets financés par les bailleurs de fonds.	0,6
Total	3,4 - 5,2

Source : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

- **Dépenses publiques et gestion de trésorerie.** Les autorités ont recensé les comptes à transférer vers le compte unique du Trésor et procéderont au transfert des fonds dès que la plateforme informatique de la BEAC sera disponible (août 2022) (RS3).
- **Efficacité et efficacité des dépenses en capital.** Les mesures comprennent i) la mise en place de procédures de suivi des résultats des unités de gestion de projets, ii) la création d'un fonds de maturation et de compensation pour les projets d'investissement public, iii) l'établissement de mécanismes d'évaluation des coûts récurrents des actifs de l'État, iv) la mise en œuvre des règlements du code des marchés publics et v) la réforme du cadre juridique et réglementaire régissant les partenariats public-privé (PPP) (RS6).
- **Réforme du régime de retraite de la fonction publique.** Les autorités ont l'intention de mener une étude de viabilité du système en vue de réduire les risques quasi budgétaires (RS20).
- **Interventions directes de la SNH.** Les pouvoirs publics mettront sur pied un comité chargé des rapprochements (comprenant le ministère des Finances et la SNH) pour déterminer leur nature et assurer une régularisation semestrielle par type de dépenses (RS17).
- **Restructuration financière et opérationnelle de la SONARA.** Les mesures sont notamment les suivantes : i) conclure en 2022 des négociations avec les opérateurs pétroliers ; ii) valider mensuellement les éventuels déficits et/ou trop-perçus et régler les montants dus dans un délai de 120 jours ; iii) exiger de la SONARA un paiement régulier des taxes et droits de douane dus et iv) garder à la SONARA un volume d'autorisations d'importation de produits pétroliers à la hauteur de ses engagements financiers. Par ailleurs, la restructuration industrielle, financière et fonctionnelle de la SONARA se poursuit selon un calendrier précis (RS18).

D. Préserver la viabilité de la dette et l'accès aux marchés

26. Les indicateurs de la viabilité globale de la dette du Cameroun se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente, mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement. Cette amélioration est principalement due au renforcement des soldes budgétaires et à l'augmentation des

exportations sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et des produits de base hors pétrole. Cependant, le Cameroun encourt toujours un risque élevé de surendettement public extérieur et global, car ses deux indicateurs d'endettement extérieur et un indicateur de la dette publique dépassent encore leurs seuils et repères respectifs dans le scénario de référence (graphiques 1 et 2 de l'AVD). Les indicateurs de la dette devraient s'améliorer progressivement à moyen terme, mais les risques de dégradation restent élevés, notamment la possibilité de nouvelles rechutes en raison des répercussions de la guerre en Ukraine, les dérapages budgétaires dus à l'augmentation des subventions et l'intensification des tensions socioéconomiques. Il convient de poursuivre les efforts pour gérer la dette avec prudence et limiter le recours aux emprunts non concessionnels.

Tableau 3 du texte. Cameroun : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23

	Encours de la dette			Service de la dette					
	fin 2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	<i>En millions de dollars</i>	<i>En % de la dette totale</i>	<i>En % du PIB</i>	<i>En millions de dollars</i>			<i>En % du PIB</i>		
Total 1/	18567	100,0	42,8	2746	2618	2018	6,0	5,6	4,0
Dette extérieure	13019	70,1	30,0	1331	1165	1301	2,9	2,5	2,6
Créanciers multilatéraux	5628	30,3	13,0	110	247	310	0,2	0,5	0,6
FMI	1157	6,2	2,7						
Banque mondiale	2090	11,3	4,8						
BAfD	1560	8,4	3,6						
Autres créanciers multilatéraux	821	4,4	1,9						
dont : BIsD	551	3,0	1,3						
dont : FIDA	93	0,5	0,2						
Créanciers bilatéraux	5682	30,6	13,1	252	688	732	0,6	1,5	1,4
Club de Paris	1876	10,1	4,3	10	286	246	0,0	0,6	0,5
dont : France	1605	8,6	3,7						
dont : Japon	96	0,5	0,2						
Non membres du Club de Paris	3806	20,5	8,8	232	402	486	0,5	0,9	1,0
dont : Chine	3527	19,0	8,1						
dont : Türkiye	141	0,8	0,3						
Euro-obligations	934	5,0	2,2	824	59	113	1,8	0,1	0,2
Prêteurs commerciaux	774	4,2	1,8	145	171	145	0,3	0,4	0,3
dont : Banque de Chine	213	1,1	0,5						
dont : Intesa San Paolo SPA	136	0,7	0,3						
Dette intérieure	5548	29,9	12,8	1415	1453	717	3,1	3,1	0,0
Bons du Trésor (BTA)	415	2,2	1,0	851	421	0	1,9	0,9	0,0
Obligations	1784	9,6	4,1	211	405	231	0,5	0,9	0,0
Dette structurée	1466	7,9	3,4	322	582	441	0,7	1,3	0,0
Dette non structurée	107	0,6	0,2	10	25	26	0,0	0,1	0,0
Avances statutaires de la BEAC	994	5,4	2,3	21	20	20	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés	782	4,2	1,8						
Postes pour mémoire :	0								
Passifs conditionnels	1174		2,7						
dont : Garanties publiques (extérieures)	37		0,1						
dont : Autres passifs conditionnels	1138		2,6						
dont : extérieurs	645		1,5						
dont : intérieurs	492		1,1						
PIB nominal (en milliards de FCFA)				25158	27389	29325			
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)				580	586	576			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				554	589	580			

Source : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, enregistrés en postes pour mémoire.

27. Le Cameroun est soumis à un plafond de programme sur la valeur actualisée (VA) de la dette publique extérieure nouvellement contractée ou garantie⁷. Le plafond de 512,9 milliards de francs CFA pour la fin 2022 s'appuie sur le plan d'emprunt des autorités (tableau 3 du texte), qui maintient la valeur nominale de l'enveloppe globale des emprunts pour les prêts liés à des projets au même niveau que le budget 2021 (650 milliards de francs CFA). À fin mai 2022, la VA de la dette extérieure nouvellement contractée ou garantie s'élève à 150,5 milliards de francs CFA (277 millions de dollars). Les autorités ont ajouté de nouveaux plafonds d'endettement fondés sur la valeur actuelle dans leur plan d'emprunt, ce qui assurera la responsabilité devant le Parlement.

Tableau 4 du texte. Cameroun : tableau récapitulatif 2022 du programme d'emprunts extérieurs

Dette extérieure contractée ou garantie 1/	Volume de la nouvelle dette (en millions de dollars)	Volume de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/	VA de la nouvelle dette (en milliards de FCFA) 2/ 3/
Sources de financement par l'emprunt			
	1373,5	746	512,9
Dette concessionnelle, dont	911,3	495	280,9
Dette multilatérale	911,3	495	280,9
Dette bilatérale	0,0	0	0,0
Dette non concessionnelle, dont	462,3	251	232,0
Dette semi-concessionnelle	439,2	239	219,5
Conditions commerciales	23,0	13	12,5
Utilisation du financement par l'emprunt			
	1373,5	746	512,9
Infrastructure	1196,8	650	416,9
Financement du budget	176,7	96	96,0
Autres	0,0	0	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

1/ Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts au titre de l'appui budgétaire de la Banque mondiale.

2/ Calculé en utilisant le taux de change de 1 USD = 543,201 FCFA

3/ La valeur actuelle est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme. La valeur actuelle des prêts ayant un élément don négatif est considérée comme étant égale à la valeur nominale du prêt.

E. Compétitivité et développement du secteur privé

28. Les pouvoirs publics restent résolus à remédier aux obstacles structurels qui nuisent au développement du secteur privé et à la diversification de l'économie. Ces obstacles comprennent des infrastructures inadaptées, des coûts des facteurs élevés, un accès limité au crédit,

⁷ On considère que le Cameroun est un pays qui présente un volume important d'emprunts sur les marchés financiers internationaux, notamment depuis son recours au marché des euro-obligations en juillet 2021. Le fait que le pays dispose d'une stratégie d'endettement à moyen terme et d'un plan d'emprunt annuel démontre sa capacité à gérer des niveaux importants d'emprunts sur les marchés.

des distorsions diverses (système juridique et judiciaire à parfaire). En ligne avec la SND30, les pouvoirs publics mettront en œuvre leurs choix stratégiques, notamment la promotion des infrastructures de base et le renforcement de la gouvernance pour renforcer la compétitivité et promouvoir le développement du secteur privé.

29. La facilitation des échanges commerciaux avec le reste du monde continuera à jouer un rôle capital dans le développement et le renforcement de la compétitivité du Cameroun.

Pour améliorer les performances du commerce transfrontalier, les pouvoirs publics s'engagent à appuyer les initiatives régionales de migration du système d'information douanier, à limiter les contrôles intermédiaires sur les marchandises en transit aux points de contrôle classiques et à simplifier les procédures et formalités administratives pour les échanges transfrontaliers. Plus spécifiquement, il s'agira de i) réduire les délais de passage portuaire ; ii) réduire les coûts de passage portuaire à l'importation et à l'exportation ; iii) parachever la dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires et iv) mettre en œuvre des accords de facilitation des échanges. Les autorités sont résolues à favoriser l'intégration régionale et la mise en œuvre de la ZLECAf.

30. Les autorités s'engagent également à supprimer les obstacles à la concurrence dans l'environnement des affaires. Dans ce but, les pouvoirs publics réviseront la loi sur les incitations à l'investissement privé en vue de promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques (RS12), suivant les recommandations du diagnostic de la politique fiscale. Les autorités ont renforcé le format des consultations entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques et en organisant des réunions au moins tous les six mois pour effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Cameroon Business Forum (RS11).

F. Résilience du secteur financier

31. Le système bancaire est de plus en plus fragile. Les prêts improductifs ont augmenté en 2021 malgré l'assouplissement des contraintes réglementaires de la BEAC, atteignant près de 15 % des prêts bruts, et faisant craindre une augmentation des pertes de crédit à court terme. Les créances en souffrance sont particulièrement élevées pour les entreprises privées. Les ratios agrégés de fonds propres, de liquidité et d'immobilisations se sont toutefois modérément améliorés, mais pourraient se détériorer lorsque les mesures d'assouplissement seront abandonnées et que le risque de crédit augmentera. Les risques de concentration ont diminué, mais restent élevés. Le lien d'interdépendance entre le système bancaire et l'État s'est renforcé, le Cameroun étant l'émetteur de dette de référence pour le marché régional de la CEMAC.

32. Tout en notant que la politique macroprudentielle relève des institutions régionales, les services du FMI mettent en exergue des mesures qui, au niveau national, peuvent contribuer à renforcer la résilience. Il s'agit i) d'achever, dans les délais fixés par la COBAC, la restructuration des deux banques en difficulté d'ici fin décembre 2022 pour un coût budgétaire total de 20,6 milliards de francs CFA et ouvrir leur capital au secteur privé. Ce coût budgétaire total ne sera pas utilisé pour renflouer les actionnaires privés, qui devront d'abord absorber entièrement les pertes avant que des fonds publics ne soient injectés ; ii) de poursuivre la

formation de magistrats et de greffiers au règlement des litiges bancaires et de transformer des chambres de commerce en tribunaux de commerce spécialisés avec des magistrats formés au contentieux commercial ; iii) d'encourager les banques et établissements financiers à renseigner systématiquement le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) et iv) de revoir le fonctionnement de la SRC, en vue de réduire son poids sur les finances publiques.

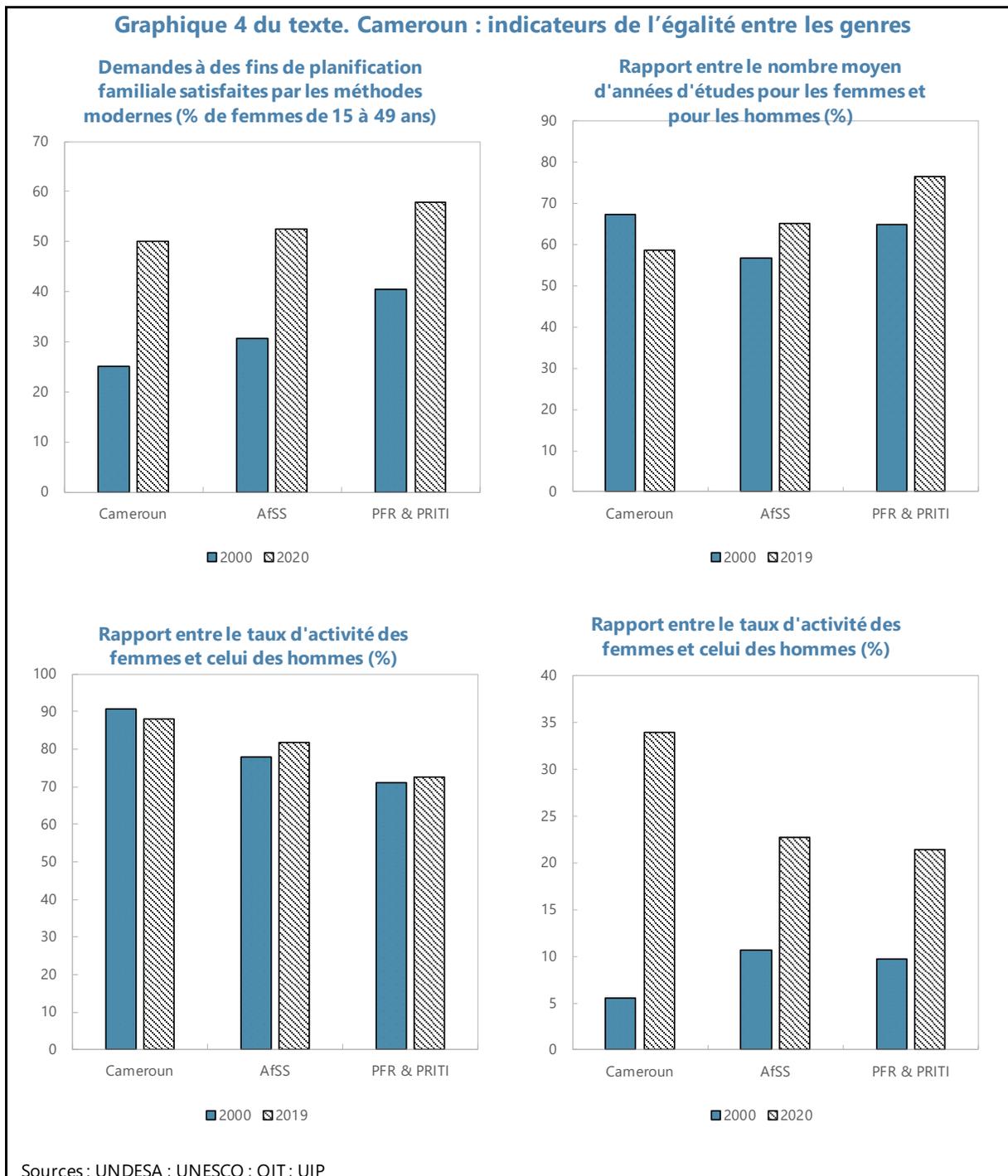
G. Gouvernance, égalité entre les genres et changement climatique

33. Les autorités rejoignent les services du FMI sur les avantages en termes de croissance et d'inclusion d'une accélération des réformes structurelles. Les mesures concrètes sont notamment les suivantes :

- **Améliorer la gouvernance et renforcer le dispositif de lutte contre la corruption.** En plus des engagements pris au titre de la FCR, que les autorités ont respectés, des mesures sont en cours pour atteindre les repères structurels relatifs à la gouvernance. Les autorités se préparent à entreprendre, en consultation avec les services du FMI, un diagnostic de la gouvernance (RS14) et à élaborer un plan d'action pour renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour renforcer les institutions concernées (RS15). Les autorités prévoient également de publier les informations sur les dépenses de 2021 liées à la COVID-19 (RS16).
- **Promotion de l'égalité entre les genres.** La note EPIN du Cameroun en matière d'égalité entre les genres reste inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (graphique 4 du texte). Néanmoins, des mesures pratiques ont été prises, notamment l'inclusion dans la loi de finances 2022 d'une annexe consacrée à la prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets, qui concerne huit départements ministériels pilotes et permet une évaluation des mesures appliquées et des allocations budgétaires. Les autorités n'ont pas encore étendu cette prise en compte du genre dans l'élaboration des budgets au-delà des départements pilotes. Aucune mesure récente n'a été prise pour faciliter l'entrepreneuriat des femmes et intensifier les consultations avec les banques et les partenaires techniques et financiers pour faciliter l'accès des femmes au crédit. Les services du FMI encouragent les autorités à redoubler d'efforts pour réduire les écarts de participation entre les genres, ce qui pourrait se traduire par des gains économiques notables⁸.
- **Atténuer le changement climatique et s'y adapter.** Les autorités complèteront le SDN30 avec le rapport sur le climat et le développement de la Banque mondiale afin d'identifier les principaux défis, les coûts et les pertes potentiels pour l'économie, ainsi que les opportunités et les réponses adéquates. Les autorités ont exprimé un vif intérêt pour le fonds fiduciaire du FMI pour la résilience et la durabilité et elles souhaiteraient que le Cameroun soit considéré dans le cadre de cette initiative. Elles estiment que leur stratégie visant à stimuler la production

⁸ Rapport pays du FMI n°18/256.

d'hydroélectricité permettrait de réduire les coûts de l'électricité, les importations de combustibles et les subventions.



MODALITÉS DU PROGRAMME ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

A. Modalités du programme

34. La BEAC a actualisé les assurances qu'elle fournit aux pays de la CEMAC appliquant un programme appuyé par le FMI. L'assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) prévue pour fin décembre 2021 n'a pas été mise en œuvre, mais ce manquement a été temporaire et l'objectif en question a été atteint début janvier 2022. Dans sa lettre de suivi de soutien aux programmes de juin 2022, la BEAC a réaffirmé son engagement en faveur du maintien d'une orientation de politique monétaire appropriée, associé à la mise en œuvre par les États membres d'un ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre de mesures destinées à renforcer les réserves, elle a i) relevé son taux directeur (TIAO) et sa facilité de prêt marginal de 50 points en mars 2022 en vue de contenir les tensions inflationnistes, ii) relevé le taux d'intérêt de son guichet d'absorption des liquidités de 25 points de base en février 2022, afin de réduire la liquidité excédentaire, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire, et iii) réduit les injections hebdomadaires de liquidité à 180 milliards de francs CFA en mars 2022. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, notamment en commençant à appliquer à partir de 2022 les dispositions récemment convenues concernant le secteur extractif. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

35. La BEAC a actualisé les assurances qu'elle fournit aux pays de la CEMAC appliquant un programme appuyé par le FMI. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

36. Modification de la conditionnalité du programme. Le programme a donné des résultats mitigés : certains objectifs indicatifs n'ont pas été atteints et des réformes structurelles essentielles ont pris du retard (tableaux 9 et 10). Tous les critères de réalisation quantitatifs périodiques à fin décembre 2021 et les objectifs indicatifs afférents à fin mars 2022 ont été atteints.

37. Les autorités demandent :

- La modification d'un objectif indicatif à fin décembre 2022 (plancher des recettes non pétrolières) et d'un critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2022 (plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole, base ordonnancements), en fonction de projections macroéconomiques mises à jour.
- L'adoption de nouveaux objectifs indicatifs pour mars 2023 sur les éléments suivants :

- Plancher des recettes non pétrolières
- Plafonnement de l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs
- Plancher des dépenses sociales consacrées à la lutte contre la pauvreté
- Plafonnement des interventions directes de la SNH
- Part des dépenses exécutées au terme de procédures d'exception appliquées aux autorisations de dépenses (ordonnancements)
- L'adoption de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2023 sur les éléments suivants :
 - Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements)
 - Plafonnement du financement intérieur net de l'administration centrale (à l'exclusion du financement par le FMI)
 - Plafonnement des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale (à l'exclusion du financement par le FMI)
 - Plafonnement des décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle
- Une dérogation s'agissant de l'applicabilité des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022, car les données ne seront pas disponibles à temps pour la réunion du conseil d'administration.
- Il est proposé de réinitialiser cinq repères structurels non atteints et d'ajouter cinq nouveaux repères structurels afin de renforcer la conditionnalité structurelle : i) mise en place d'ici à fin décembre 2022 de mécanismes visant à limiter les interventions directes de la SNH ; ii) achèvement d'ici à fin 2022 du plan de restructuration de la SONARA, notamment en ce qui concerne les solutions industrielles et financières ; iii) en collaboration avec la Banque mondiale, soumission d'un calendrier pour le renforcement du mécanisme de transferts sociaux existant ; iv) réalisation d'une étude de viabilité du régime de retraite de la fonction publique ; et v) en consultation avec la Banque mondiale, établissement du cahier des charges d'une étude sur la réforme du mécanisme de fixation des prix des combustibles (tableau 10).

38. Le suivi des résultats du programme se poursuivra deux fois par an et se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des objectifs indicatifs trimestriels et des repères structurels. La conditionnalité du programme est mise à jour en fonction du cadre macroéconomique et des engagements des autorités en matière de réformes (tableau 10).

39. Risques pesant sur le programme et mesures d'atténuation Les risques entraînés par la guerre en Ukraine ont aggravé ceux liés à la pandémie (119). Les risques de détérioration concernent de nouvelles pressions inflationnistes, une baisse des cours du pétrole et de fortes augmentations des primes de risques à l'échelle mondiale à la suite du durcissement de la politique monétaire en cours dans les pays avancés, et des progrès insuffisants s'agissant des subventions aux prix des combustibles. Compte tenu du faible taux de vaccination de sa population, le Cameroun reste

vulnérable à de nouveaux risques liés à la COVID-19. Ces risques sont atténués par le bon bilan des autorités camerounaises dans la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques, les liens étroits avec les bailleurs de fonds, un programme complet de développement des capacités et la planification contingente, notamment dans le cadre de la riposte à la COVID-19. Les autorités sont déterminées à adopter d'autres mesures contingentes pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative conforme au programme. Il est essentiel de gérer avec prudence les récents chocs extérieurs et de poursuivre les efforts déployés s'agissant de la viabilité de la dette.

40. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés. Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à plus de 3 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles à l'égard du FMI atteignent leur niveau maximal en 2027, à environ 2,7 % des recettes et des dons. Les risques pour le programme et le FMI sont élevés, et la capacité à rembourser ce dernier pourrait être dégradée en cas de concrétisation de risques (voir plus avant).

41. Les garanties de financement ont été obtenues. Le financement du programme reste entier, avec des engagements fermes sur les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement pour la durée restante des accords. Les discussions avec les donateurs ont confirmé que l'engagement du FMI a joué un rôle important dans leur décision de contribuer à l'appui budgétaire, aux activités quasi budgétaires et au financement de projets.

Tableau 5 du texte. Cameroun : financement extérieur
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	Total (en Mrd FCFA)	Total (en Mio DTS)	% du déficit	% quote-part ¹
Écart de financement	373	335	298	127	1133	1401	100	508
Financement du FMI	96	150	87	44	377	464	33	168
FEC	32	50	29	15	126	155	11	56
MEDC	64	100	58	29	251	309	22	112
Appui budgétaire d'autres bailleurs	111	185	211	83	591	727	52	264
BAfD	0	36	53	0	89	109	8	39
Banque mondiale	80	88	116	57	342	421	30	153
France	0	46	26	26	98	120	9	44
UE	16	0	16	0	32	40	3	14
Autres	15	15	0	0	30	37	3	14
Financement exceptionnel	166	0	0	0	166	210	15	76
ISSD (net)	166	0	0	0	166	210	15	76
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

B. Questions statistiques

42. La communication des données est globalement satisfaisante, mais il convient de réduire les retards enregistrés dans la fourniture des données économiques et financières. La communication des données est efficace, mais les autorités doivent chercher à diffuser les données en temps voulu et à réduire les retards afin de faciliter la surveillance.

C. Développement des capacités

43. La stratégie de développement des capacités du Cameroun est bien alignée avec la stratégie de réforme économique des autorités pour 2021–23 et avec les objectifs du programme (annexe V).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. Après deux années marquées par les difficultés liées à la COVID-19, le Cameroun bénéficie d'une amélioration des termes de l'échange, mais il fait face à l'accroissement des pressions inflationnistes entraîné par la guerre en Ukraine. La rapidité de la riposte à la pandémie a contribué à enclencher une reprise, qui a vu la croissance rebondir à 3,6 % en 2021 après avoir connu des creux au plus fort de la pandémie, grâce à l'évolution de la situation dans le pays et à l'échelle mondiale, en particulier l'augmentation des prix du pétrole. Cela a permis au Cameroun, qui représente la plus grande économie de la CEMAC, de participer à la reprise naissante de la région, et de contribuer à la reconstitution des amortisseurs budgétaires et extérieurs. L'inflation s'est située à 2,3 % en moyenne et le déficit des transactions extérieures courantes s'est amélioré de façon notable pour atteindre 4,0 % du PIB. La guerre en Ukraine a aggravé les difficultés des pouvoirs publics. En tant qu'exportateur de pétrole brut, le Cameroun a enregistré certains effets positifs au niveau de ses finances publiques et de sa situation extérieure. Toutefois, l'intensification de la hausse des prix mondiaux et des perturbations de l'approvisionnement a alourdi considérablement le coût des subventions aux combustibles et fait peser une pression supplémentaire sur les prix intérieurs, en particulier pour ce qui est des produits alimentaires et des engrais.

45. Les perspectives économiques pour 2022 demeurent positives, mais elles sont entourées d'incertitudes grandissantes. Il est attendu que la croissance atteigne 3,8 % et que le déficit des transactions courantes (hors dons) se résorbe à 2,1 % du PIB. Toutefois, les projections sont entourées d'une incertitude considérable en raison de la forte augmentation des prix mondiaux des produits de base (en particulier le pétrole, les engrais et les denrées alimentaires), qui est accentuée par la guerre en Ukraine, et du durcissement des conditions sur les marchés financiers internationaux. L'inflation moyenne pourrait atteindre 4,6 % en 2022.

46. L'augmentation des prix du pétrole exerce des incidences contrastées sur le budget. La hausse des recettes pétrolières est plus que compensée par l'augmentation considérable des subventions aux combustibles (estimée à 2,9 % du PIB en 2022, contre 0,5 % en 2021). Les autorités

sont déterminées à limiter le déficit budgétaire global afin de rester sur la trajectoire de rééquilibrage des finances publiques. Cependant, l'augmentation du coût des subventions passe par une réduction des dépenses dans d'autres domaines, notamment les dépenses d'investissement. Par ailleurs, les autorités auraient du mal à supporter le coût élevé des subventions aux combustibles si les cours mondiaux du pétrole suivent les projections actuelles.

47. Les services du FMI et les autorités ont convenu de la nécessité de commencer à réduire progressivement les subventions aux combustibles en 2023 tout en limitant les conséquences sur les plus ménages les plus vulnérables. Compte tenu de la fragilité du contexte socioéconomique, les services du FMI recommandent d'augmenter les prix des combustibles en 2023. La volonté de protéger les plus vulnérables exige de différencier les hausses de prix en appliquant un taux d'augmentation beaucoup plus bas au pétrole lampant qu'aux autres combustibles comme le super ou le diesel, ou en laissant son prix inchangé. Il est capital de communiquer clairement sur ce sujet afin de mettre en exergue les coûts d'opportunité des subventions aux combustibles et les objectifs des réformes.

48. Les indicateurs de viabilité de la dette globale se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente, mais le risque de surendettement du pays demeure élevé. Cette amélioration s'explique principalement par un meilleur équilibre budgétaire et une augmentation des exportations entraînée par la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Néanmoins, le Cameroun présente encore un risque de surendettement extérieur et un risque global de surendettement élevés. Même si les indicateurs de la dette devraient s'améliorer progressivement à moyen terme, les risques de dégradation restent considérables. Il convient de poursuivre les efforts afin de gérer la dette avec prudence et de limiter le recours aux emprunts non concessionnels.

49. Il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles afin d'améliorer la productivité et de stimuler la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé. Les services du FMI encouragent les autorités à rapidement mettre en œuvre leurs plans destinés à améliorer l'environnement des entreprises et à renforcer leur dialogue avec le secteur privé, moteur essentiel de la croissance, ainsi qu'avec la société civile. Pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun, il est essentiel de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le climat des affaires, l'efficacité des investissements et l'accès aux services financiers. En parallèle, les autorités doivent œuvrer avec détermination pour protéger les titres de propriété et les droits des investisseurs, et faire strictement respecter la législation anticorruption. L'achèvement de projets d'infrastructures essentiels, en particulier pour l'énergie et le transport, devrait stimuler la croissance économique.

50. Il convient de poursuivre les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance, ainsi qu'à réduire les risques budgétaires engendrés par les entreprises publiques. À cet égard, les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre avec fermeté leurs plans visant à garantir la viabilité financière de la SONARA, en concluant dans les meilleurs délais les négociations sur la restructuration de la dette vis-à-vis des négociants (fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis). Tout aussi importantes seront les

mesures destinées à améliorer la viabilité du régime de retraite de l'administration publique et à mieux gérer les interventions directes de la SNH.

51. Le programme a donné des résultats mitigés : tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été respectés, mais certains objectifs indicatifs n'ont pas été atteints et des réformes structurelles essentielles ont pris du retard. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été respectés, mais trois objectifs indicatifs n'ont pas été atteints à fin décembre : ceux relatifs aux interventions directes de la SNH, aux procédures de dépenses exceptionnelles et à l'accumulation des arriérés intérieurs. Les dépassements s'expliquent par la difficulté de la situation sécuritaire. Cependant, les résultats se sont améliorés à fin mars, avec l'atteinte de l'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs initialement prévu pour fin décembre 2021. La mise en œuvre des repères structurels se poursuit, mais avec des retards. Sur neuf repères structurels fixés pour la période comprise entre décembre 2021 et fin juin 2022, trois ont été atteints. L'un d'entre eux a été mis en œuvre en retard en juillet 2022 (le repère structurel 8 relatif à la gouvernance par contrats de programmes). Cinq autres prévus pour fin juin 2022 n'ont pas encore été mis en œuvre. Les services du FMI préconisent une meilleure mise en œuvre des réformes structurelles.

52. Compte tenu des résultats du Cameroun dans le cadre du programme et de la mise en œuvre, bien que retardée car prévue pour décembre 2021, **des garanties en matière de politique régionale, établies dans le document de référence de juin 2022 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la deuxième revue.** Les services du FMI souscrivent également aux demandes des autorités concernant i) la modification d'un objectif indicatif à fin décembre 2022 et d'un critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2022, conformément aux objectifs du programme ; ii) l'adoption des nouveaux objectifs indicatifs pour mars 2023 et des nouveaux critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 ; iii) une dérogation s'agissant de l'applicabilité⁹ des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022, car les données ne seront pas disponibles à temps pour la réunion du conseil d'administration, et car rien n'indique que ces critères de réalisation ne seront pas respectés. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue dépende de la mise en œuvre de garanties indispensables à l'échelle de l'Union établies dans le document de référence de juin 2022.

⁹ Les résultats obtenus dans le cadre des accords au titre du compte des ressources générales (CRG) et du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) sont évalués différemment. Dans le fonds fiduciaire RPC, chaque décaissement est soumis à l'achèvement d'une revue spécifique et au respect de critères de réalisation spécifiques liés à cette revue/ce décaissement. Dans ce cas, la date d'évaluation pour les critères de réalisation examinés dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC est fin décembre 2021. Malgré les résultats obtenus à fin juin 2022, la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC reste régie par les critères de réalisation à fin décembre 2021.

Dans le CRG, contrairement au fonds fiduciaire RPC, les achats sont soumis au respect de critères de réalisation à la date d'évaluation la plus récente. Ici, les critères de réalisation qui sont pris en compte dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre du MEDC sont les critères de réalisation à fin juin 2022.

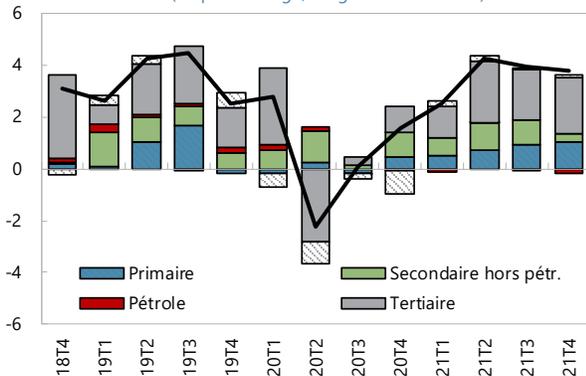
Le Cameroun est engagé sur des accords mixtes composés de financement au titre du CRG (le MEDC) et du fonds fiduciaire RPC (la FEC). Pour les raisons citées plus avant, l'absence de données à fin juin 2022 n'exige de demander une dérogation s'agissant de l'applicabilité que pour l'accord au titre du MEDC du financement mixte (et non pour l'accord au titre de la FEC).

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2016–22

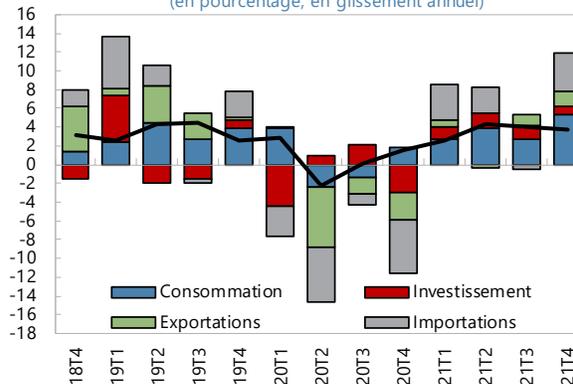
La croissance a presque retrouvé son niveau d'avant-pandémie, grâce à un vif rebond du secteur tertiaire...

... et l'assouplissement des confinements a permis un redressement des exportations et de la consommation.

Composition de la croissance, 2018T4–21T4
(en pourcentage, en glissement annuel)



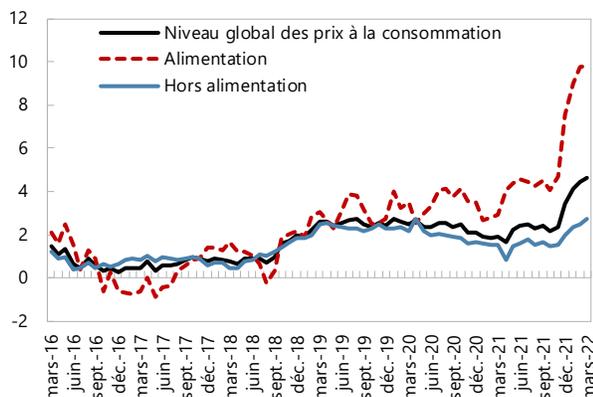
Composition de la croissance, 2018T4–21T4
(en pourcentage, en glissement annuel)



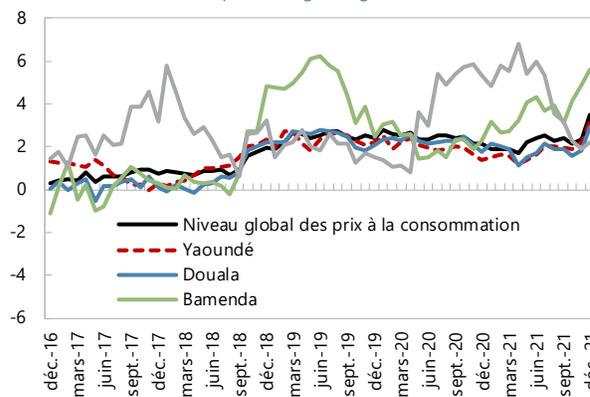
L'inflation a rapidement augmenté dans le sillage de la poussée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie...

... avec toutefois de fortes disparités régionales.

Indices des prix à la consommation, 2016M3–22M3
(en pourcentage, en glissement annuel)



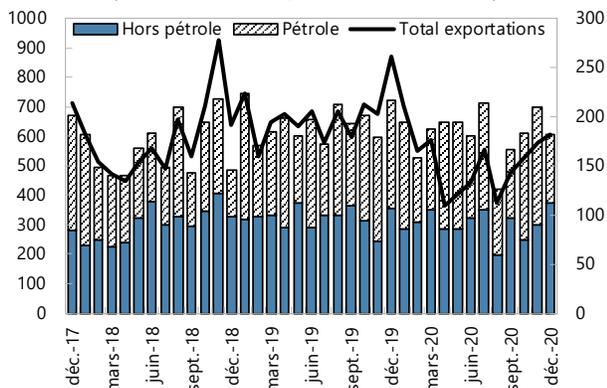
Indices des prix à la consommation, 2016M12–21M12
(en pourcentage, en glissement annuel)



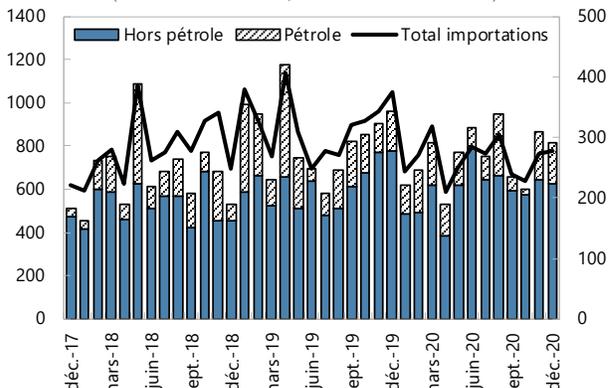
Les exportations se redressent après avoir plongé pendant la pandémie...

... et les importations ont augmenté parallèlement.

Volume des exportations, 2017M12–20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



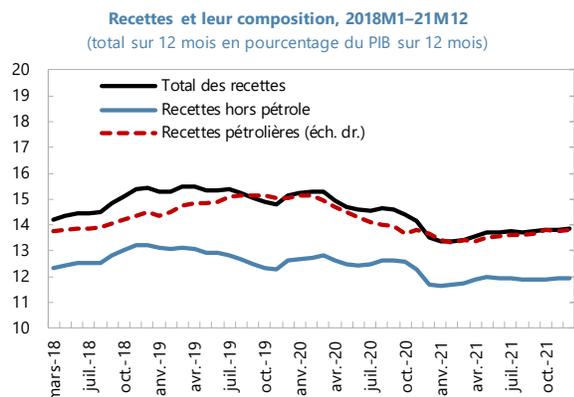
Volume des importations, 2017M12–20M12
(en millions de tonnes, sauf indication contraire)



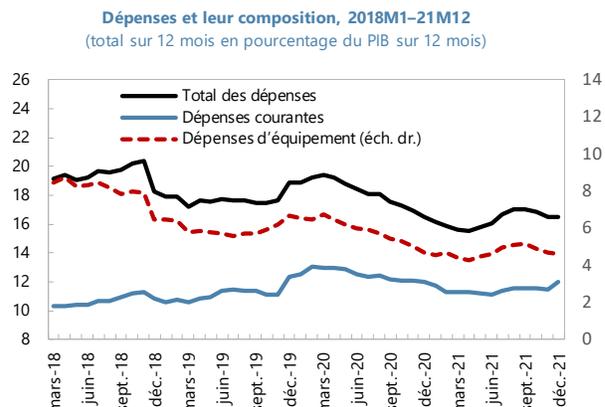
Sources : autorités camerounaises; BEAC; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2017–22

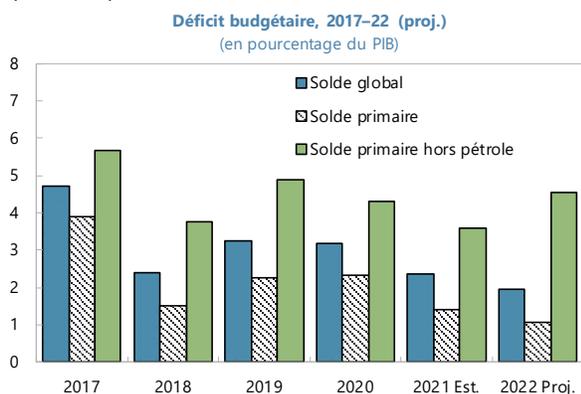
Les recettes hors pétrole se sont redressées en 2021...



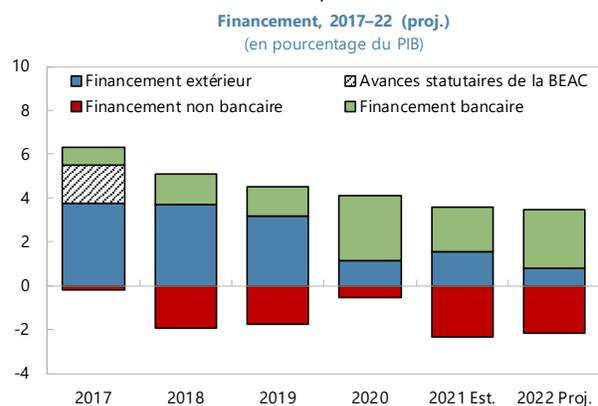
... et les dépenses d'équipement ont diminué.



Le déficit des finances publiques s'est creusé en raison de la riposte à la pandémie...



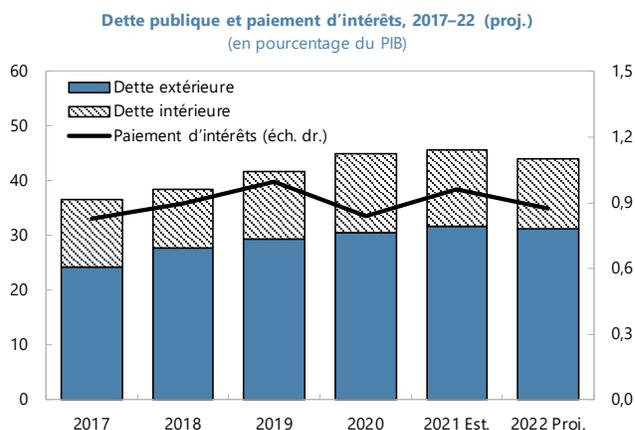
... avec un recours accru au financement extérieur net.



Les obligations impayées de l'État diminuent...



...et la dette publique continue d'augmenter.



Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	1 ^{ère} rev.	Est.	1 ^{ère} rév.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	3,5	3,6	4,5	3,8	4,6	4,7	5,0	4,9	4,9
PIB pétrolier à prix constants	0,1	-3,2	0,1	4,2	-3,0	0,2	0,2	0,3	0,3
PIB non pétrolier à prix constants	3,6	3,8	4,6	3,8	4,8	4,8	5,1	5,0	5,0
Déflateur du PIB	2,6	3,3	2,9	4,8	2,4	2,6	2,1	2,0	2,0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	24.951	25.158	26.828	27.389	29.325	31.506	33.766	36.152	38.682
Pétrolier	929	801	1.009	1.187	1.090	992	927	883	859
Non pétrolier	24.021	24.357	25.819	26.201	28.235	30.513	32.839	35.269	37.823
Prix à la consommation (moyenne)	2,3	2,3	2,1	4,6	2,8	2,6	2,1	2,1	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,1	3,5	2,0	4,1	2,9	2,1	2,1	2,1	2,0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	13,8	17,2	10,7	15,6	10,1	8,1	6,7	6,1	7,0
Avoirs extérieurs nets 1/	1,9	4,3	6,5	5,1	4,0	1,7	1,5	2,0	3,6
Avoirs intérieurs nets 1/	11,9	12,9	4,2	10,5	6,1	6,4	5,2	4,1	3,4
Crédit intérieur au secteur privé	5,4	9,7	5,6	9,1	12,4	10,9	7,4	7,5	3,1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	26,9	14,0	29,8	16,3	17,3	18,8	20,4	21,8	23,2
Investissement intérieur brut	30,3	17,9	31,8	18,4	20,0	22,0	23,6	25,0	26,0
Investissement public	5,4	4,6	5,5	5,2	5,4	5,8	6,0	6,7	6,8
Investissement privé	24,9	13,4	26,2	13,2	14,6	16,2	17,6	18,3	19,2
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	13,9	14,1	14,9	15,4	15,9	15,7	15,5	15,5	15,4
Recettes pétrolières	1,9	1,9	2,4	2,9	2,7	2,3	2,0	1,7	1,6
Recettes non pétrolières	11,7	12,0	12,0	12,0	12,8	13,1	13,4	13,6	13,7
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,1	12,4	12,5	12,5	13,3	13,6	13,8	13,9	14,0
Total des dépenses	17,0	16,5	16,7	17,4	16,1	16,0	15,9	16,7	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-3,4	-2,6	-2,4	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4
Dons compris	-3,1	-2,4	-1,8	-1,9	-0,2	-0,3	-0,4	-1,3	-1,3
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-3,8	-3,0	-2,7	-3,0	-1,0	-0,9	-0,8	-1,4	-1,4
Dons compris	-3,5	-2,8	-2,2	-2,5	-0,7	-0,6	-0,6	-1,3	-1,3
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en pourcentage du PIB non pétrolier)	-4,0	-3,4	-3,4	-4,2	-2,3	-1,9	-1,7	-2,3	-2,2
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-1,1	-1,5	-0,8	-0,7	-1,3	-2,0	-2,1	-2,1	-1,9
Exportations de pétrole	4,7	4,9	5,2	7,5	6,0	4,8	4,1	3,6	3,3
Exportations hors pétrole	8,0	8,0	8,6	9,4	8,7	8,1	7,9	7,7	7,7
Importations	13,8	14,5	14,6	17,6	16,0	14,9	14,1	13,5	12,9
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,7	-4,4	-2,4	-2,6	-3,0	-3,5	-3,6	-3,5	-3,1
Dons officiels compris	-3,4	-4,0	-2,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,2	-2,9
Termes de l'échange	5,2	7,0	3,4	7,1	-7,1	-6,9	-4,6	-3,2	-2,5
Dette publique									
Encours de la dette publique	47,2	45,5	45,0	44,0	40,8	37,9	35,3	33,9	32,6
Dont : dette extérieure	33,9	31,6	32,8	31,2	30,3	29,2	28,2	27,6	26,9

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022			2023	2024	2025	2026	2027
	1 ^{ère} rev.	Est.	1 ^{ère} rev.	Budget rév.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	3.457	3.559	3.996	4.223	4.223	4.653	4.952	5.242	5.590	5.965
Total des recettes	3.392	3.492	3.854	4.081	4.081	4.562	4.854	5.187	5.547	5.919
Recettes du secteur pétrolier	477	482	633	806	806	801	717	663	631	614
Recettes du secteur non pétrolier	2.915	3.010	3.221	3.275	3.275	3.761	4.137	4.524	4.916	5.306
Impôts directs	632	698	697	768	768	932	1.076	1.195	1.310	1.434
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	136	147	171	152	152	160	167	176	185	194
Autres taxes sur les biens et services	1.411	1.601	1.490	1.717	1.717	1.863	1.996	2.184	2.368	2.527
Taxes sur le commerce international	562	398	647	411	411	556	622	667	734	814
Recettes non fiscales	174	167	216	226	226	250	276	301	319	337
Total des dons	65	67	142	142	142	91	98	56	43	46
Projets	30	33	33	33	33	35	40	40	43	46
Autres	34	35	109	109	109	56	59	15	0	0
Total des dépenses	4.241	4.157	4.489	4.722	4.757	4.718	5.039	5.383	6.046	6.475
Dépenses courantes	2.729	2.970	2.848	3.167	3.237	3.063	3.137	3.346	3.609	3.827
Traitements et salaires	1.070	1.074	1.125	1.174	1.174	1.263	1.352	1.442	1.549	1.643
Biens et services	728	963	786	740	811	810	890	974	1.063	1.116
Subventions et transferts	629	691	697	1.013	1.013	768	664	688	737	789
Intérêts	302	242	240	240	240	222	231	243	260	279
Extérieurs	237	165	157	157	157	156	159	166	177	190
Intérieurs	65	77	83	83	83	66	72	77	83	89
Dépenses en capital	1.352	1.148	1.479	1.419	1.419	1.585	1.828	2.037	2.436	2.648
Investissement financé sur ressources intérieures	583	617	664	620	615	711	858	992	1.116	1.508
Investissement financé sur ressources extérieures	734	511	780	780	780	848	942	1.015	1.090	1.109
Réhabilitation et participation	35	20	35	19	24	26	28	30	30	31
Prêts nets	-20	-91	-20	-20	-20	-20	-16	0	0	0
Dépenses liées à la COVID-19	100	52	50	50	15					
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	20	20	50	35	35					
Fonds de promotion de la production locale	30	30	50	40	40	60	60			
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	30	28	31	31	31	30	30			
Solde global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-849	-665	-635	-641	-676	-156	-185	-197	-499	-556
Dons compris	-784	-597	-492	-499	-534	-65	-87	-141	-456	-509
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-822	-637	-678	-883	-883	-343	-166	-88	-415	-506
Ajustement à la base caisse	-99	-99	-100	-146	-146	-132	-90	-73	0	0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-99	-99	-100	-146	-146	-132	-90	-73	0	0
dont arriérés (- = réduction)	-83	-83	-45	-65	-65	-39	0	0	0	0
dont instances de paiement (- = réduction)	0	0	-40	-55	-55	-50	-50	-50	0	0
dont autres arriérés 1/	-17	-17	-15	-26	-26	-43	-40	-23	0	0
Solde global (base caisse)										
Dons non compris	-948	-764	-735	-787	-822	-288	-275	-270	-499	-556
Dons compris	-883	-697	-592	-645	-680	-197	-177	-214	-456	-509
Financement	510	323	273	332	345	-101	50	214	456	509
Financement extérieur net	389	397	227	227	227	236	358	417	476	572
Amortissement	-764	-586	-520	-520	-520	-577	-544	-557	-571	-490
Tirages	1.153	983	747	747	747	813	902	975	1.047	1.063
Euro-obligation	450	450								
Financement intérieur net	120	-74	47	106	118	-337	-308	-203	-20	-63
Système bancaire	511	511	520	690	720	138	63	163	149	201
Banque centrale	161	161	170	170	170	-62	-137	-187	-213	-173
Allocation de DTS	50	50	70	70	70					
Banques commerciales	350	350	350	550	550	200	200	350	362	374
Amortissement de la dette non structurée	-16	-16								
Autres financements intérieurs	-374	-568	-473	-585	-602	-475	-372	-366	-170	-264
Écart de financement	373	373	319	313	335	298	127	0	0	0
Financement du FMI	96	96	150	150	150	87	44	0	0	0
FEC	32	32	50	50	50	29	15	0	0	0
MEDC	64	64	100	100	100	58	29	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	111	111	169	163	185	211	83	0	0	0
BAFD	0	0	36	50	36	53	0	0	0	0
Banque mondiale	80	80	88	53	88	116	57	0	0	0
France	0	0	45	45	46	26	26	0	0	0
UE	16	16	0	0	0	16	0	0	0	0
Autres	15	15	0	15	15	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	166	166	0	0	0	0	0	0	0	0
ISSD	166	166								
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :										
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-482	-356	-253	-259	-294	157	144	102	-195	-231
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-581	-455	-353	-405	-440	25	54	29	-195	-231
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-959	-838	-886	-1.065	-1.100	-644	-573	-561	-826	-845
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1.058	-937	-986	-1.211	-1.246	-776	-663	-634	-826	-845
Obligations payées de l'État	516	516	416	370	370	238	148	75	75	75
Instances de paiement	280	280	240	225	225	175	125	75	75	75
Arriérés	104	104	59	39	39	0	0	0	0	0
Autres arriérés 1/	132	132	117	106	106	63	23	0	0	0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-27
(En pourcentage du PIB)

	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027	
	1 ^{ère} rev.	Est.	1 ^{ère} rev.	Budget rév.						Proj.
Total des recettes et dons	13,9	14,1	14,9	15,6	15,4	15,9	15,7	15,5	15,5	15,4
Total des recettes	13,6	13,9	14,4	15,1	14,9	15,6	15,4	15,4	15,3	15,3
Recettes du secteur pétrolier	1,9	1,9	2,4	3,0	2,9	2,7	2,3	2,0	1,7	1,6
Recettes du secteur non pétrolier	11,7	12,0	12,0	12,1	12,0	12,8	13,1	13,4	13,6	13,7
Impôts directs	2,5	2,8	2,6	2,8	2,8	3,2	3,4	3,5	3,6	3,7
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres taxes sur les biens et services	5,7	6,4	5,6	6,3	6,4	6,3	6,5	6,6	6,6	6,5
Taxes sur le commerce international	2,3	1,6	2,4	1,5	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Recettes non fiscales	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Total des dons	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
Projets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses	17,0	16,5	16,7	17,4	17,4	16,1	16,0	15,9	16,7	16,7
Dépenses courantes	10,9	11,8	10,6	11,7	11,8	10,4	10,0	9,9	10,0	9,9
Traitements et salaires	4,3	4,3	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,2
Biens et services	2,9	3,8	2,9	2,7	3,0	2,8	2,8	2,9	2,9	2,9
Subventions et transferts	2,5	2,7	2,6	3,7	3,7	2,6	2,1	2,0	2,0	2,0
Intérêts	1,2	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Extérieurs	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Intérieurs	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses en capital	5,4	4,6	5,5	5,2	5,2	5,4	5,8	6,0	6,7	6,8
Investissement financé sur ressources intérieures	2,3	2,5	2,5	2,3	2,2	2,4	2,7	2,9	3,6	3,9
Investissement financé sur ressources extérieures	2,9	2,0	2,9	2,9	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0	2,9
Réhabilitation et participation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	-0,1	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses liées à la COVID-19	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-3,4	-2,6	-2,4	-2,4	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4
Dons compris	-3,1	-2,4	-1,8	-1,8	-1,9	-0,2	-0,3	-0,4	-1,3	-1,3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-3,3	-2,5	-2,5	-3,1	-3,2	-1,2	-0,5	-0,3	-1,1	-1,3
Ajustement à la base caisse	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	0,0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	0,0
dont arriérés (- = réduction)	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0
dont autres arriérés 1/	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde global (base caisse)										
Dons non compris	-3,8	-3,0	-2,7	-2,9	-3,0	-1,0	-0,9	-0,8	-1,4	-1,4
Dons compris	-3,5	-2,8	-2,2	-2,4	-2,5	-0,7	-0,6	-0,6	-1,3	-1,3
Financement	2,0	1,3	1,0	1,2	1,3	-0,3	0,2	0,6	1,3	1,3
Financement extérieur net	1,6	1,6	0,8	0,8	0,8	0,8	1,1	1,2	1,3	1,5
Amortissement	-3,1	-2,3	-1,9	-1,9	-1,9	-2,0	-1,7	-1,7	-1,6	-1,3
Tirages	4,6	3,9	2,8	2,8	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,7
Euro-obligation	1,8	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur net	0,5	-0,3	0,2	0,4	0,4	-1,1	-1,0	-0,6	-0,1	-0,2
Système bancaire	2,0	2,0	1,9	2,5	2,6	0,5	0,2	0,5	0,4	0,5
Banque centrale	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,2	-0,4	-0,6	-0,6	-0,4
Allocation de DTS	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	1,4	1,4	1,3	2,0	2,0	0,7	0,6	1,0	1,0	1,0
Amortissement de la dette non structurée	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements intérieurs	-1,5	-2,3	-1,8	-2,2	-2,2	-1,6	-1,2	-1,1	-0,5	-0,7
Écart de financement	1,5	1,5	1,2	1,2	1,2	1,0	0,4	0,0	0,0	0,0
Financement du FMI	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Aide budgétaire (hors FMI)	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,7	0,3	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ISSD	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :										
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-1,9	-1,4	-0,9	-1,0	-1,1	0,5	0,5	0,3	-0,5	-0,6
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-2,3	-1,8	-1,3	-1,5	-1,6	0,1	0,2	0,1	-0,5	-0,6
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-3,8	-3,3	-3,3	-3,9	-4,0	-2,2	-1,8	-1,7	-2,3	-2,2
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-4,2	-3,7	-3,7	-4,5	-4,6	-2,6	-2,1	-1,9	-2,3	-2,2
Obligations impayées de l'État	2,1	2,1	1,6	1,6	1,4	0,8	0,5	0,2	0,2	0,2
Instances de paiement	1,1	1,1	0,9	0,8	0,6	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
Arriérés	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres arriérés 1/	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI, sur la base du PIB nominal mis à jour.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT. Les paiements d'arriérés sont ajustés à compter de fin 2018 et l'encours d'obligations impayées de l'État est ajusté à compter de fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2021–27

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	1 ^{ère} rev.	Est.	1 ^{ère} rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-838	-1.003	-523	-574	-771	-1.010	-1.101	-1.163	-1.107
Balance commerciale	-281	-379	-218	-188	-377	-627	-720	-762	-738
Exportations de biens	3.154	3.261	3.705	4.638	4.323	4.061	4.046	4.112	4.257
Pétrole et produits pétroliers	1.168	1.237	1.385	2.063	1.763	1.502	1.381	1.312	1.287
Secteur non pétrolier	1.986	2.024	2.319	2.576	2.560	2.559	2.666	2.800	2.970
Importations de biens	-3.435	-3.640	-3.922	-4.827	-4.700	-4.689	-4.767	-4.874	-4.996
Services (net)	-379	-344	-300	-346	-371	-391	-393	-402	-372
Exportations de services	1.155	1.308	1.399	1.494	1.574	1.686	1.814	1.945	2.084
Importations de services	-1.535	-1.652	-1.699	-1.839	-1.946	-2.078	-2.207	-2.347	-2.456
Revenu (net)	-479	-572	-355	-363	-331	-321	-337	-366	-390
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-197	-197	-157	-157	-156	-159	-166	-177	-190
Transferts (nets)	300	291	349	323	308	329	350	366	393
Entrées	448	448	506	492	487	519	552	581	621
Sorties	-147	-157	-156	-169	-179	-190	-202	-215	-228
Solde du compte de capital et d'opérations financières	887	1.003	818	613	823	1.058	1.220	1.347	1.490
Compte de capital	30	67	33	33	35	40	40	43	46
Transferts de capitaux	30	33	33	33	35	40	40	43	46
compte d'opérations financières	856	936	785	580	787	1.018	1.180	1.304	1.444
Capital officiel	598	133	227	227	236	358	417	477	574
Emprunts	1.362	719	747	747	813	902	975	1.047	1.063
<i>Dont</i> : Allocation de DTS	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-764	-586	-520	-520	-577	-544	-557	-571	-490
Capital non officiel (net)	378	840	598	519	622	716	792	857	900
<i>dont</i> : IDE	370	359	583	503	629	724	800	866	911
Capital privé à court terme, net	-120	-37	-40	-166	-71	-56	-30	-30	-30
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	48	0	295	39	51	47	119	184	383
Financement	-48	0	-295	-39	-51	-47	-119	-184	-383
Banque des États d'Afrique centrale	-422	-373	-614	-374	-316	-123	-40	-54	-229
Remboursements au FMI	0	0	0	0	-34	-52	-79	-129	-155
Allocation de DTS	-209	-209	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	373	373	319	335	298	127	0	0	0
Financement du FMI	96	96	150	150	87	44	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	111	111	169	185	211	83	0	0	0
Financement exceptionnel	166	166	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	(% du PIB)								
Balance commerciale	-1,1	-1,5	-0,8	-0,7	-1,3	-2,0	-2,1	-2,1	-1,9
Exportations de pétrole	4,7	4,9	5,2	7,5	6,0	4,8	4,1	3,6	3,3
Exportations hors pétrole	8,0	8,0	8,6	9,4	8,7	8,1	7,9	7,7	7,7
Importations	13,8	14,5	14,6	17,6	16,0	14,9	14,1	13,5	12,9
Solde des transactions courantes									
Dons compris	-3,4	-4,0	-2,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,2	-2,9
Dons non compris	-3,7	-4,4	-2,4	-2,6	-3,0	-3,5	-3,6	-3,5	-3,1
Solde global	0,2	0,0	1,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	1,0
Investissement direct étranger	1,5	1,4	2,2	1,8	2,1	2,3	2,4	2,4	2,4
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
Volume d'exportation	8,9	14,0	7,4	3,2	8,1	7,1	7,3	7,1	7,1
Pétrole brut	-1,9	-3,7	2,1	0,9	0,6	0,7	1,2	1,3	1,3
Hors pétrole	11,6	18,6	8,7	3,7	9,6	8,3	8,4	8,1	8,0
Volume des importations	8,6	15,7	8,0	5,6	4,9	5,9	4,5	4,3	3,4
Termes de l'échange	5,2	7,0	3,4	7,1	-7,1	-6,9	-4,6	-3,2	-2,5
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	3,8	-0,3	7,5	22,8	-9,3	-7,7	-3,9	-2,8	-1,8
Indice des prix à l'exportation	14,1	12,7	9,3	37,8	-13,8	-12,3	-7,2	-5,1	-3,3
Indice des prix à l'importation	8,5	5,3	5,7	28,7	-7,1	-5,8	-2,7	-1,9	-0,9
Prix du pétrole (en dollars/baril)	69,8	69,1	75,7	106,8	92,6	84,2	78,5	74,7	72,5

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2021–27
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	2.627	3.001	3.339	3.500	3.648	3.862	4.275
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1.351	1.574	1.837	1.968	2.087	2.270	2.654
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	2.522	2.895	3.211	3.334	3.374	3.428	3.657
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-672	-822	-875	-867	-788	-659	-504
Banques commerciales	1.277	1.427	1.502	1.532	1.562	1.592	1.622
Avoirs intérieurs nets	4.697	5.466	5.986	6.583	7.106	7.543	7.928
Crédit intérieur	5.648	6.817	7.488	7.984	8.457	8.745	9.129
Créances nettes sur le secteur public	2.310	3.180	3.405	3.462	3.605	3.532	3.756
Créances nettes sur l'administration centrale	2.294	3.164	3.389	3.496	3.658	3.805	4.006
Banque centrale	964	1.454	1.379	1.136	949	734	561
Créances	1.249	1.399	1.394	1.328	1.191	1.004	791
Crédit en-deçà du plafond statutaire	577	577	519	461	403	345	287
Contrepartie du crédit du FMI	672	822	875	867	788	659	504
Dépôts	-285	55	-15	-192	-242	-270	-230
Banques commerciales	1.330	1.709	2.009	2.359	2.709	3.071	3.445
Créances sur le Trésor	1.394	1.709	2.009	2.359	2.709	3.071	3.445
Dépôts	-65	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-442	-442	-442	-492	-512	-732	-732
Crédit aux organismes autonomes	24	24	24	24	24	24	25
Crédit à l'économie 1/	3.772	4.071	4.517	4.956	5.287	5.647	5.830
Crédit aux entreprises publiques	434	434	434	434	434	434	456
Crédit aux établissements financiers	44	44	44	44	44	44	44
Crédit au secteur privé	3.294	3.593	4.038	4.478	4.808	5.169	5.329
Autres postes (net)	-951	-1.351	-1.501	-1.401	-1.351	-1.201	-1.201
Monnaie au sens large	7.324	8.467	9.325	10.083	10.754	11.405	12.203
Circulation fiduciaire hors banques	1.541	1.769	1.941	2.092	2.227	2.357	2.516
Dépôts	5.784	6.698	7.384	7.990	8.528	9.049	9.687
Pour mémoire :							
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	292	632	504	269	161	75	57
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)							
Avoirs extérieurs nets	4,3	5,1	4,0	1,7	1,5	2,0	3,6
Avoirs intérieurs nets	12,9	10,5	6,1	6,4	5,2	4,1	3,4
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	6,5	11,9	2,7	1,1	1,6	1,4	1,8
Crédit à l'économie (variation annuelle en pourcentage)	10,7	7,9	10,9	9,7	6,7	6,8	3,2
Crédit au secteur privé							
Variation annuelle en pourcentage	9,7	9,1	12,4	10,9	7,4	7,5	3,1
En pourcentage du PIB	13,1	13,1	13,8	14,2	14,2	14,3	13,8
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	17,2	15,6	10,1	8,1	6,7	6,1	7,0
Circulation fiduciaire hors banques	15,5	14,8	9,7	7,8	6,4	5,8	6,8
Dépôts	17,6	15,8	10,2	8,2	6,7	6,1	7,1
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	3,4	3,2	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2022–36

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
Principal	-	41,4	63,5	96,6	159,2	174,8	136,2	114,1	81,0	36,8	7,4	-	-	-	-
Commissions et intérêts	2,0	4,1	4,1	4,1	4,0	3,6	3,3	2,9	2,5	2,2	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹															
Principal	-	41,4	63,5	96,6	159,2	190,1	173,0	161,3	130,0	85,9	56,4	24,5	4,9	-	-
Commissions et intérêts	2,6	5,8	6,8	7,0	6,9	6,5	5,9	5,0	4,2	3,3	2,6	2,2	1,9	1,9	1,9
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif															
Millions de DTS	2,6	47,2	70,3	103,6	166,1	196,6	178,8	166,4	134,2	89,2	59,0	26,7	6,8	1,9	1,9
Milliards de FCFA	2,1	38,6	57,2	84,2	134,9	159,8	145,3	135,2	109,1	72,5	48,0	21,7	5,6	1,5	1,5
Pourcentage des recettes publiques	0,0	0,8	1,2	1,6	2,4	2,7	2,2	1,9	1,4	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,7	1,0	1,4	2,2	2,5	2,2	1,9	1,4	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	0,3	5,3	8,1	11,7	18,0	23,5	18,7	14,3	11,1	7,2	5,5	2,2	0,5	0,1	0,1
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,9	17,1	25,5	37,6	60,2	71,2	64,8	60,3	48,6	32,3	21,4	9,7	2,5	0,7	0,7
Pourcentage des réserves brutes	0,1	1,2	1,7	2,5	3,9	4,4	3,8	3,5	2,7	1,7	1,0	0,4	0,1	0,0	0,0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs															
Millions de DTS	1.021,2	1.090,2	1.081,9	985,3	826,2	636,0	463,1	301,8	171,7	85,9	29,4	4,9	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	837,8	891,7	881,0	800,8	671,1	516,9	376,4	245,3	139,6	69,8	23,9	4,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	19,8	19,2	17,8	15,3	12,0	8,7	5,8	3,5	1,8	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	13,7	15,1	15,3	13,7	11,1	8,2	5,6	3,4	1,8	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	123,7	121,7	125,4	110,8	89,7	76,0	48,5	26,0	14,2	6,9	2,8	0,4	0,0	0,0	0,0
En pourcentage du PIB	3,1	3,0	2,8	2,4	1,9	1,3	0,9	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	370,0	395,0	392,0	357,0	299,3	230,4	167,8	109,3	62,2	31,1	10,7	1,8	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)															
Décaissements	193,2	69,0	-8,3	-96,6	-159,2	-190,1	-173,0	-161,3	-130,0	-85,9	-56,4	-24,5	-4,9	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,0	41,4	63,5	96,6	159,2	190,1	173,0	161,3	130,0	85,9	56,4	24,5	4,9	0,0	0,0
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>															
PIB nominal	27.389	29.325	31.506	33.766	36.152	38.682	41.378	44.241	47.301	50.574	54.072	57.817	61.828	66.123	70.724
Exportations de biens et services	6.132	5.898	5.748	5.860	6.057	6.341	6.728	7.139	7.565	8.012	8.479	8.979	9.513	10.084	10.695
Recettes publiques	4.223	4.653	4.952	5.242	5.590	5.965	6.526	7.021	7.559	8.147	8.719	9.397	10.149	10.864	11.671
Service de la dette ²	677	733	703	723	748	680	776	943	985	1.008	867	984	1.033	1.063	1.146
FCFA par DTS (moyenne de la période)	820,4	817,9	814,3	812,8	812,3	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7	812,7

Sources : estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FCE jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

^{2/} Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) : 276 000 000

Tableau 6. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2016–21T2
(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		Moyenne CEMAC		
						T1	T2	2018	2019	2020
Adéquation des fonds propres										
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ^{1,2}	9,1	9,7	10,8	10,7	13,8	12,8	13,9	15,0	11,6	13,2
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	7,5	7,8	8,7	8,9	9,9	9,8	9,7	10,9	10,9	12,4
Qualité des actifs										
Ratio prêts improductifs/total des prêts	10,7	10,8	12,4	12,8	13,4	13,7	14,2	17,0	18,0	18,2
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	12,1	6,0	7,6	7,0	8,2	9,2	6,7	33,5	32,8	31,5
Bénéfices et rentabilité										
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	20,6	27,9	22,4	24,7	19,5		18,7	18,5	14,4	13,0
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif) ³	1,6	2,2	1,9	2,1	1,9		1,8	2,0	1,7	1,6
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	89,6	88,2	87,3	96,5	89,1		83,3
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	23,2	24,2	26,4	25,9	30,1	27,8	29,9	26,5	25,1	27,7
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	148,7	149,3	162,4	161,9	182,4	177,9	187,3	162,1	153,5	167,2

Sources : autorités camerounaises ; BEAC.

1/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

2/ Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

3/ Ratio bénéfices après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Cameroun : calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
29/07/21	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2	41,4	82,8
15/12/21	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
15/06/22	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/22	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/06/23	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/23	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
03/06/24	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
Total		175,0	58,3	116,7	483,0	161,0	322,0

Sources : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur
(En milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des besoins de financement	1962	1468	1697	1729	1777	1918
Déficit du compte courant	1003	574	771	1010	1101	1163
Amortissement de la dette extérieure CGE	586	520	610	596	636	700
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	373	374	316	123	40	54
Sources de financement	1589	1133	1399	1602	1777	1918
Compte de capital	67	33	35	40	40	43
Compte d'opérations financières	1522	1100	1364	1562	1737	1875
Écart de financement	373	335	298	127	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	374	335	298	127	0	0
Financement du FMI	96	150	87	44	0	0
<i>Accord FEC prévu</i>	32	50	29	15	0	0
<i>Accord MEDC prévu</i>	64	100	58	29	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	111	185	211	83	0	0
<i>BAfD</i>	0	36	53	0	0	0
<i>Banque mondiale</i>	80	88	116	57	0	0
<i>France</i>	0	46	26	26	0	0
<i>UE</i>	16	0	16	0	0	0
<i>Autres</i>	15	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	166	0	0	0	0	0
<i>ISSD</i>	166	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. Cameroun : critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI) des accords au titre de la FEC et du MEDC¹

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin déc. 2021			Fin mars 2022			Fin juin 22	Fin sept. 22	Fin déc. 22	Fin mars 23	Fin juin 23		
	CRQ	Eff.	Résultats	OI	Eff.	Résultats	CRQ	OI	CRQ	OI	CRQ		
A. Critères de réalisation quantitatifs périodiques													
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	-1.078	-1.003	Atteint	-41	104	Atteint	-432	-499	-1.083	-164	-316		
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 2/	102	31	Atteint	106	-152	Atteint	150	210	46	-52	-121		
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 2/	114	62	Atteint	115	-186	Atteint	170	170	170	-15	-31		
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle 3/	566	82	Atteint	162	60	Atteint	324	485	647	203	406		
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)													
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	0	0		
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 5/ 6/ 7/	0	188	Atteint	Applicable jusqu'au conseil d'administration de la première revue. (23 février 2022)									
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 8/				A partir de la date du conseil d'administration de la première revue. (23 février 2022)			150,5	Atteint	512,9	512,9	512,9
C. Cibles indicatives													
Plancher sur les recettes non pétrolières	2.930	3.007	Atteint	794	827	Atteint	1.558	2.361	3.275	908	1.837		
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	-83	-37	Non atteint	-10	-105	Atteint	-29	-53	-85	-15	-34		
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	1.111	1.126	Atteint	172	251	Atteint	382	716	1.062	287	337		
Plafond des interventions directes de la SNH	145	224	Non atteint	40	49	Non atteint	80	110	145	40	80		
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 9/	5	7,8	Non atteint	5	14,8	Non atteint	5	4	4	4	4		
Pour mémoire :													
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	110	54		45	0		45	135	170	29	69		
2. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	50	51		50	51		50	50	50	50	50		

Sources : autorités nationales et projections des services du FMI

Remarque : Les termes de ce tableau sont définis dans le PAT.

** En plus des CRQ énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standards s'appliqueront également : i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques multidevises ou intensifier celles qui existent déjà ; iii) Ne pas conclure d'accord bilatéral de paiements incompatible avec les Statuts du FMI (article III) ; et iv) de ne pas imposer de nouvelles restrictions à l'importation ou d'intensifier les restrictions existantes pour des raisons de balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme sous A sont des critères de réalisation à fin juillet 2021 et fin décembre 2021 et fin juin 2022 et fin décembre 2022 ; objectifs indicatifs dans le cas contraire.

2/ Le plafond du financement intérieur net (hors paiement des arriérés) du budget et le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale seront ajustés si le montant des décaissements de l'assistance budgétaire extérieure hors financement du FMI est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (réduit) pro tanto, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Ces plafonds comprennent des dépôts de 37,5 milliards de FCFA à la banque centrale provenant des opérations de refinancement des euro-obligations. Les plafonds 2021 comprennent également 30 milliards de FCFA à fin juillet et 40 milliards de FCFA à fin septembre et décembre de rachats BEAC (à ajuster en fonction de la réalisation) des obligations du Cameroun.

3/ À ajuster par l'utilisation potentielle du produit de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin du programme.

5/ À l'exclusion des crédits ordinaires pour les importations et des allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

6/ Pour 2021, l'ajustement sera égal au montant des appuis budgétaires non concessionnels approuvés dans la limite de 110 milliards de FCFA. Pour 2022, l'ajustement sera égal au montant de l'appui budgétaire non concessionnel approuvé jusqu'à un maximum de 174 milliards de FCFA.

7/ De l'approbation du programme jusqu'à fin décembre 2022, le plafond sera fixé à zéro. Pour 2021, un ajustement pouvant aller jusqu'à 300 milliards de FCFA sera appliqué pour les projets macro-critiques spécifiés dans le tableau texte 1 du PAT contracté après l'approbation du programme. La dette extérieure non concessionnelle déjà contractée ou garantie en 2021 avant l'approbation du programme est prise en compte dans l'ajustement de 2021, y compris les utilisations potentielles du produit de refinancement de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA. Pour 2022, jusqu'à modification par le Conseil d'administration du FMI, le plafond sera ajusté à la hausse exclusivement pour les projets spécifiés dans le tableau 1 du PAT, jusqu'à un maximum déterminé par la différence entre i) 300 milliards de FCFA, et ii) le montant de l'ajustement appliqué à fin décembre 2021.

8/ Plafond cumulé calculé à partir du 1er janvier 2022 et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MEDC. Exclut le crédit ordinaire pour les importations, l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

9/ Il s'agit des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordres de paiement, tels que les avances de trésorerie et les engagements budgétaires prévisionnels), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

Tableau 10. Cameroun : repères structurels

Repères structurels	Calendrier ¹	Indicateur	État	Commentaire	Calendrier révisé ¹
Mobilisation des revenus					
1 Préparer un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement qui en même temps élargit l'assiette fiscale.	oct. 2022	Diagnostic envoyé aux services du FMI		Reporté lors de la première revue. L'assistance technique du FMI sera menée en 2022.	
Finances publiques et gestion de la dette					
2 Terminer les audits de tous les arriérés de paiement de l'État et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	sept. 2022	Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement aux services du FMI		Reporté lors de la première revue. Des audits qui serviraient de base à l'apurement des dettes sont en cours et devraient être communiqués prochainement aux services du FMI.	
3 Poursuivre les réformes visant à élargir le CUT à la BEAC : i) présenter un recensement des comptes de l'État des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics, et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin 2021 et au 31 décembre ; ii) clôturer et rapatrier les soldes de ces comptes au CUT à la BEAC avant fin mars 2022.	juin 2022	Transmission aux services du FMI de la liste des comptes hors BEAC et des comptes fermés et transférés à la BEAC.	Non atteint	Reporté lors de la première revue. Les autorités ont achevé le recensement des comptes publics des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin, et au 31 décembre 2021. La plateforme BEAC nécessaire au transfert des soldes n'est pas encore disponible mais devrait être disponible en août 2022.	déc. 2022
4 Mener une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'État), assortie de recommandations pour son amélioration.	mai 2022	Une copie de cette étude est remise aux services du FMI	Atteint	Une copie de cette étude est remise aux services du FMI	
Entreprises publiques					
5 Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER).	juin 2022	Rapports d'études envoyés aux services du FMI	Non atteint	Reporté lors de la première revue. Le rapport de diagnostic PAD est en cours de finalisation et les diagnostics CAMTEL et CAMWATER sont en cours.	déc. 2022
Gestion des investissements publics (GIP)					
6 Adopter un cadre juridique et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique.	déc. 2022	Cadre juridique et réglementaire publié		Rephasé depuis la première revue. En attendant l'adoption d'un cadre régional, les autorités ont déjà préparé un projet partagé avec les services du FMI à aligner sur le futur cadre régional.	
7 Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques.	juin 2022	Inventaire et plan communiqué au staff du FMI	Non atteint	Reporté lors de la première revue. Le rapport d'inventaire des dettes croisées est en cours de finalisation.	déc. 2022
8 Institutionnaliser, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats programmes et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI.	juin 2022	Instruction publiée dans les journaux officiels	Non atteint	Reporté lors de la première revue. Atteint en juillet 2022	
Secteur Extractif					
9 Finaliser et publier tous les textes d'application du code minier de 2016 (Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	mars 2022	Textes d'application publiés	Non atteint	Les textes d'application du Code minier de 2016 ont été finalisés, mais la loi doit être révisée pour refléter la création de la SONAMINE en décembre 2020	mars 2023
1/ Fait référence à la fin du mois.					

Tableau 10. Cameroun : repères structurels (suite et fin)

Repères structurels	Calendrier ^v	Indicateur	Statut	Commentaire	Calendrier révisé ^v	
Climat des affaires						
10	juin 2022	Rendre opérationnelle la caisse de dépôts et de consignations, notamment pour percevoir l'ensemble des acomptes versés par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux et permettre ainsi d'accélérer cette restitution si nécessaire.	Décret de désignation des dirigeants de la caisse de dépôts et de consignations	Non atteint	Reporté lors de la première revue. Les autorités n'ont pas encore désigné les responsables.	déc. 2022
11	mars 2022	Renforcer le format de concertation entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques avec des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Cameroon Business Forum.	Nouveau format de concertation mis en place et tenue de la première réunion	Atteint		
12	déc. 2022	Réviser la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Une loi révisée est publiée		Reporté lors de la première revue. À reprogrammer après l'achèvement du diagnostic de la politique fiscale.	
Bonne gouvernance et lutte contre la corruption (nouveau)						
13	juin 2023	Publier un rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2021.	Publication du rapport	Atteint	Le rapport est terminé et sera bientôt publié.	
14	juin 2023	Conduire en consultation avec les services du FMI et publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, y compris en matière de corruption, qui inclurait les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique ; à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la régulation du marché ; iv) l'État de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).	Publication du rapport		Des consultations avec le service juridique du FMI ont été lancées	
15	déc. 2022	En concertation avec les services du FMI, préparer et publier un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour le renforcement des institutions concernées, notamment la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.	Soumission aux services du FMI.		Des consultations avec le service juridique du FMI ont été lancées	
16	déc. 2022	Préparer et publier un audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2021 liées au COVID-19.	Publication du rapport			
Nouveaux repères structurels						
17	déc. 2022	Interventions directes : mettre en place un mécanisme afin d'identifier la nature des dépenses des interventions directes de la SNH et d'assurer leur régularisation par type de dépenses sur une base semestrielle	Mettre sur pied un comité de réconciliation (incluant la SNH et le MINFI) et soumettre semestriellement aux équipes du FMI un tableau des interventions directes de la SNH par type de dépenses.		Nouveaux repères structurels	
18	mars 2023	Plan de restructuration de la SONARA : élaborer un plan de restructuration de la SONARA incluant les options industrielles et financières envisagées.	Élaborer et soumettre aux équipes du FMI le nouveau plan de restructuration de la SONARA.		Nouveaux repères structurels	
19	déc. 2022	Filets sociaux : en consultation avec la Banque mondiale, soumettre un calendrier pour doubler la taille du mécanisme de transfert conditionnel de fonds en 2023.	Élaborer et soumettre aux équipes du FMI un calendrier pour la mise à l'échelle du programme de transfert conditionnel de fonds.		Nouveaux repères structurels	
20	oct. 2022	Système de pension de la fonction publique : conduire une étude de faisabilité de la soutenabilité du système de pension du service public en vue de réduire les risques quasi-budgétaires.	Soumettre les termes de références (TDR) aux équipes du FMI		Nouveaux repères structurels	
21	déc. 2022	Structure des prix du carburant : en collaboration avec la Banque mondiale, élaborer une étude sur les options de la réforme de la structure des prix du carburant visant à la suppression progressive des subventions aux carburants en développant des mesures ciblées pour protéger les ménages les plus vulnérables.	Soumettre l'étude aux équipes du FMI		Nouveaux repères structurels	

1/ Fait référence à la fin du mois.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques (26 avril 2022)¹

Source des risques	Probabilité relative	Incidence si le risque se concrétise	Réponse recommandée
Risques extérieurs			
Moyenne :			
L'invasion de l'Ukraine par la Russie entraîne une escalade des sanctions et d'autres perturbations.	Élevée	Les sanctions contre la Russie sont élargies aux secteurs du pétrole, du gaz et des denrées alimentaires. La Russie est presque totalement coupée du système financier mondial et de grands pans du système commercial. Cette situation, conjuguée à des contre-sanctions russes et des sanctions secondaires prises à l'encontre des pays et des entreprises entretenant des relations commerciales avec la Russie, entraîne une hausse encore plus forte des prix des produits de base, une intensification des migrations de réfugiés et un resserrement des conditions financières, ainsi que d'autres répercussions néfastes, qui pénalisent plus particulièrement les pays à faible revenu et les pays émergents importateurs de produits de base.	Étoffer les volants extérieurs. Renforcer le filet de protection sociale. Diversifier les sources d'importation.
Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	Élevée	Les prix des produits de base sont volatils et orientés à la hausse dans un contexte marqué par des contraintes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, des restrictions sur les exportations et des dépréciations de monnaie. Cela entraîne des perturbations à court terme de la transition verte, des épisodes de volatilité des prix et du secteur réel, des situations d'insécurité alimentaire, des perturbations sociales, et de graves crises énergétiques et alimentaires (en particulier dans les pays émergents et les pays en développement à l'espace budgétaire trop restreint).	Consacrer une partie des revenus issus du pétrole au renforcement des volants, notamment pour atteindre l'objectif de la région en matière de réserves. Retirer les mesures accommodantes liées à la crise et procéder au rééquilibrage budgétaire prévu afin de nourrir la confiance et de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.
Mécontentement social et instabilité politique généralisés.	Moyenne	Élevée :	
		Les troubles sociaux alimentés par la hausse des prix et les pénuries de produits essentiels, le creusement des inégalités, les lacunes du système de santé, les séquelles financières et sociales de la persistance de la pandémie et l'alourdissement de l'endettement des ménages dans un contexte de hausse des taux d'intérêt provoquent l'instabilité politique, des sorties de capitaux, une hausse du chômage et un ralentissement de la croissance économique.	
Ralentissement brutal de la croissance en Chine.	Moyenne	Faible :	
		La combinaison de confinements prolongés liés à la COVID-19, de la montée des tensions géopolitiques, du ralentissement plus prononcé que prévu du secteur immobilier et/ou de postes inadéquates des pouvoirs publics se traduit par un net ralentissement de l'activité économique. Les répercussions touchent d'autres pays par le biais de perturbations des chaînes d'approvisionnement, des échanges commerciaux, des prix des produits de base et du système financier.	Diversifier les destinations des exportations.
Épidémies de variants mortels et très contagieux de COVID-19.	Moyenne	Moyenne :	
		L'augmentation rapide des hospitalisations et des décès en raison de la faible protection vaccinale ou de la résistance des variants aux vaccins entraîne un renforcement des mesures de distanciation physique et/ou de nouveaux confinements. Cela se traduit par des perturbations massives des chaînes d'approvisionnement et une révision des perspectives de croissance, qui entraînent des fuites de capitaux, un resserrement des conditions financières, des dépréciations de monnaies et des situations de surendettement dans certains pays émergents et pays en développement.	Maintenir la priorité donnée aux dépenses sociales et aux dépenses de santé, notamment celles consacrées aux vaccins, et améliorer l'efficacité des dépenses. Dynamiser l'aide extérieure en faveur de l'économie et de la vaccination. Améliorer la gestion des crises et la préparation aux crises.
Désancrage des anticipations d'inflation aux États-Unis et/ou dans les pays européens avancés	Moyenne	Faible :	
		La détérioration des déséquilibres entre offre et demande, la hausse des prix des produits de base (en partie à cause de la guerre en Ukraine) et la progression des salaires nominaux entraînent une hausse persistante de l'inflation et/ou des anticipations d'inflation, ce qui conduit les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires plus rapidement que prévu. Le durcissement brutal des conditions financières et l'envolée des primes de risque qui en résulte entraînent une baisse de la demande mondiale, des dépréciations monétaires, des ventes massives sur les marchés des actifs, des faillites, des défaillances parmi les emprunteurs souverains, et une contagion aux pays émergents et aux pays en développement.	

¹ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %).

La matrice illustre le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités.

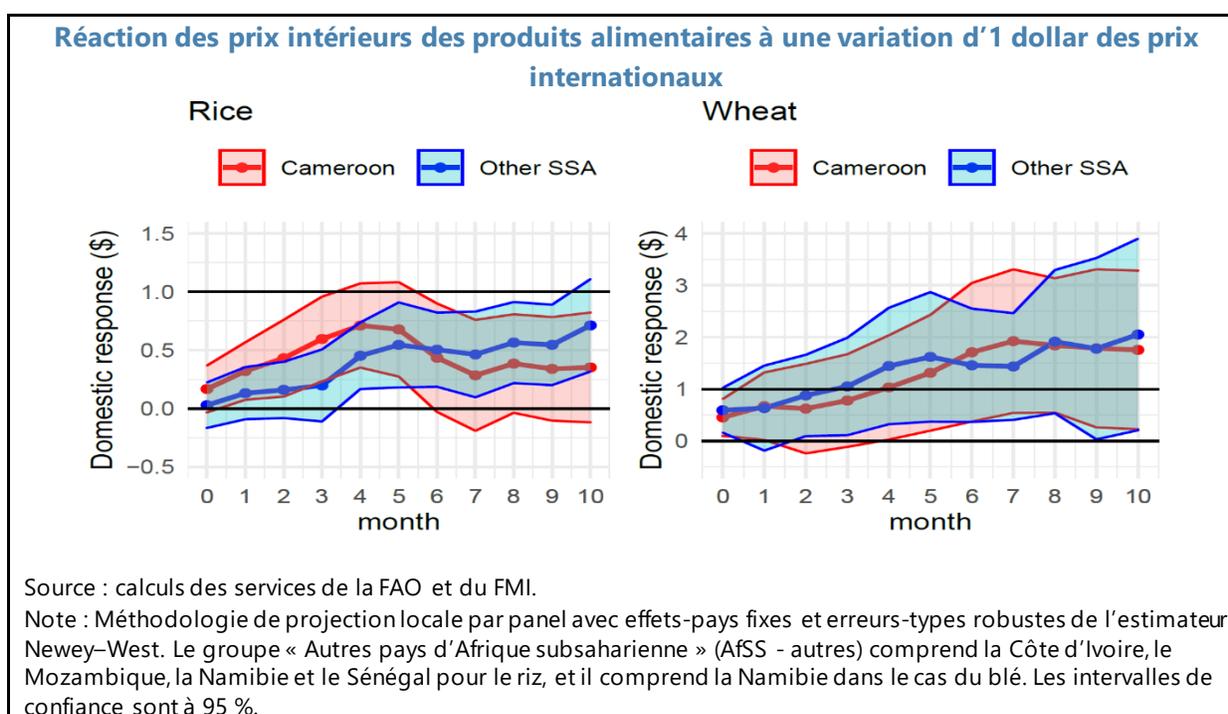
Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel.

Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme. **Les directives opérationnelles de la matrice mondiale d'évaluation des risques peuvent être consultées sur le site Internet de l'unité risques macroéconomiques au sein du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation.**

Source des risques	Probabilité relative	Incidence si le risque se concrétise	Réponse recommandée
Risques extérieurs			
Faible :			
Désancrage des anticipations d'inflation aux États-Unis et/ou dans les pays européens avancés	Moyenne	L'aggravation des déséquilibres entre offre et demande, la hausse des prix des produits de base (en partie attribuable à la guerre en Ukraine) et la progression des salaires nominaux entraînent une hausse persistante de l'inflation et/ou des anticipations d'inflation, ce qui conduit les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires plus rapidement que prévu. Le durcissement brutal des conditions financières et l'envolée des primes de risque qui en résulte entraînent une baisse de la demande mondiale, des dépréciations monétaires, des ventes massives sur les marchés des actifs, des faillites, des défaillances parmi les emprunteurs souverains, et une contagion aux pays émergents et aux pays en développement.	
Moyenne :			
Catastrophes naturelles liées au changement climatique.	Moyenne	L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles inflige de graves dégâts économiques aux petits pays vulnérables et accélère l'émigration. Des phénomènes graves frappant les infrastructures essentielles de grands pays provoquent une baisse du PIB mondial, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement et de nouvelles tensions inflationnistes, entraînant une révision des perspectives de risques et de croissance.	
Risques intérieurs			
Élevée :			
Détérioration de la situation politique et sociale intérieure.	Moyenne	Les incertitudes qui entourent la succession du président Biya pourraient mettre en péril une période de relative stabilité politique dans le pays. La crise en cours dans la région anglophone alimente le mécontentement social et n'est toujours pas résolue. Compte tenu des perceptions de mauvaise gouvernance et de corruption, il sera peut-être difficile de préserver un consensus durable pour gouverner, ce qui pourrait compromettre les progrès effectués au cours des trois dernières années sur le plan de la stabilisation macroéconomique et faire échouer des réformes essentielles.	Faire connaître les effets positifs du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de la stratégie économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance.
Moyenne :			
Évolution défavorable imprévue de la pandémie de COVID-19	Moyenne	Le taux de croissance chute et les besoins de financement public augmentent fortement, entraînant une hausse du déficit de financement budgétaire et extérieur et sapant la viabilité de la dette.	Augmenter les dépenses de santé et de protection sociale et adopter des mesures pour endiguer la pandémie tout en limitant son incidence sur l'économie.
Moyenne :			
Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC	Moyenne	La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvre supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
Moyenne :			
Retombées de la situation sécuritaire dans la région	Moyenne	Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, une hausse des coûts de la riposte sécuritaire, et une baisse des investissements dans les régions concernées.	Dégager l'espace budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le HCR.
Moyenne :			
Risques liés aux entreprises publiques	Moyenne	Les risques liés aux entreprises publiques pourraient faire peser de nouvelles pressions sur la dette publique et le rééquilibrage budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en améliorant le suivi et la communication des risques liés aux entreprises publiques, et en élaborant des stratégies visant à réduire l'aide apportée par l'État à ces entreprises.

Annexe II. Prix des denrées alimentaires et des combustibles au Cameroun : caractéristiques actuelles et besoins en matière de réforme¹

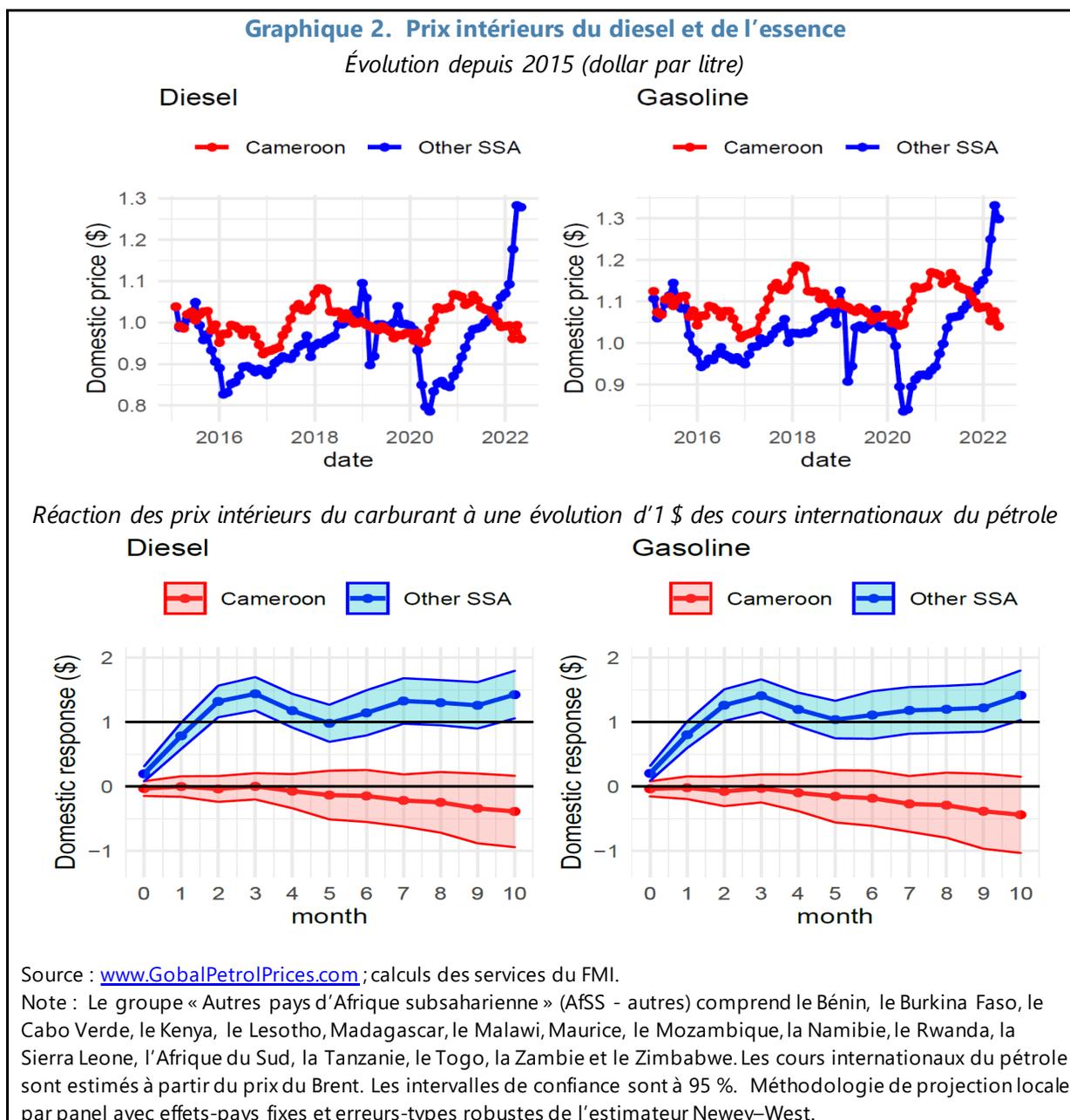
1. La forte inflation récente des prix mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles a eu des répercussions considérables sur le Cameroun. La hausse des prix des denrées alimentaires a entraîné une réduction du revenu réel pour un grand nombre de ménages vulnérables, dont le panier de consommation est axé sur les produits alimentaires et dont le revenu n'est pas directement lié à la production de produits de grande consommation. Ces effets de répartition tranchent avec les tendances en matière de consommation de produits énergétiques, étant donné que la part de consommation de kérosène est plus importante pour les ménages à faible revenu, et que celle de l'essence est plus grande pour les ménages à revenu élevé (Coady et El-Said, 2007).



2. Au Cameroun, le prix des denrées alimentaires est réglementé par les autorités, mais le mécanisme de fixation des prix n'est pas appuyé par un système de subventions explicite. Par conséquent, les prix intérieurs sont forcés de réagir aux prix internationaux. En l'absence d'un système de subventions, lorsque les prix réglementés sont inférieurs aux prix du marché (notamment les prix à l'importation et/ou à la production), les marges bénéficiaires des producteurs et des distributeurs s'en trouvent réduites. Si l'écart de prix devenait trop grand, les producteurs et les importateurs subiraient des pertes et riposteraient en procédant à un rationnement, voire à un arrêt complet de la production. Si les prix réglementés étaient trop élevés par rapport à ceux du marché, le

¹ Rédigée par Roberto Piazza (département des finances publiques).

contraire s’observerait : les producteurs et les distributeurs bénéficieraient d’importantes rentes pseudo-monopolistiques aux dépens des consommateurs. En tout état de cause, la réglementation des prix non assortie d’un système de subventions engendre des pressions économiques et politiques qui empêchent, à terme, des écarts importants ou prolongés des prix intérieurs par rapport aux prix du marché. Le graphique 1 illustre la réaction effective des prix intérieurs des aliments au Cameroun aux variations des prix internationaux, réaction qui est semblable à celle qui s’observe dans d’autres pays d’Afrique subsaharienne. La réaction se renforce avec le temps, témoignant d’un ajustement décalé du prix réglementé. Pour le riz, près de la moitié de la variation des prix internationaux est répercutée, à terme, sur les consommateurs nationaux. Pour le blé, les répercussions des variations peuvent s’avérer encore plus importantes, bien que leur estimation soit imprécise.



3. Inversement, l'absence de réaction des prix intérieurs des combustibles du Cameroun aux variations des prix internationaux s'explique par l'existence de mécanismes de subventions explicites. La plage supérieure du graphique 2 présente l'évolution des prix intérieurs du diesel et de l'essence (en dollars) pour le Cameroun et pour une moyenne d'autres pays d'Afrique subsaharienne. On note premièrement qu'une fois la moyenne calculée sur l'ensemble de la période d'échantillonnage, les prix du carburant au Cameroun sont semblables à ceux pratiqués dans les autres pays. Par conséquent, si, au Cameroun, les prix à la pompe en monnaie locale varient très peu (l'essentiel de leur fluctuation est attribué aux mouvements du taux de change par rapport au dollar), ces prix ne sont pas fixés à un niveau « bas » en termes absolus, du moins en comparaison avec les prix pratiqués dans la région. En effet, lorsque les prix internationaux chutent de manière importante, comme ce fut le cas en 2020, les prix réglementés au Cameroun se retrouvent à être supérieurs aux prix internationaux, ce qui représente une subvention négative pour les consommateurs et engendre des recettes fiscales. Inversement, lorsque les prix internationaux sont élevés, comme c'est actuellement le cas, les subventions aux combustibles dans le pays s'envolent, ce qui grève le budget de l'État. La deuxième tendance qui se dégage du graphique 2 est la faible volatilité des prix à la pompe au Cameroun, qui est unique par rapport aux autres pays de la région. La plage inférieure du graphique 2 illustre d'autant plus clairement cette tendance selon laquelle, dans d'autres pays de la région subsaharienne, les chocs sur les cours internationaux du pétrole sont répercutés intégralement et rapidement sur les prix à la pompe.

4. Le recours généralisé aux prix réglementés et aux subventions aux combustibles empêche l'économie de s'adapter efficacement aux chocs et n'offre pas une protection réelle aux ménages vulnérables. La réaction artificiellement lente des prix intérieurs des denrées alimentaires exerce des pressions sur la chaîne d'approvisionnement du secteur et représente une source de risque pour la sécurité alimentaire. De plus, l'élimination quasi totale du signal donné par les prix pour les combustibles empêche les consommateurs et les entreprises de s'adapter efficacement. En plus de générer un coût budgétaire considérable, les subventions aux combustibles en période de cours élevés du pétrole se révèlent également très inefficaces pour protéger les pauvres et excluent d'autres utilisations plus équitables des ressources de l'État. Des analyses antérieures (Coady et El-Said, 2007) ont démontré que, pour chaque tranche de 100 francs CFA transférés aux ménages au moyen de subventions aux combustibles, seuls 16 francs CFA vont aux 20 % les plus pauvres de la population, le reste revenant aux ménages à revenu plus élevé. Même dans le cas des subventions au kérosène, sur chaque tranche de 100 francs CFA transférés, seuls 29 francs CFA reviennent au quintile le plus pauvre de la population.

5. L'élimination progressive des subventions aux prix de l'énergie s'inscrit dans le cadre d'un processus de réforme destiné à renforcer la croissance intérieure tout en rendant l'économie plus équitable et viable sur le plan environnemental. La dernière tentative importante de réduction active des subventions aux prix des combustibles entreprise par le Cameroun remonte à 2014. Le 1^{er} juillet de cette année-là, les prix au détail des combustibles ont été majorés de 15 %. Ces mesures, conjuguées à une chute ultérieure des cours internationaux du pétrole, ont conduit, en 2015, à une quasi-élimination des subventions aux combustibles (FMI 2015). La réforme de 2014 s'est accompagnée de mesures d'atténuation qui comprenaient une hausse des salaires de 5 % dans la fonction publique, une augmentation de 28 % des salaires minimums, une

augmentation de 33 % des tarifs des taxis avec des réductions des taxes payées par les transporteurs, les taxis et les autobus. L'État avait tenu des pourparlers avec des syndicats et des organisations de la société civile afin d'expliquer cette décision, qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Toutefois, au moment de l'augmentation du prix du carburant, les transferts monétaires n'en étaient qu'au stade du projet pilote.

6. Sur le plan politique, il est difficile de mettre en œuvre une réforme des prix des combustibles, dont le cours risque par ailleurs d'être inversé. Tel a été le sort de la réforme amorcée au Cameroun en 2014, laquelle n'a pas permis d'éliminer durablement les subventions aux combustibles. En 2016, les prix des combustibles ont été abaissés et n'ont pas évolué depuis, en dépit de la forte augmentation des prix internationaux enregistrée récemment.

7. L'expérience de pays ayant réussi à réformer les subventions à l'énergie souligne la nécessité d'élaborer des mesures qui atténuent les répercussions sur les pauvres, les transferts monétaires représentant la solution privilégiée. Il est particulièrement important de mettre en œuvre des programmes ciblés ou d'intensifier ceux existant déjà dans la période immédiatement antérieure à une réforme des prix, car ces mesures permettent de démontrer la détermination des pouvoirs publics à protéger les personnes démunies. Parmi les exemples concrets de pays où les transferts monétaires ont été mis en œuvre avec succès, citons (Clements et al., 2013) :

- *L'Indonésie* : en 2005, l'État a procédé à deux augmentations notables du prix des combustibles, faisant doubler le prix du diesel et presque tripler celui du kérosène. On estime que les transferts monétaires inconditionnels et d'autres programmes d'aide sociale ont été pour beaucoup dans le fait que les mesures de 2005 ont suscité des protestations moins virulentes que les tentatives de réforme précédentes. Le programme qui a gagné le plus de visibilité, et qui concernait 35 % de la population, consistait en un ensemble de transferts monétaires mensuels inconditionnels à l'intention des ménages pauvres.
- *L'Iran* : en décembre 2010, les autorités ont procédé à une importante augmentation des prix de tous les principaux produits pétroliers et du gaz naturel ainsi que de l'électricité, de l'eau et du pain. En amont de l'ajustement des prix, les pouvoirs publics ont effectué des transferts monétaires sur des comptes bancaires spéciaux et en quantité égale pour les ménages, financés par les recettes découlant de l'augmentation des prix. Une partie de ces recettes a également été allouée aux entreprises pour les aider à réduire leur intensité énergétique. L'octroi de transferts égaux à tous les ménages s'est traduit par des effets redistributifs. Sachant que les pauvres profitaient peu des prix intérieurs bon marché de l'énergie, la compensation a été suffisamment importante pour sortir pratiquement tous les Iraniens de la pauvreté.

8. Entre autres enseignements tirés des tentatives de réforme dans le monde, citons (Clements et al., 2013) ceux-ci :

- *Information*. La définition d'une stratégie complète de réforme des subventions nécessite des informations sur les répercussions probables des réformes sur les différentes parties prenantes et le recensement de mesures destinées à atténuer les effets négatifs.

- *Communication et transparence.* Une campagne de communication de grande envergure peut contribuer à susciter une adhésion élargie au niveau politique et public. Les données utiles à diffuser comprennent a) l'ampleur des subventions et les sources de leur financement ; b) la répartition des avantages liés aux subventions entre les groupes de revenus ; c) l'évolution des dépenses entraînées par les subventions dans le temps ; et d) les bienfaits potentiels de la réforme des subventions pour l'environnement et la santé.
- *Introduction progressive et échelonnement.* Il peut être souhaitable d'introduire progressivement les augmentations de prix et de les échelonner différemment selon les produits énergétiques. Le rythme d'introduction et l'échelonnement adéquats dépendront d'un éventail de facteurs, notamment l'ampleur de l'augmentation des prix requise, la situation budgétaire et le temps nécessaire à la définition d'une stratégie de communication efficace et au renforcement des filets de protection sociale.
- *Réforme des entreprises publiques.* Le renforcement de l'efficacité des entreprises publiques peut contribuer à réduire le fardeau budgétaire du secteur énergétique. Les producteurs d'énergie reçoivent souvent des ressources budgétaires considérables pour pallier les inefficacités en matière de production et de perception des recettes. Une réforme des subventions faisant intervenir une restructuration des entreprises publiques doit s'accompagner de mesures sociales temporaires propres au secteur pour soutenir les employés et les entreprises.
- *Autres mesures compensatoires.* Lorsque les transferts monétaires ne sont pas réalisables, il est possible de recourir à d'autres programmes pouvant être élargis rapidement, pendant la phase de renforcement des capacités administratives. Il s'agit notamment de repas scolaires, de travaux publics, de réduction des frais d'utilisation des services d'éducation et de santé, d'un réseau de transport urbain de masse subventionné et de subventions pour la consommation d'eau et d'électricité au-dessous d'un seuil déterminé.

Bibliographie

Clements, Benedict, David Coady, Stefania Fabrizio, Sanjeev Gupta, Trevor Alleyne, and Carlo Sdralevich (editors). 2013. "Energy Subsidy Reform: Lessons and Implications". International Monetary Fund, Washington DC.

Coady, David, and Moataz El-Said. 2007. "Cameroon: Fiscal and Distributional Implications of Alternative Fuel Pricing Policies". Fiscal Affairs Department, International Monetary Fund.

Annexe III. Fixation des prix des combustibles au Cameroun¹

1. **Du fait de la récente hausse des prix internationaux, le mécanisme actuel de stabilisation des prix des combustibles au Cameroun engendre un écart important et croissant entre les prix fixes à la pompe et les prix du marché².** Les prix du marché du super ont augmenté de 59,0 % (en glissement annuel) en juin 2022, pour atteindre 1 131 francs CFA le litre. En parallèle, ceux du diesel ont connu une augmentation de 75 %, pour atteindre 1 111 francs CFA le litre (graphiques 1 et 2).
2. **Les prix à la pompe sont fixes depuis 2016 et leur maintien au même niveau s'est traduit par une hausse sans précédent du coût des subventions aux combustibles.** Ces dernières pourraient augmenter de 159 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) en 2021 à environ 765 milliards de francs CFA en 2022 (2,9 % du PIB) et 712 milliards de francs CFA en 2023. Ces prévisions supposent que i) les prix de parité à l'importation conservent leur moyenne d'avril à juin 2022 ; ii) les prix de parité à l'importation baisseront de 11,2 % en 2023, conformément aux projections des Perspectives de l'économie mondiale sur les prix du pétrole brut ; et iii) un volume constant avoisinant 1,9 milliard de litres sera vendu sur le marché camerounais en 2022 et en 2023 (graphiques 3 et 4).
3. **En vertu de la structure actuelle des prix, l'augmentation des prix du marché engendre toutefois des recettes fiscales plus élevées.** En 2022–23, les autorités prévoient de percevoir un total de 476 milliards de francs CFA en TVA, en accises (taxe spéciale sur les produits pétroliers, TSPP) et en droits de douane, contre 339 milliards de francs CFA en 2021, les distributeurs payant des taxes sur les valeurs marchandes et ne répercutant pas leur augmentation sur les consommateurs.
4. **Afin d'évaluer la viabilité du mécanisme actuel et à la suite d'études antérieures sur le Cameroun, nous estimons sa contribution nette au budget du pays sous différents scénarios³.** La contribution nette au budget se définit comme la différence entre les taxes (TVA, douanes et accises) et les subventions aux producteurs et les subventions après impôt.
5. **Il apparaît que le statu quo consistant à ne pas répercuter les fluctuations des prix internationaux sur les prix à la pompe n'est pas viable.** Avec les prix actuels, la contribution nette au budget deviendrait négative (les subventions dépassant les recettes fiscales) pour atteindre 290 milliards de francs CFA (-1,1 % du PIB) en 2022 et 236 milliards de francs CFA (-0,8 % du PIB) en 2023, alors qu'elle s'élevait à +180 milliards de francs CFA en 2021 (0,7 % du PIB)

¹ Rédigée par Du Prince Tchakoté (AFR).

² Depuis janvier 2016, les prix de détails sont plafonnés à 630 FCFA/L pour l'essence, à 575 FCFA/L pour le diesel et à 350 FCFA/L pour le kérosène. Le schéma de consommation annuelle de 1,9 milliards de litre se décline ainsi : essence (40 %), diesel (55 %) et kérosène (5 %).

³ Voir l'annexe I du rapport No. 19/247 du FMI.

(graphiques 3 et 4). Des niveaux aussi élevés sont sans précédent au Cameroun, les subventions ayant généralement représenté en moyenne 0,5 % du PIB avant la guerre en Ukraine sur la période 2019–21 (graphique 4).

6. Les scénarios suivants sont envisagés (tableau 1 et graphiques 5 et 6) :

- Scénario 1 : aucun changement.** Il en coûtera 2,5 % du PIB pour maintenir les prix à la pompe à leur niveau actuel (630, 575 et 350 francs CFA le litre pour l'essence super, le diesel et le kérosène, respectivement), avec une contribution nette au budget négative estimée à 236 milliards de francs CFA correspondant à -0,8 % du PIB en 2023, ce qui représente une position intenable puisque les autorités devront prévoir au budget 712 milliards de francs CFA pour subventionner la consommation de carburant. À titre de référence, les investissements du Cameroun financé sur ressources intérieures étaient plus faibles, à 615 milliards de francs CFA en 2022, et la masse salariale représentait environ 1 100 milliards de francs CFA en 2022.
- Scénario 2 : répercussion intégrale des variations des prix internationaux.** Une répercussion complète des prix internationaux serait obtenue par une augmentation générale de 64 % du prix des combustibles. Cela équivaut à des augmentations des prix à la pompe à 1 033, 943 et 574 francs CFA en moyenne au litre pour l'essence super, le diesel et le kérosène respectivement. Compte tenu de la situation socioéconomique tendue et de l'insuffisance des filets de sécurité, une telle hausse des prix à la pompe risque de se heurter à une forte opposition de l'opinion publique.
- Scénario 3 : seuil de rentabilité de la contribution nette au budget.** La contribution nette au budget qui permettrait d'égaliser les recettes fiscales et les subventions serait obtenue au moyen d'une augmentation générale de 21 % des prix des combustibles, soit à 764, 697 et 424 francs CFA le litre pour l'essence super, le diesel et le kérosène respectivement. Dans ce scénario, les subventions diminuent à 476 milliards de francs CFA, un montant qui demeure élevé, à 1,7 % du PIB, mais inférieur au coût de 712 milliards de francs CFA dans le scénario « aucun changement ». Une augmentation des prix inférieure à 21 % entraînerait une contribution nette au budget négative, étant donné les subventions aux carburants plus élevées qui en découleraient.
- Scénario 4 : rétablissement des subventions à leur niveau d'avant la guerre en Ukraine.** Ce scénario envisagerait des subventions à hauteur de 0,5 % du PIB. Les résultats de la simulation indiquent que, compte tenu du niveau actuellement élevé des prix internationaux du pétrole, ce scénario entraînerait une forte augmentation des prix à la pompe (51 %). Cette augmentation, bien qu'inférieure à celle obtenue dans le cadre du scénario de répercussion intégrale (64 %), se heurterait très probablement à une opposition semblable de la part de la population.
- Scénario 5 : reproduction de l'augmentation à 15 % de juillet 2014.** Dans ce scénario, les subventions aux combustibles demeurent élevées, s'établissant à 545 milliards de francs CFA ou 1,9 % du PIB (quatre fois les niveaux d'avant la guerre en Ukraine et 0,2 % du PIB de plus que le

seuil de rentabilité de la contribution nette au budget). La contribution nette au budget resterait en territoire négatif, à -0,2 % du PIB, exerçant des pressions sur la gestion des flux de trésorerie.

7. Les scénarios précités ne tiennent pas compte d'une éventuelle différenciation des augmentations de prix, qui pourrait s'avérer utile pour amortir les effets de la réforme sur les ménages vulnérables.

En effet, l'augmentation du prix de l'essence super (40 % de la consommation totale) pourrait être plus élevée que pour les autres carburants, car l'essence est surtout utilisée pour les véhicules personnels. En revanche, le diesel (55 % du total) est utilisé par les industries et le secteur des transports au Cameroun, tandis que les ménages les plus pauvres utilisent le kérosène (5 % du total).

8. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne prennent des mesures pour diminuer les subventions en augmentant les prix à la pompe selon le type de carburant. L'essence super a récemment été portée à 890 francs CFA (contre 775) le litre au Sénégal et à 735 francs CFA (contre 695) le litre en Côte d'Ivoire. Le diesel est resté inchangé à 695 francs CFA le litre en Côte d'Ivoire et à 655 francs CFA le litre au Sénégal.

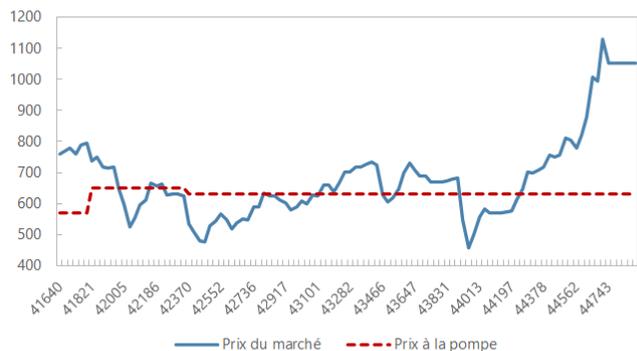
9. Augmentation différenciée des prix. Dans ce scénario, l'augmentation du prix de l'essence super serait plus élevée que celle du diesel et, dans une moindre mesure, du kérosène. Les augmentations de prix optimales pour chaque carburant devraient être compatibles avec l'un des objectifs décrits dans les scénarios 2 à 4 ci-dessus.

10. Outre l'augmentation des prix à la pompe, une révision de la structure des prix pourrait conduire à des mesures d'économies budgétaires et à d'autres mesures de réduction des coûts. La réforme de la tarification des combustibles de 2020 a donné lieu à des enchères trimestrielles visant à sélectionner un négociant international unique pour approvisionner le marché intérieur. Cette réforme a permis de réduire considérablement la prime perçue sur les importations. Les autorités avaient consenti à réexaminer la structure des prix afin de dégager d'autres sources d'économies permettant de diminuer les subventions aux combustibles. En 2022, à titre de mesure ponctuelle, les autorités ont maintenu les prix de référence du pétrole au niveau établi dans le budget pour calculer les taxes dans la structure des prix, ne répercutant pas la hausse des prix internationaux, ce qui a permis de limiter l'écart entre les prix du marché et les prix à la pompe et de diminuer le coût des subventions de 120 milliards de francs CFA. Une telle mesure, si elle est pérennisée, pourrait toutefois remettre en cause la prévisibilité fiscale.

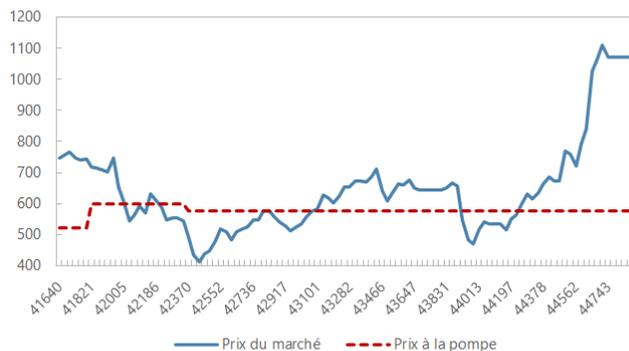
11. La structure des prix comprend un poste budgétaire dédié à deux fins : i) la péréquation et ii) les subventions aux consommateurs de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Dans la structure actuelle des prix, la « ligne de péréquation » s'élève à 46 francs CFA le litre d'essence super et de diesel, et à 31 FCFA le litre de kérosène. Elle rapporte environ 85 milliards de francs CFA par an, dont environ la moitié est versée aux transporteurs pour maintenir une tarification unique des combustibles dans les dix capitales régionales du pays (fonction de péréquation) et l'autre moitié en subventions au GPL, qui est consommé par les pauvres comme principal substitut au bois de chauffage.

Graphique 1. Cameroun : structure et mécanismes des prix du combustibles

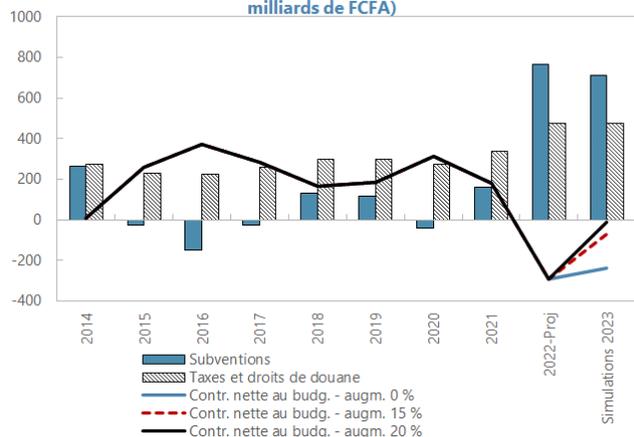
Prix de l'essence 2014-22 (en FCFA par litre)



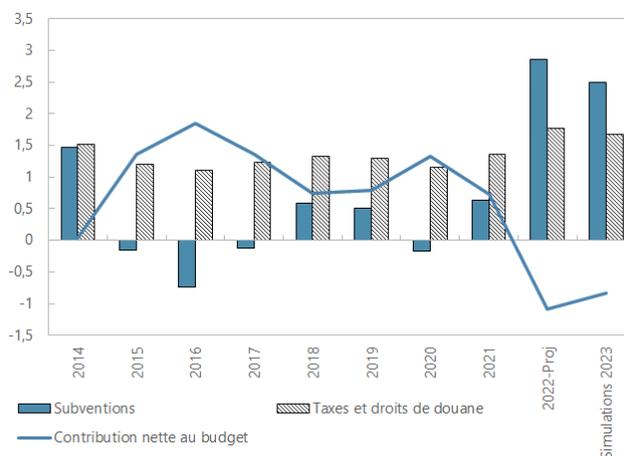
Prix du diesel, 2014-22 (en FCFA par litre)



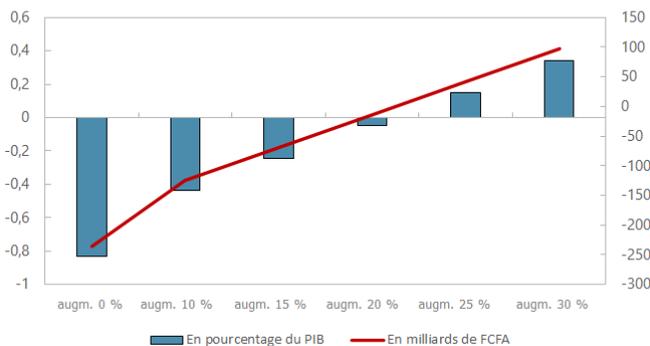
Subventions et contribution nette au budget - Contribution nette au budget et augmentation des prix des combustibles (en milliards de FCFA)



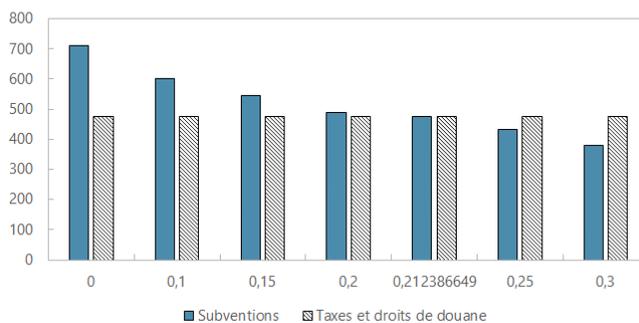
Subventions et contribution nette au budget (en % du PIB)



Contribution nette au budget du secteur des combustibles en supposant une augmentation des prix à la pompe en 2023



Subventions aux combustibles/Taxes et droits de douane en supposant une augmentation des prix à la pompe en 2023 (en milliards de FCFA)



Sources : calculs des services du FMI

Tableau 1 : Cameroun : structure des prix des combustibles et autres scénarios 2021-23
(FCFA par litre, sauf indication contraire)

	2021			2022			2023														
							Scénario 1 : pas de mesure			Scénario 2 : répercussion intégrale			Scénario 3 : contribution nette au budget neutre (=0)			Scénario 4 : subventions à hauteur de 0,5 % du PIB			Scénario 5 : reproduction de la hausse des prix de 2014		
	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel	Ess.	Kér.	Diesel
1-Prix à l'importation	265	259	260	458	524	496	407	524	496	407	524	496	407	524	496	407	524	496	407	524	496
2-Marge de la SONARA	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
3- Impôts	214	63	167	278	74	247	259	74	247	259	74	247	259	74	247	259	74	247	259	74	247
TVA et droits de douane	104	63	102	168	74	182	149	74	182	149	74	182	149	74	182	149	74	182	149	74	182
TSPP	110	0	65	110	0	65	110	0	65	110	0	65	110	0	65	110	0	65	110	0	65
4-Autres frais et charges	185	151	176	209	185	209	209	185	209	209	185	209	209	185	209	209	185	209	209	185	209
5-Prix à la pompe théoriques	712	522	651	993	831	1.000	923	831	1.000	923	831	1.000	923	831	1.000	923	831	1.000	923	831	1.000
6-Subventions	82	172	76	363	481	425	293	481	425	-110	257	57	159	407	302	-29	302	130	198	429	338
7-Prix à la pompe	630	350	575	630	350	575	630	350	575	1.033	574	943	764	424	697	952	529	869	725	403	661
Postes pour mémoire																					
En millions de litres																					
Volume vendu	731	97	1.048	760	95	1.045	760	95	1.045	760	95	1.045	760	95	1.045	760	95	1.045	760	95	1.045
Volume vendu (tous produits confondus)	1.877			1.900			1.900			1.900			1.900			1.900					
En FCFA par litre																					
Contribution nette au budget 1/	132	-109	91	-85	-407	-178	-34	-407	-178	369	-183	190	100	-333	-56	288	-228	116	60	-355	-92
Variation des prix à la pompe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403	224	368	134	74	122	322	179	294	95	52	86
En %																					
Variation des prix à la pompe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64	64	64	21	21	21	51	51	51	15	15	15
En milliards de FCFA (tous produits confondus)																					
Impôts et taxes	339			476			476			476			476			476			476		
Subventions	159			765			712			0			476			142			545		
Sociétés non financières	180			-290			-236			476			0			333			-69		
En % du PIB (tous produits confondus)																					
Impôts et taxes	1,4			1,8			1,7			1,7			1,7			1,7			1,7		
Subventions	0,6			2,9			2,5			0,0			1,7			0,5			1,9		
Sociétés non financières	0,7			-1,1			-0,8			1,7			0,0			1,2			-0,2		

1/ La contribution nette au budget est égale aux taxes recouvrées (TVA, droits de douanes et taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)), moins les subventions octroyées pour maintenir le prix à la pompe à un certain niveau.

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Annexe IV. Riposte du Cameroun à la crise de la COVID-19

A. Évolution de la pandémie

1. Les premiers cas de COVID-19 ont été signalés le 6 mars 2020. Depuis, le Cameroun a connu quatre vagues d'infections. Depuis la première vague, le nombre de cas hebdomadaires confirmés a atteint un sommet au mois de juin 2020, avant de diminuer progressivement jusqu'à novembre 2020. La vague la plus récente, la quatrième, a atteint son niveau maximal d'intensité au cours des deux premières semaines de janvier 2022. Depuis, le nombre de nouveaux cas diminue progressivement. Aucune des 10 régions du pays n'est épargnée, et dans l'ensemble, on dénombre plus de cas chez les hommes que chez les femmes (graphique 1). Le Centre camerounais de recherche sur les maladies émergentes et ré-émergentes a détecté la présence de plusieurs souches du virus dans le pays. Le 17 janvier 2022, l'Institut Pasteur de Dakar a confirmé la présence du variant omicron au Cameroun. Le Cameroun a signalé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) 120 028 cas confirmés de COVID-19 et 1 931 décès au 7 juin 2022.

B. Mesures des autorités pour endiguer la propagation du virus

1. Le 17 mars 2020, les pouvoirs publics ont annoncé un train de 13 mesures d'endiguement : les frontières terrestres, aériennes et maritimes ont été fermées, les voyageurs en provenance de pays présentant un taux d'infection élevé ont été mis en quarantaine, les visas d'entrée pour le Cameroun ont été suspendus ; les autorités ont aussi décidé la fermeture des écoles et des universités, interdit les rassemblements de plus de 50 personnes, fermé les bars, restaurants et salles de spectacle après 18 h ; elles ont également suspendu les missions des fonctionnaires ou des représentants d'établissements paraétatiques envoyés à l'étranger, annulé les événements sportifs scolaires et universitaires, et interdit aux taxis et transports en commun de pratiquer la surcharge de passagers. Le respect des recommandations de l'OMS en matière d'hygiène et le recours à la télécommunication et aux outils numériques pour les réunions de plus de 10 personnes sont deux exemples des mesures sanitaires et de distanciation physique en vigueur. Le 10 avril 2020, les pouvoirs publics ont pris des mesures supplémentaires pour endiguer l'épidémie de COVID-19 : port du masque obligatoire dans tous les lieux publics, production locale de médicaments contre la COVID-19, ouverture de centres de traitement spécialisés dans chacune des capitales régionales, multiplication des tests de dépistage et renforcement de la campagne de sensibilisation.

2. Le 30 avril 2020, les pouvoirs publics ont annoncé une série de mesures de déconfinement. L'interdiction faite aux bars, restaurants et lieux de loisirs d'ouvrir après 18 h a été levée, à condition que les clients et usagers respectent les mesures de distanciation physique et portent des masques. Les règles limitant le nombre de passagers dans les transports en commun (bus et taxi) ont également été assouplies, mais l'obligation du port du masque et l'interdiction de la surcharge sont restées de rigueur.

3. Depuis juillet 2020, les autorités adoptent une méthode décentralisée qui s'appuie sur les districts de santé et sur les régions. Cette méthode est axée sur le suivi des cas, la

multiplication des tests de dépistage au niveau local, l'intensification du dépistage pour l'ensemble des voyageurs se rendant au Cameroun et le renforcement des capacités des services de santé. Les autorités ont fait le choix de ne pas reconfiner la population, en misant sur le respect des mesures de distanciation physique, la multiplication des tests et le développement des capacités de traitement. Les écoles ont rouvert en juin, et les dépistages pratiqués sur l'ensemble des voyageurs aériens arrivant au Cameroun ont été renforcés. Il reste malgré tout difficile de traverser la frontière : certains points de passage sont toujours fermés à la circulation, tandis que d'autres ne sont ouverts qu'aux échanges commerciaux.

2. Malgré les efforts déployés pour sensibiliser la population, les taux de vaccination restent faibles. Au 7 juin 2022, le Cameroun avait reçu 1,5 million de doses du vaccin Johnson & Johnson, 1,2 million de doses de Sinopharm, 596 460 doses d'AstraZeneca, et 152 100 doses de Pfizer. Au 7 juin 2022, 8,6 % de la population pouvant être vaccinée avait un schéma vaccinal complet et 11,1 % avaient reçu au moins une dose. En outre, 23,9 % des professionnels de la santé étaient pleinement vaccinés. En février, le ministère de la Santé publique a annoncé une nouvelle campagne d'intensification de la vaccination contre la COVID-19 du 16 au 20 mars 2022.

C. Mesures économiques pour atténuer les effets de la pandémie

4. Le 30 avril 2020, les autorités ont annoncé un train de mesures budgétaires destinées à adoucir les répercussions socioéconomiques de la crise sanitaire. Les pouvoirs publics ont notamment adopté des mesures fiscales provisoires en faveur des entreprises directement touchées par la crise, comme des moratoires et différés de paiement, et en particulier i) des exonérations de la taxe sur le tourisme dans le secteur de l'hôtellerie-restauration pour le reste de l'exercice 2020, ii) l'exonération de la retenue à la source pour les taxis et motos et les petits commerçants au deuxième trimestre 2020, iii) une enveloppe spéciale de 25 milliards de francs CFA pour l'apurement accéléré des crédits de TVA en attente de remboursement et iv) une extension jusqu'à la fin septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020.

5. Les autorités ont également pris des mesures pour atténuer les répercussions de la pandémie sur les ménages. Elles ont ainsi décidé i) de faire passer le montant des allocations familiales de 2 800 à 4 500 FCFA, ii) d'augmenter de 20 % les pensions de retraite n'ayant pas bénéficié d'une réforme de 2016, iii) de verser l'équivalent de trois mois d'allocations familiales aux employés des entreprises n'ayant pas pu s'acquitter de leurs cotisations sociales ou ayant mis leurs salariés au chômage technique en raison de la crise, et iv) de permettre le paiement en trois fois des cotisations sociales dues au titre du deuxième trimestre 2020 et d'annuler les pénalités de retard.

6. En plus de ces mesures à court terme, les autorités ont adopté un plan triennal de prévention et de riposte, dont le financement total se monte à 825 millions de dollars. Ce plan s'articule autour de cinq axes : i) une stratégie sanitaire destinée à empêcher l'avancée de la pandémie et à traiter les malades (101 millions de dollars) ; ii) l'atténuation des effets économiques et financiers de la pandémie (646 millions de dollars), notamment par la mise en place d'un

allègement fiscal à hauteur de 200 millions de dollars en faveur des entreprises mises en difficulté par la crise ; iii) l'approvisionnement en produits essentiels (9,5 millions de dollars) ; iv) la mise au point de solutions novatrices au niveau local (16,5 millions de dollars) ; v) des mesures sociales visant à atténuer les effets de la pandémie sur les individus et les ménages vulnérables (52 millions de dollars).

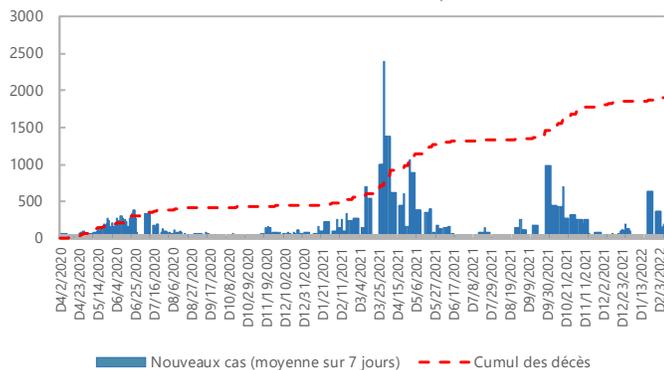
7. Les autorités ont créé un compte spécial COVID-19, consacré au financement de la riposte nationale contre la pandémie, dont le fonctionnement est régi par une circulaire du ministre des Finances. Cette circulaire précise les modalités d'organisation, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du compte. Pour 2020, la loi de finances rectificative promulguée en juin 2020 a affecté près de 310 millions de dollars au compte spécial COVID-19 ; 76 % du financement de cette somme provient du soutien budgétaire extérieur et des ressources libérées par la suspension du service de la dette. La loi de finances rectificative pour 2021 affecte près de 363 millions de dollars au compte spécial COVID-19, dont 148 millions de dollars pour la vaccination. Le projet de loi de finances pour 2022 affecte 218 millions de dollars à des dépenses en lien avec la COVID-19.

D. Vaccination

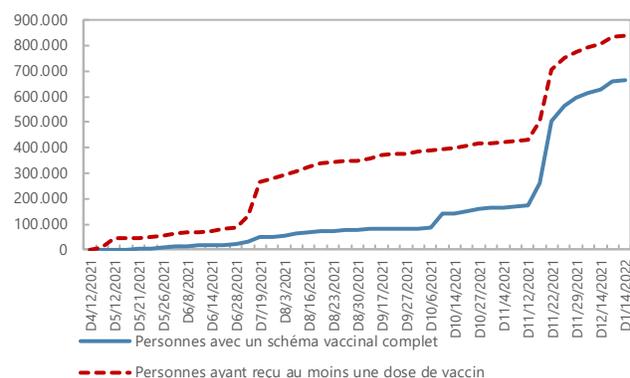
8. Le Cameroun a adopté un plan national de préparation et de déploiement en matière de vaccins, mis au point sous l'égide d'une équipe pays des Nations Unies. Au 5 janvier 2022, le Cameroun a reçu 1,4 million de doses du vaccin Johnson & Johnson, 1,2 million de doses de Sinopharm, 589 600 doses d'AstraZeneca, et 152 100 doses de Pfizer. Cependant, la date limite de conservation de certaines de ces doses a été dépassée depuis. Le Cameroun s'est donné pour objectif de vacciner 60 % de sa population admissible (18 ans et plus) d'ici 2023. En date du 19 janvier 2022, 6,3 % de la population admissible étaient pleinement vaccinés, et 2,8 % n'avaient reçu qu'une seule dose. De plus, 43,7 % du personnel de santé sont pleinement vaccinés.

Graphique 1. Cameroun : évolution de la pandémie de COVID-19

Tendances statistiques



Vaccinations COVID_x001E_19



Statistiques de la COVID-19 par région

	Cas confirmés		Décès		Rétablissements
	Cumulés	Cumulés	taux de mortalité (en %)	Proportion de décès (en %)	
Adamaoua	4003	57	1,4	3,0	3791
Centre	35506	502	1,4	26,7	35800
Est	5308	82	1,5	4,4	5103
Extrême-Nord	2597	60	2,3	3,2	2396
Littoral	32995	366	1,1	19,5	32454
Nord	2088	42	2,0	2,2	1854
Nord-Ouest	11232	351	3,1	18,7	10779
Ouest	11415	263	2,3	14,0	11004
Sud	5447	70	1,3	3,7	5256
Sud-Ouest	5127	87	1,7	4,6	4962
Total	115718	1880	1,6	100	113399

Répartition régionale des cas



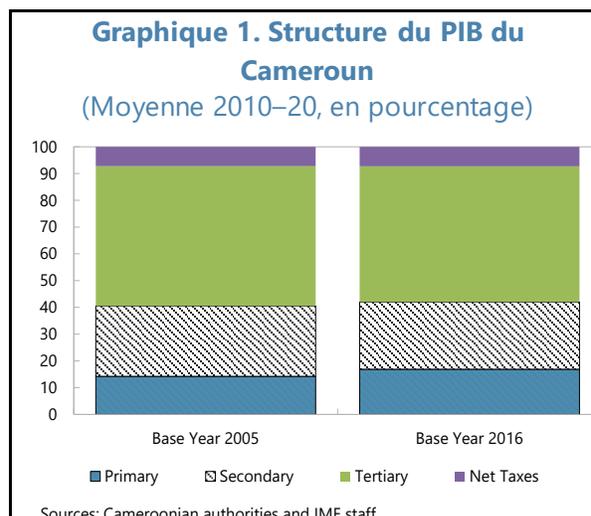
Sources : autorités nationales ; OMS.

Annexe V. Suivi des engagements pris au titre de la FCR-1 et de la FCR-2, à compter de fin décembre 2021

Engagements pris au titre de la FCR-1 (4 mai 2020) et de la FCR-2 (20 octobre 2020)	État d'avancement
i) Faire paraître un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19.	<p>Respecté. Les autorités ont rendu public un rapport sur les dépenses engagées entre mars et décembre 2020 en lien avec la COVID-19.</p> <p>https://www.dgb.cm/news/consult-the-implementation-report-of-national-solidarity-fund-for-the-fight-against-coronavirus-and-its-economic-and-social-repercussions/</p>
ii) Faire vérifier ces dépenses par un organisme indépendant à la fin de l'exercice 2020, et publier les résultats de cet audit.	<p>Respecté. La chambre des comptes de la Cour suprême a vérifié les dépenses engagées au cours de l'exercice 2020 en lien avec la COVID-19, et les résultats de cet audit ont été rendus publics.</p> <p>http://www.minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2021/11/RAPPORT_D_AUDIT_FONDS_COVID_19.pdf</p> <p>http://www.minfi.gov.cm/rapport-daudit-fonds-covid-19/</p>
iii) Avant la réunion du conseil d'administration sur la deuxième demande de FCR, adopter une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics, afin de modifier les formulaires type de passation de marchés, notamment en ce qui concerne les documents fournissant des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.	<p>Respecté. Les autorités ont publié une circulaire d'application de l'article 90 du Code des marchés publics visant à modifier les formulaires type de passation de marchés.</p> <p>https://www.armp.cm/details?type_publication=COMM&id_publication=12894</p>
iv) Publier les documents relatifs aux résultats des marchés attribués par les pouvoirs publics et relevant des dépenses liées à la COVID-19, ainsi que les documents portants sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.	<p>Respecté. Les autorités ont publié des informations sur les marchés attribués par les pouvoirs publics entre le 20 octobre 2020 et fin décembre 2021, y compris sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires.</p> <p>https://www.armp.cm/</p>

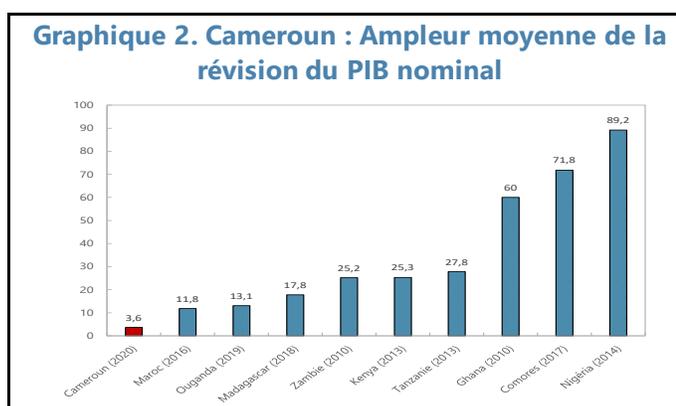
Annexe VI. Révision des comptes nationaux

1. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, le Cameroun a récemment modernisé l'établissement de sa comptabilité nationale, en faisant passer l'année de référence de 2005 à 2016. Ce passage à une nouvelle année de référence visait à tenir compte, entre autres, de changements structurels au sein de l'économie, notamment dans le prix des produits, de l'apparition de nouveaux produits, activités et opérateurs et de modifications des facteurs de pondération affectés à certaines filières économiques. Ces travaux ont bénéficié de cinq missions d'assistance technique du centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale (AFRITAC Centre) depuis décembre 2018.



2. Ce passage à une nouvelle année de base et ces changements dans la structure de l'économie se fondent en particulier sur l'utilisation de plusieurs nouvelles sources de données, comme l'enquête sur la consommation finale des ménages (ECAM 2001, 2007 et 2014) pour la nouvelle année de base 2016, l'intégration des résultats du recensement général des entreprises (RGE 2016), les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2005 et 2010), les déclarations statistiques et fiscales des entreprises (DSF 2016) et la balance des paiements de 2016, établie conformément au nouveau Manuel de la balance des paiements MBP 6. Pour améliorer la qualité du PIB établi sur une nouvelle base, les autorités se sont servies d'autres enquêtes structurelles, en particulier d'enquêtes sur les marges commerciales et de transport, les modes de transport informels (motocycles et taxis), le logement, le secteur (informel) du bois et la structure de la consommation intermédiaire.

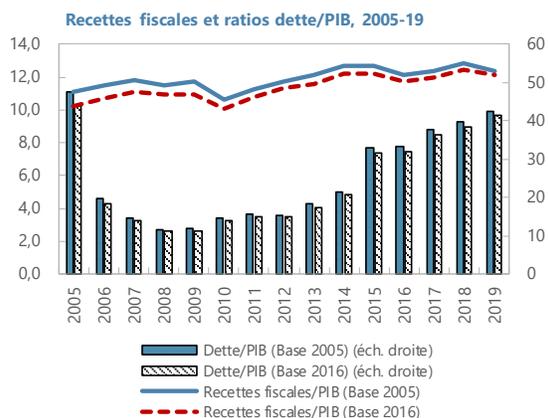
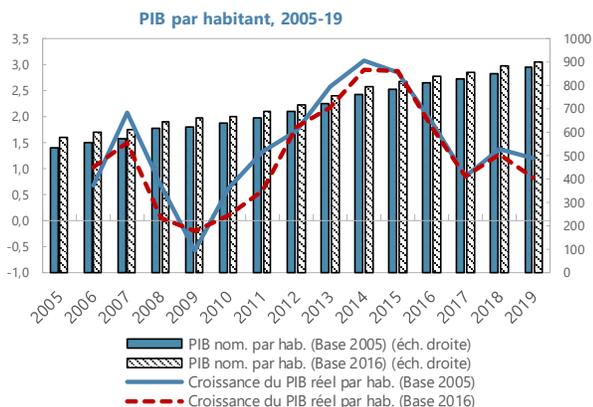
3. Cette mise à jour a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal de 3,6 % en 2016. Comme lors du changement de base de 2005, qui avait entraîné une augmentation de 8,6 %, cette révision était nettement plus modeste que celle des pays semblables de la région (graphique 2).



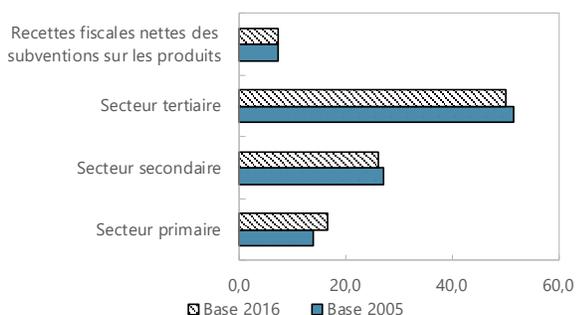
4. On observe cependant des changements notables dans la structure de la valeur ajoutée et dans la contribution sectorielle de l'économie informelle. Cette révision résulte d'une hausse des contributions respectives des secteurs agricole (3,3 %) et manufacturier (0,9 %),

tandis que la contribution du secteur tertiaire a baissé. Outre l'augmentation du PIB nominal, la série révisée laisse entrevoir une hausse de la part du PIB informel, qui passe de 37,8 % à 42 % à l'occasion du changement de l'année de référence de 2005 à 2016. La nouvelle série de PIB marque une baisse de 41 points de base du ratio recettes fiscales/PIB, qui s'établit à 13,2 % en 2020.

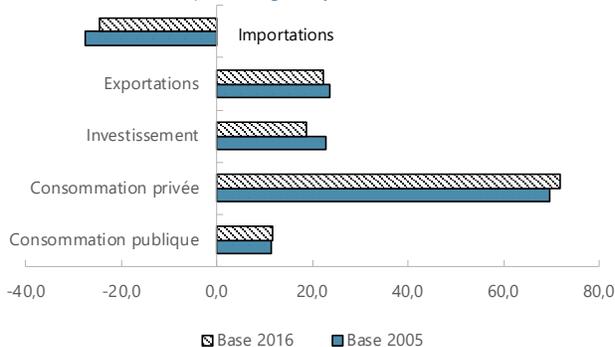
Graphique 3. Cameroun : changement de l'année de référence des comptes nationaux



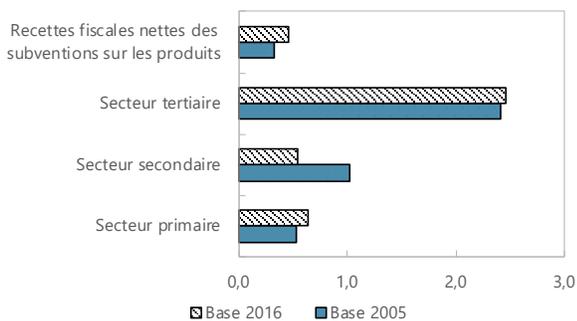
Côté offre : Structure de la valeur ajoutée nominale
(en pourcentage, moyenne 2005-19)



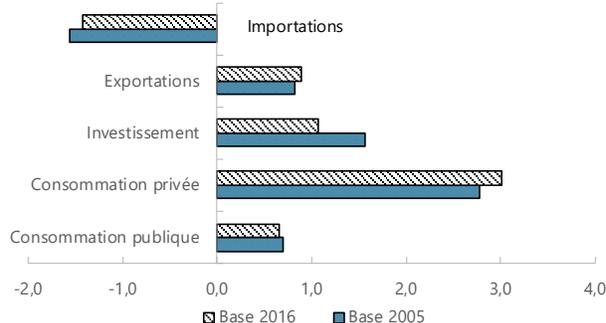
Côté demande : Structure de la valeur ajoutée nominale
(en pourcentage, moyenne 2005-19)



Côté offre : Contribution à la croissance du PIB réel
(en points de pourcentage, moyenne 2006-19)



Côté demande : Contribution à la croissance du PIB réel
(en points de pourcentage, moyenne 2006-19)



Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

Annexe VII. Mise à jour de la note de stratégie sur le développement des capacités pour le Cameroun (résumé)

La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités camerounaises concernant la stratégie de développement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités de politique macroéconomique pour la période 2021–23.

A. Assistance technique récente et perspectives

1. Le siège du FMI et le centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC Centre) continuent de dispenser fréquemment des activités de développement des capacités au Cameroun. Au cours des deux dernières années, l'accent a été mis sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, et l'établissement et la diffusion de statistiques. Ces activités ont fortement contribué à améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoignent en particulier les conclusions des cinq premières revues successives du programme appuyé par la FEC et la mise en œuvre du programme actuel au titre de la FEC et du MEDC.

2. Les activités de développement des capacités continueront d'appuyer la stratégie de réforme économique des autorités pour 2021–23, en consolidant les acquis et en permettant des avancées dans de nouveaux domaines. La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui formeront le socle des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'orientent autour de cinq axes et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance du secteur public. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de développement des capacités doit permettre de poursuivre les objectifs suivants : accroître les recettes des administrations publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces et transparentes, renforcer les capacités de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner l'établissement et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques. En outre, il est probable qu'à l'avenir le Cameroun aura besoin d'une assistance renforcée pour améliorer sa gouvernance, lutter contre la corruption, renforcer sa capacité d'adaptation au changement climatique et établir une stratégie efficace en matière d'inclusion financière. Ces activités seront utilement complétées par l'assistance que fourniront d'autres institutions et donateurs bilatéraux.

Vues des autorités

3. Les autorités continuent d'attacher une grande importance aux activités de développement des capacités dispensées par le FMI. Elles collaborent de manière productive avec les missions d'assistance technique dans différents domaines, et apprécient la réactivité du FMI et sa disponibilité pour fournir à la demande une assistance technique de grande qualité. Les autorités camerounaises font observer que les priorités retenues sont pleinement conformes aux objectifs du programme. De surcroît, elles considèrent que les missions se complètent et se succèdent selon un ordre judicieux, et jugent excellente la collaboration entre AFRITAC Centre et les départements techniques du siège du FMI.

Tableau 1. Cameroun : quatre principales priorités en matière d'assistance technique

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	<p>A. Établir une stratégie de recettes à moyen terme propice au développement, comportant notamment des réformes de la fiscalité et des mesures de nature à accroître les recettes publiques, moderniser les administrations fiscale et douanière et rationaliser les exonérations.</p> <p>B. Améliorer l'observance fiscale en rendant les administrations fiscale et douanière plus favorables aux entreprises, en renforçant les contrôles fiscaux, en poursuivant la dématérialisation des démarches et en luttant contre la fraude et la contrebande.</p>
Gestion des finances publiques	<p>C. Rendre la dépense publique plus efficace et plus transparente et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.</p>
Réforme de la législation financière et budgétaire	<p>D. Renforcer les dispositifs de bonne gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption conformément aux bonnes pratiques internationales, en mettant l'accent sur la fraude et la corruption.</p>
Gestion de la dette	<p>E. Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la cohérence entre les décisions d'emprunt et la stratégie d'endettement à moyen terme.</p>
Statistiques de finances publiques	<p>F. Améliorer l'établissement et la communication des données.</p>

Annexe VIII. Stratégie de développement du Cameroun

1. La Stratégie nationale de développement 2020–2030 (SND30) du Cameroun constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre de la seconde phase de la Vision 2035. L'objectif global de la Vision 2035 est de faire du Cameroun un pays émergent d'ici 25 à 30 ans. La Stratégie nationale de développement 2020–2030 (SND30) adoptée en janvier 2020 est le second volet de la stratégie et s'appuie sur le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), qui a fourni les orientations pour les 10 premières années de la mise en œuvre des actions destinées à réaliser la Vision.

2. Dans le contexte de la SND30, le Cameroun entend atteindre ses objectifs en s'appuyant simultanément sur la production locale des biens d'importation et la promotion des exportations. Le DSCE souligne que le Cameroun ne pouvait pas envisager de s'industrialiser en comptant uniquement sur ses marchés intérieurs. Les autorités veulent également faciliter l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique, ce qui s'accompagnerait d'interventions publiques ciblées dans des secteurs éminemment stratégiques en utilisant le levier des marchés publics, tout en promouvant l'émergence de champions nationaux dans les secteurs qui conduiront à la transformation structurelle.

3. La SND30 envisage de transformer la structure de l'économie en modifiant radicalement le tissu économique et social pour favoriser un développement endogène et inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. De manière spécifique, la stratégie vise entre autres :

- De mettre en place des conditions propices à une croissance économique forte et durable et les changements structurels indispensables pour l'industrialisation du pays. Les cibles consistent entre autres dans un relèvement du taux de croissance annuel à 8,1 % en moyenne sur la période 2020-2030, une accélération de la croissance dans le secteur secondaire (hors pétrole) qui la porterait à plus de 8 % à moyen terme et une réduction du déficit de la balance commerciale à 3 % du PIB en 2030.
- Améliorer les conditions de vie des populations camerounaises et leur accès aux prestations sociales essentielles en obtenant un recul notable de la pauvreté et du sous-emploi. Les cibles visées sont les suivantes : i) un taux de pauvreté ramené à moins de 25 % d'ici 2030 ; ii) un sous-emploi inférieur à 50 % d'ici 2030 ; iii) une augmentation de l'indice du capital humain de 0,39 en 2018 à 0,55, et un indice de développement humain à 0,70 d'ici 2030.
- Renforcer les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et renforcer la gestion environnementale pour garantir une croissance économique durable et un développement social durable et inclusif.
- Améliorer la gouvernance afin de mettre le pays en meilleure position pour atteindre ses objectifs de développement. Cela se traduira par des mesures destinées à améliorer le fonctionnement des institutions et à accélérer la décentralisation.

4. La réalisation de ces objectifs se fonde sur huit principes directeurs : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) énoncer clairement et sans ambiguïté la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et géographique ; iii) veiller à l'harmonie, l'équilibre et l'équité sur l'ensemble du territoire ; iv) planifier le développement dans le contexte de la décentralisation ; v) intégrer des actions de rattrapage des retards dans les domaines touchés par des crises à caractère social ou liées à la sécurité ; vi) parvenir à l'unité dans la diversité et améliorer les relations entre l'État et les citoyens ; vii) renforcer la gestion stratégique de l'État et créer les meilleures conditions possible pour que le secteur privé prenne pleinement sa place et joue un rôle moteur pour l'économie ; viii) tenir compte des engagements internationaux en les replaçant dans leur contexte.

5. Les autorités ont élaboré un plan pour soutenir la production des biens de grande consommation qui influent sur la balance commerciale (riz, poisson, maïs et lait). Ce plan doté de 30 milliards de francs CFA au titre du budget 2021 vise à soutenir les producteurs des biens concernés. En outre, des mesures fiscales et douanières ont été prises pour promouvoir une agriculture de deuxième génération, favoriser la construction d'usines agroalimentaires et soutenir l'élevage et la fourniture de bétail.

6. La stratégie vise aussi à terminer les projets d'infrastructure en cours et lancer de nouveaux chantiers. Parmi les projets en cours figurent le barrage de Lom Pangar, le barrage hydroélectrique de Memve'ele et un projet d'approvisionnement en eau potable pour Yaoundé et ses environs. Les autorités prévoient de promouvoir le label « made in Cameroon » dans des secteurs prioritaires (industrie agroalimentaire, bois, textiles, industries extractives et métallurgie, et industries pharmaceutique et biomédicale). Elles prévoient également de créer des zones économiques pour promouvoir l'émergence de champions nationaux et de renforcer les incitations douanières afin de soutenir les importations d'outils et d'équipements de production, tout en facilitant l'exportation de produits finis. Une autre priorité se situe au niveau de la recherche, du développement et de l'innovation, afin d'encourager le rattrapage technologique et de promouvoir des normes. Enfin, la stratégie prévoit un plan de développement des industries artistiques et des activités culturelles et créatives, dont l'objectif est de mettre en avant le patrimoine culturel et développer l'industrie cinématographique.

Lettre d'Intention

Yaoundé, le 13 juillet 2022

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C.
Etats Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'intention pour la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice Générale,

- 1.** Le Gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2021–24, dans un contexte sanitaire, économique et sécuritaire difficile exacerbé par le conflit en Ukraine. Pour soutenir l'effort de réponse aux besoins de sa balance des paiements et contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales, le Gouvernement a adopté un programme de relance économique conforme au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), qui s'inscrit dans le cadre des engagements contenus dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC de Yaoundé du 21 novembre 2019 et réitérés lors de celui du 18 août 2021.
- 2.** La pandémie à coronavirus (COVID-19) survenue en 2020 dans un contexte sécuritaire difficile, a contribué à la détérioration significative de la situation économique et sociale au Cameroun en 2020 et continué d'impacter négativement certains secteurs en 2021. Cependant, l'activité économique a commencé à se redresser en 2021, mais cette dynamique de reprise a été freinée par les conséquences négatives du conflit en Ukraine, en particulier la flambée des prix mondiaux et le ralentissement de la croissance dans les principales économies. Les perspectives restent positives malgré un contexte marqué par des fortes incertitudes, notamment sur la durée du conflit.
- 3.** La performance macroéconomique du Cameroun au titre des accords de la FEC et du MEDC est globalement satisfaisante, et les progrès enregistrés sur le plan structurel se sont accélérés. Tous les critères quantitatifs périodiques à fin décembre 2021 ont été respectés. De façon similaire, toutes les cibles indicatives à fin décembre 2021 et à fin mars 2022 ont été respectées à l'exception du plafond pour les interventions directes de la SNH et de la part des dépenses exécutées par le biais de procédures exceptionnelles. Le plafond sur l'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs quant à lui, n'a pas été respecté à fin décembre 2021. Les deux critères quantitatifs continus sur les arriérés extérieurs et sur la nouvelle dette extérieure ont été respectés. Le Gouvernement a bon espoir que les objectifs quantitatifs de juin 2022 seront également atteints. De même, le programme de réformes structurelles progresse mais avec quelques retards puisque seuls

trois des neuf repères dus entre janvier et juin 2022 ont été achevés et un quatrième a été finalisé avec de retard ; les autres sont en cours de réalisation et la date de leur achèvement reprogrammée.

4. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, qui exige le redressement des réserves de change de la BEAC. À cet égard, le Gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC dans la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation de changes. En vue d'atteindre les objectifs de renforcement des réserves de change, il veillera au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, notamment des recettes pétrolières.

5. Le Gouvernement a accueilli favorablement l'allocation des DTS décidée en août 2021 par le FMI et mise à la disposition du Cameroun. Son utilisation vise à atténuer les effets socio-économiques de la crise tout en préservant les objectifs de réserve de change de la CEMAC. C'est ainsi que nous avons utilisé 50 milliards de FCFA en 2021 et, comme prévu, 70 milliards de FCFA en 2022, portant le montant total utilisé à fin 2022 à 57% de l'allocation totale.

6. Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention est un supplément à celui du 4 février 2022 et du 15 juillet 2021. Il décrit la situation économique et financière en 2021 et 2022, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour 2022 et définit les critères quantitatifs et cibles indicatives, ainsi que les repères structurels, jusqu'à fin 2022.

7. Le Gouvernement sollicite du Conseil d'Administration du FMI l'approbation de modifications des objectifs du programme pour fin décembre 2022 conformément à la mise à jour des projections macroéconomiques. Etant donné que les critères de performance de juin 2022 ne seront pas connus avant la tenue du Conseil d'administration prévu en juillet 2022, nous sollicitons des dérogations pour les critères de performance à fin juin 2022.

8. Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le Gouvernement sollicite la conclusion de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et du MEDC, et le décaissement et l'achat d'un montant de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS respectivement.

9. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les autorités camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

10. Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce Programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : 1. Supplément au Mémorandum de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières, 2021–22

Juin 2022

INTRODUCTION

1. Les effets néfastes de la pandémie (COVID-19) et du contexte sécuritaire difficile sur la situation économique et sociale du Cameroun ont été exacerbés par le conflit en Ukraine. En effet, la reprise économique amorcée à partir du second semestre 2021, soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production non pétrolière, est désormais soumise à de plus grandes incertitudes dans un contexte de retombées dommageables du conflit en Ukraine, notamment des pressions inflationnistes élevées, en particulier les prix des denrées alimentaires et des carburants, et un resserrement des conditions financières mondiales. Toutefois, les perspectives à court et moyen termes restent relativement favorables malgré des fortes incertitudes notamment sur la durée du conflit. Par ailleurs, les faibles taux de vaccination rendent également le pays vulnérable à de nouvelles vagues de COVID-19.

2. Le Gouvernement reste engagé dans la restauration d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive, dans la transformation structurelle de l'économie et dans le renforcement de la résilience économique et sociale du Cameroun, conformément à la SND-30. Partant d'une hypothèse d'atténuation progressive de la COVID-19 dès 2022, l'économie camerounaise devrait consolider la reprise amorcée en 2021 et atteindre un taux de croissance du secteur non-pétrolier de plus de 5,0 % dès 2025. L'objectif de la politique économique du Gouvernement à moyen terme demeure l'accélération du rythme de croissance de l'économie, en situant le pays sur le sentier de l'émergence. Le maintien de la stabilité macroéconomique reste un prérequis, en limitant l'impact de la pandémie et du conflit en Ukraine sur la dynamique de croissance et le cas échéant sur l'inflation interne. La réalisation de l'objectif nécessitera pour cela une transformation structurelle de l'économie. Il s'agira notamment d'accélérer la mise en œuvre de la politique d'import-substitution afin de renforcer sa résistance aux chocs extérieurs, de mener à bien les grands projets d'infrastructure et de soutenir les secteurs ayant un grand effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, en particulier ceux susceptibles de générer des retombées immédiates et durables.

3. La SND30 et le Plan de Soutien et de Relance Économique post COVID-19, adoptés en 2020, constituent le cadre de référence des orientations stratégiques. Ils constitueront également dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC, le socle d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance d'ici fin 2022. Notre programme économique restera aussi cohérent avec le cadre stratégique adopté par le comité de pilotage du PREF-CEMAC pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux.

EVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

- 4. Après le ralentissement observé en 2020, la croissance économique est estimée à 3,6% en 2021, mais elle est restée perturbée par la crise sécuritaire dans certaines régions du pays et le contexte sanitaire.** La demande, à la fois intérieure et extérieure, a commencé à se relever progressivement de 2020 en raison de la reprise de l'économie mondiale due à la levée progressive des mesures restrictives, y compris le redressement des prix du pétrole. Cependant, les pressions liées aux ruptures d'approvisionnement ont commencé à apparaître dans le dernier trimestre de l'année 2021 et ont été encore exacerbées par le conflit en Ukraine. Les cours mondiaux ont fortement augmenté, en particulier ceux du blé, du clinker, du riz et des produits pétroliers raffinés. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, l'inflation a atteint 4,7 % en mars 2022 en glissement annuel en raison principalement de la hausse des prix des denrées alimentaires.
- 5. L'exécution du budget en 2021 est globalement satisfaisante et conforme à la Loi de Finances.** Le déficit budgétaire (base ordonnancements, dons compris) en 2021 a été 2,4 % du PIB, en ligne avec les objectifs de la Loi de Finances. L'augmentation des recettes pétrolières a été légèrement inférieure que prévue, mais a été compensée par la relative bonne tenue des recettes non pétrolières et la maîtrise des dépenses.
- 6. Le déficit courant extérieur s'est creusé pour atteindre 4.0 % du PIB en 2021 contre 3,7% en 2020.** Cela s'explique principalement par l'aggravation des déficits de la balance des services et des revenus primaires. Le déficit des services s'aggrave du fait principalement du poste transport (notamment le fret maritime). Le déficit extérieur a été principalement financé par les flux de capitaux financiers (officiels et non officiels).
- 7. La masse monétaire a augmenté de 17 % en 2021 en glissement annuel.** Cette croissance est portée principalement par le crédit net du système bancaire à l'Administration centrale qui a atteint 24.4 % en 2021. Dans le même temps, le crédit à l'économie et les avoirs extérieurs nets ont augmenté respectivement de 12,3% et 11,4 %.
- 8. La dette du secteur public reste maîtrisée bien qu'elle ait légèrement augmenté en 2021.** L'encours de la dette du secteur public à fin 2021 a atteint 45,0% du PIB, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage du PIB par rapport à fin 2020.¹ Cette augmentation a été le fait principalement : (i) des décaissements des appuis budgétaires dans le cadre du nouveau Programme Economique et Financier (PEF 2021-2024) auprès du FMI et de la Banque mondiale ; (ii) de la prise en compte de nouvelles conventions de dette intérieure pour couvrir la dette flottante, (iii) des émissions plus prononcées des titres publics, notamment l'Eurobond et (iv) de la dépréciation de l'euro et par ricochet du FCFA par rapport au dollar US. La dette publique extérieure, y compris la dette non garantie des entreprises publiques, à fin 2021 a atteint 31,9 % du PIB soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage du PIB par rapport à fin 2020. Les nouveaux engagements non-concessionnels prêts-projets signés en 2021 ont porté sur un montant de 696,3

¹ Les services du FMI estiment que la dette publique du Cameroun à la fin de 2021 est de 45.5 % du PIB.

milliards de FCFA, (dont 449,3 milliards de FCFA eurobond, 54,8 milliards de FCFA de prêts court-terme, et 192,2 de prêts-projets) contre 750 milliards de FCFA prévu dans la LF21. Ainsi, le cumul des nouveaux engagements sur prêts-projets porte sur un montant de 1 402,6 milliards de FCFA. Le cumul des décaissements extérieurs effectués en 2021 porte sur 1 163 milliards de FCFA, (dont 447 milliards de FCFA sur prêts-projets). S'agissant du service effectif réglé au cours de l'année de 2021, il s'élève à 1029 milliards de FCFA, dont 737 milliards de FCFA au titre de dette extérieure et 292 milliards de FCFA au titre de dette intérieure hors restes à payer. En termes de service allégé dans le cadre de l'ISSD, le Cameroun a bénéficié d'un rééchelonnement de 163,9 milliards de FCFA.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

9. La performance quantitative du programme à fin décembre 2021 a été globalement satisfaisante. Tous les critères quantitatifs périodiques du programme ont été respectés. Toutefois, trois des cinq objectifs indicatifs n'ont pas été atteints. Les dépenses relatives aux interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) ont dépassé le plafond arrêté (de 145 milliards de FCFA, et se sont situées à 223,7 milliards de FCFA, soit 0,82 % du PIB) mais la tendance reste à la baisse. Le niveau d'accumulation nette des arriérés de paiement intérieurs a été de -37 milliards de FCFA pour un plafond de -81 milliards de FCFA suite à la hausse des manques à gagner (subventions) sur les carburants, consécutive à l'augmentation des cours du pétrole. L'objectif relatif aux dépenses faisant appel à des procédures exceptionnelles, bien qu'en diminution, a été dépassé de 2,8 points de pourcentage, en se situant à 7,8% des dépenses autorisées, principalement en raison des problèmes de sécurité dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

10. Pour l'exercice 2022, tous les objectifs indicatifs du programme à fin mars ont été respectés, à l'exception de deux sur la base des données provisoires. Les dépenses relatives aux interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) ont dépassé l'objectif (de 40 milliards de FCFA, et se sont situées à 49,2 milliards de FCFA) mais la tendance reste à la baisse. L'objectif relatif aux dépenses faisant appel à des procédures exceptionnelles, bien qu'en diminution, a été dépassé de 9,7 points de pourcentage, en grande partie à cause de l'introduction de la nouvelle classification budgétaire qui a temporairement causé des complications.

11. La mise en œuvre des repères structurels progresse, mais avec quelques retards. Sur les 9 repères structurels attendus entre janvier et juin 2022, trois ont été achevés à temps et un quatrième a été finalisé avec de retard : (i) les autorités ont renforcé le format de consultation entre les secteurs public et privé en intégrant des groupes thématiques avec des réunions au moins semestrielles pour suivre la mise en œuvre des recommandations du Cameroun Business Forum (repère structurel pour mars 2022) ; et (ii) le Gouvernement a finalisé l'étude diagnostique du système de retraite de l'administration publique, ainsi que des recommandations pour son amélioration (repère structurel pour mai 2022) ; et (iii) le rapport d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 et exécutées en 2021 a été finalisé et publié (repère structurel pour juin 2022). Une quatrième mesure a été finalisée avec de retard : le Gouvernement a publié la circulaire n° 4918/MINFI institutionnalisant la gouvernance par contrat programme pour améliorer la

performance des entreprises publiques (repère structurel de juin 2022 terminé en juillet 2022). Ces contrats et leurs rapports d'évaluation seront régulièrement publiés sur le site officiel du MINFI.

12. L'achèvement des cinq repères structurels initialement prévu en fin juin 2022 est retardée.

- Les textes d'application du Code minier de 2016 ont été finalisés, mais la loi doit être révisée pour tenir compte de la création, en décembre 2020, de l'entreprise publique, SONAMINE, chargée des intérêts de l'État dans le secteur minier (repère structurel de mars 2022 reporté à mars 2023).
- Les comptes des entités publiques ont été recensés mais doivent encore être transférés au Compte Unique du Trésor à la BEAC, au terme de la mise en place de la plateforme informatique à la BEAC (repère structurel de juin 2022 reporté à décembre 2022).
- L'inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État, et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020 et qui servira de base à l'élaboration d'un plan d'apurement de ces dettes est en partie achevé. L'inventaire des dettes entre les entreprises publiques et l'État a été finalisé en mai 2022, mais l'inventaire des dettes entre entreprises publiques devrait prendre plus de temps (repère structurel de juin 2022 reporté à fin décembre 2022).
- Les dirigeants de la Caisse des Dépôts et Consignations n'ont pas encore été nommés. La procédure de désignation desdits dirigeants est en cours (repère structurel pour juin 2022 reporté à fin décembre 2022).
- En ce qui concerne les études diagnostiques des trois grandes entreprises publiques, les travaux y relatifs progressent (repère structurel pour juin 2022 reporté à fin décembre 2022). Pour ce qui est du Port Autonome de Douala (PAD), le rapport diagnostic a été finalisé en mai 2022 et le rapport définitif sera disponible à fin juillet 2022. Quant à CAMTEL, le rapport diagnostic sera disponible en juin 2022 et le rapport définitif à fin août 2022. L'étude diagnostique de CAMWATER, en cours de contractualisation, sera finalisée d'ici fin novembre 2022, dans la mesure où la signature du contrat y afférent pourra intervenir avant août 2022.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2022 ET A MOYEN TERME

A. Cadre macroéconomique

13. Les perspectives de croissance économique restent positives avec toutefois quelques incertitudes. Sous l'hypothèse d'une atténuation progressive de la COVID-19, la reprise de la croissance économique, soutenue par le secteur non-pétrolier et amorcée en 2021, va franchir le cap de 4,6% dès 2023. La croissance annuelle moyenne du secteur pétrolier sur la période 2022-26 serait proche de zéro, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser l'épuisement des

champs pétroliers. Le taux d'inflation devrait augmenter au moins jusqu'au deuxième semestre de 2022, car les coûts élevés des importations se répercutent sur les prix intérieurs, et l'inflation moyenne en 2022 pourrait atteindre 4.6 %.

14. La politique budgétaire pour la période 2022-2024 restera axée sur la consolidation budgétaire graduelle en vue d'assurer la soutenabilité à moyen et à long terme des finances publiques et garantir la bonne mise en œuvre de la SND 30 conformément au programme économique et financier conclu avec le FMI. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la mobilisation des recettes internes non pétrolières, ainsi que sur la maîtrise et l'amélioration des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) de 2,4 % en 2021 à 1,9 % en 2022, pour ensuite le réduire à 0,2 % en 2023 et 0,3 % en 2024. À cette fin, nous élaborerons une stratégie de revenus à moyen terme, appuyée par l'assistance technique du FMI, qui couvrira à la fois l'administration des impôts et la politique fiscale. Dans ce cadre, l'action publique sera au cours de cette période orientée sur la mise en œuvre du plan de relance économique, la riposte sanitaire (avec un accent particulier sur la campagne de vaccination), la reconstruction des régions marquées par les crises sécuritaires (extrême nord, nord-ouest et sud-ouest), le renforcement du processus de décentralisation, la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et le renforcement des filets sociaux.

15. Les ruptures d'approvisionnement et la forte hausse des prix constitue une menace pour les personnes vulnérables ainsi que pour l'activité économique. Cela souligne l'urgence de diversifier l'économie et de développer des mécanismes abordables et bien ciblés pour protéger les personnes vulnérables. Le Gouvernement s'est engagé à œuvrer pour l'expansion des filets de sécurité sociale. À cette fin, le Gouvernement accélérera l'introduction du mécanisme de transferts conditionnels en espèces aux ménages les plus vulnérables, en coopération avec la Banque mondiale. Il envisage de réduire progressivement les subventions aux carburants, qui sont mal ciblées et coûteuses, ainsi que le contrôle des prix de certains produits, également mal ciblés et qui entravent le développement du secteur privé.

16. L'utilisation de l'allocation de DTS tiendra compte de la nécessité d'atténuer les effets socio-économiques de la crise tout en préservant les objectifs de réserve de change de la CEMAC. Pour faciliter le financement du budget et aider à atténuer l'impact socio-économique de la crise liée au COVID-19 et à la remontée des cours, nous avons utilisé 70 milliards de FCFA sur les allocations de DTS en 2022, ce qui portera le montant total utilisé à 120 milliards de FCFA soit 57% de l'allocation reçue.

17. Le déficit courant extérieur devrait s'améliorer et se situer vers 3,0% du PIB à moyen terme. La hausse des cours des hydrocarbures devrait stimuler temporairement les recettes d'exportation à court terme. Par la suite, les programmes visant à promouvoir les exportations non pétrolières, la substitution des importations, et l'intégration régionale devraient contribuer à une réduction progressive du déficit de la balance courante, qui se stabilisera à environ 3 % du PIB à moyen terme. Des recettes d'exportation non pétrolières plus élevées et une croissance plus faible des importations devraient compenser le fléchissement des recettes d'exportation de pétrole en ligne avec les projections des prix internationaux du pétrole. Cela contribuera également à

consolider les avoirs extérieurs nets de la région, l'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de près de 5 mois d'importation pour la région dans le moyen terme.

18. La politique monétaire restera orientée vers la réalisation des objectifs de la CEMAC en matière d'inflation et de réserves de change. La reprise économique post COVID-19 et la réduction subséquente des pressions pour financer le déficit budgétaire offriront à la BEAC des marges de manœuvre pour réduire la croissance de la masse monétaire et relever le taux de couverture extérieure de la monnaie, sans risques pour la stabilité du système financier.

19. Des risques internes et externes pourraient toutefois affecter les perspectives économiques du Cameroun. Les risques externes qui pourraient peser sur la croissance comprennent principalement les incertitudes liées (i) à l'évolution de la pandémie (COVID-19), (ii) au niveau et à la volatilité des prix des produits de base, (iii) à la persistance des tensions commerciales internationales, et (iv) à l'afflux des réfugiés en provenance des pays voisins. Sur le plan intérieur, une aggravation de l'insécurité dans les régions actuellement en conflit, et une dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourraient nuire aux efforts de consolidation budgétaire en cours et à la mise en œuvre des réformes. Néanmoins, le dynamisme du secteur non-pétrolier pourrait aider à atténuer l'impact négatif de ces risques.

B. Politique budgétaire en 2022

20. La politique budgétaire en 2022, définie dans la Loi de Finances Rectificative (LFR22), vise à réduire le déficit conformément aux objectifs à moyen-terme, tout en soutenant la reprise de l'économie et les personnes vulnérables. La LFR22 continue de mettre l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières (de 0,5 % du PIB) et sur l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique afin de réduire le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) de 2,4 % du PIB en 2021 à 1,9 % en 2022 et de maintenir la dette publique en dessous de 50 % du PIB. L'exécution du budget en 2022 a été quelque peu retardée par la mise en œuvre d'un nouvel outil de classification budgétaire pour s'arrimer aux exigences communautaires et la nécessité d'apurer les paiements en instance de l'exercice 2021.

21. La politique budgétaire doit faire face à des compromis difficiles entre la maîtrise de l'inflation et de la dette publique, la reprise économique, et la protection des groupes vulnérables. La crise en cours a amené le Gouvernement à modifier la composition du budget et du financement. Le budget devrait bénéficier de la hausse des recettes pétrolières, quelque peu atténuée par la baisse des recettes douanières due à la crise et aux accords de partenariat économique avec l'Union Européenne (UE) et la Grande Bretagne. Dans le même temps, la hausse des recettes ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation des subventions destinées à contenir les prix des carburants à la pompe et la spirale inflationniste, ainsi que les arriérés de salaire des enseignants. Cela nécessitera une réduction des dépenses en capital et d'autres dépenses courantes. Afin de garantir la sécurité alimentaire des couches les plus vulnérables, le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, envisage également d'apporter une subvention ciblée à l'acquisition des engrais pour améliorer le rendement des cultures vivrières de substitution, notamment le maïs, le riz, le sorgho et le soja.

C. Réformes structurelles des finances publiques 2022

Réforme de la gestion des finances publiques

22. Le Gouvernement poursuit les réformes visant à améliorer la qualité de la dépense publique et la gestion de la trésorerie, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques.

- Le Gouvernement a recensé l'ensemble des comptes à transférer au CUT et procédera au transfert des fonds une fois que la plateforme informatique auprès de la BEAC sera achevée (repère structurel pour décembre 2022).
- Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses en capital, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la sélection des projets, la planification et l'exécution des investissements. Il s'agit notamment : (i) de la mise en œuvre du décret de septembre 2021 fixant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets; (ii) de la création d'un fonds de maturation et d'indemnisation des projets d'investissement publics; (iii) de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de prise en compte des charges récurrentes pour l'entretien des actifs de l'Etat; (iv) de la mise en œuvre de la réglementation du Code des marchés publics, notamment ceux relatifs à la mise en place des structures internes de gestion administrative des marchés. Le Gouvernement s'est également engagé à reformer le cadre juridique et réglementaire régissant les partenariats public-privé (PPP) afin de le rendre plus attractif (repère structurel pour décembre 2022).
- En ce qui concerne les dépenses courantes, le Gouvernement a terminé le diagnostic du système de retraite des agents de l'Etat. Il entend utiliser les résultats pour mener une étude de la soutenabilité du système de pensions dans l'administration publique en vue de réduire les risques quasi-budgétaires (repère structurel à fin octobre 2022). Afin de mieux gérer les interventions de la SNH, le Gouvernement mettra en place un mécanisme permettant d'identifier leur nature et d'assurer leur régularisation par type de dépense semi-annuellement (repère structurel fin décembre 2022).
- Ce qui concerne les subventions aux carburants, le Gouvernement va entreprendre une étude sur les options de la réforme de la structure des prix des carburants visant à la suppression progressive des subventions aux carburants en développant des mesures ciblées pour protéger les ménages les plus vulnérables (repère structurel à fin décembre 2022). A cet égard, le Gouvernement va étendre le mécanisme (filets sociaux) de transferts monétaires conditionnels au profit des ménages les plus vulnérables en collaboration avec la Banque Mondiale (repère structurelle à fin décembre 2022).

Réformes des administrations en charge de l'impôt et des droits de douanes

23. Le Gouvernement met en œuvre les mesures introduites dans la LF22, notamment : celles relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la rationalisation de la parafiscalité, ainsi qu'à l'affectation de nouvelles recettes à certains comptes d'affectation spéciale (CAS).

24. La Direction Générale des Impôts (DGI) poursuit les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, et assurer l'intégrité des dossiers des contribuables et des systèmes informatiques à travers: la simplification et la digitalisation des procédures dans tous les domaines de la gestion fiscale ; l'introduction progressive de la facturation électronique notamment dans les secteurs à forte teneur technologique ; la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du partenaire fiscal intégré en matière d'élargissement de l'assiette fiscale ; l'amélioration du suivi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en mettant en œuvre la déclaration universelle des revenus avant le 30 juin de chaque année.

25. La Direction Générale des Douanes (DGD), quant à elle poursuivra la consolidation des acquis des réformes mises en œuvre en renforçant les mesures d'optimisation des recettes en cours, de facilitation en vigueur et de transformation de l'économie camerounaise. Elle contribuera à :

- **L'optimisation des recettes par :** (i) la rationalisation des dépenses fiscales ; (ii) l'amélioration de la collecte des droits et taxes sur les téléphones portables importés ; (iii) le renforcement de la collaboration avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le mandataire de l'Etat et les autres partenaires techniques dans le suivi des exportations de bois ; (iv) la digitalisation des procédures par la poursuite de l'extension du paiement électronique des droits et taxes de douane sur toute l'étendue du territoire national, l'automatisation du contrôle du dédouanement des marchandises (véhicules et containers) avec l'application COSMOS ; (v) la finalisation de la mise en place du module data warehouse de CAMCIS, outil important de lutte contre la fraude relative aux infractions sur la valeur en douane et le classement tarifaire, ainsi qu'à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux ; (vi) les protocoles avec les entreprises publiques sur une plateforme commune de monitoring et de règlement des restes à recouvrer.
- **L'amélioration du climat des affaires** par la poursuite de la digitalisation des procédures permettant de réduire les délais et les coûts de passage des marchandises.
- **Le renforcement des capacités opérationnelles** de l'Administration des Douanes à lutter contre la fraude en développant des outils et des procédures modernes tels que : l'introduction d'un système d'alerte sur les transactions bancaires suspectes ; la contribution à la mise en œuvre d'un mécanisme optimal de comptabilisation et de la valorisation des exportations ; la poursuite de l'opération 'Halte au Commerce Illicite' (HALCOMI) pour lutter contre la fraude afin d'endiguer la contrebande et la contrefaçon.

26. Le Gouvernement renforcera la collaboration entre la DGI et la DGD à travers la plateforme 'FUSION'. Cette activité comprendra : (i) la migration du fichier de la DGI vers le Cameroon Customs Informations System (CAMCIS) ; (ii) le renforcement du contrôle des personnes non salariées et non professionnelles qui effectuent des opérations de commerce extérieur ; (ii) la création d'un fichier unique des contribuables ayant des dettes douanières et fiscales, la fusion du

dispositif de délivrance l'attestation de non-redevance (ANR) à celui du quitus douanier pour en faire un document unique.

Réforme de la politique fiscale

27. Une amélioration sensible de la pression fiscale exige une réforme de la politique fiscale ainsi que de l'administration de l'impôt. L'élargissement de l'assiette demeure un défi au regard du poids considérable de la dépense fiscale, du poids du secteur informel dans l'économie, et de la faible contribution fiscale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le Gouvernement entend réaliser une étude diagnostique de la politique fiscale, avec l'assistance technique du FMI en vue de l'identification des mesures de politique fiscale supplémentaires à court et moyen termes (repère structurel à fin décembre 2022). Cette étude pourrait évaluer les leviers de politique fiscale suivants : (i) la réduction de certaines dépenses fiscales ; (ii) la rationalisation du régime fiscal des marchés à financement extérieur à travers la suppression effective du régime de prise en charge des impôts et taxes ; (iii) l'élargissement de l'assiette des taxes sur le secteur du transport ; (iv) une refonte de la fiscalité immobilière en prélude à la réforme de la fiscalité locale ; (v) l'application des droits d'accises à l'importation des marchandises susceptibles d'être produits localement ; (vi) la poursuite de la mise en œuvre des mesures liées à la politique de réduction de notre dépendance à l'égard des importations, à travers la promotion de l'industrialisation et des exportations ; et (vii) le recouvrement des arriérés d'impôts des entreprises publiques et des mesures pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

D. Politique d'endettement et gestion des passifs conditionnels

28. Le Gouvernement est déterminé à renforcer la viabilité de la dette publique. Le risque de surendettement étant toujours élevé, la politique d'endettement vise à rationaliser le rythme des nouveaux engagements extérieurs, tout en privilégiant les emprunts concessionnels. Le recours à l'endettement non-concessionnel sera limité au financement de projets hautement prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont la rentabilité socio-économique et financière est avérée.

29. Le Gouvernement réaffirme le rôle central du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dans la gestion de la dette. Toutes les propositions d'endettement, y compris celles des entreprises publiques et des CTD, ainsi que les projets financés en PPP, et toutes les demandes d'octroi de garantie, d'aval et de caution seront soumises à l'approbation du CNDP (tenant compte de leur impact sur la viabilité de la dette). La formulation de la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) restera ciblée pour faciliter l'élaboration de plans d'emprunt annuels cohérents. La stratégie de communication sera également renforcée pour une meilleure compréhension par les différents acteurs des objectifs de gestion de la dette.

30. Malgré le maintien du même niveau de déficit budgétaire, la LFR22 a relevé le besoin de financement pour 2022 de 1 754 milliards de FCFA à 1 868 milliards de FCFA pour accélérer le paiement des arriérés. Suite à la conclusion de la première revue du programme en février 2022, le plafond nominal des emprunts non concessionnels a été remplacé par un plafond de 512,9

milliards de FCFA sur la valeur actualisée des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État, conformément à la nouvelle politique de limitation de la dette publique du FMI de juin 2021. Le Gouvernement s'engage à introduire dans sa stratégie d'endettement à moyen terme les seuils en valeur nominale et en valeur actualisée. Le plafond des emprunts intérieurs y compris les titres publics a été relevé de 350 milliards à 550 milliards de FCFA.

31. Le Gouvernement reste engagé à apurer les arriérés intérieurs. Après l'apurement des restes à payer exigibles antérieurs à 2019, le Gouvernement entend finaliser les audits des arriérés de paiement de l'État dus sur la période 2000-2020 et adopter un plan d'apurement (repère structurel pour décembre 2022).

32. Le stock des SENDs hors appui budgétaire a légèrement augmenté en 2021. Le stock de SENDs sur la dette extérieure hors appuis budgétaires est passé de 3 147 milliards de FCFA à fin 2020 à 3 673 milliards de FCFA à fin 2021, principalement en raison de nouveaux prêts concessionnels. Le Gouvernement s'engage à réduire progressivement le stock de SENDs. A cet effet, il envisage le cas échéant l'annulation des financements des anciens projets non performants et la recherche de nouveaux financements plus appropriés pour l'achèvement desdits projets.

E. Réforme des entreprises publiques et gestion des passifs conditionnels

33. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services publics et de limiter les risques budgétaires. Il s'agira plus précisément de : (i) la poursuite de la mise en conformité des textes organiques des entreprises et établissements publics avec les dispositions des lois de 2017 ainsi que de leur mise en application ; (ii) la finalisation des études diagnostiques des trois entreprises (PAD, CAMTEL, CAMWATER) suivie de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent, ainsi que la poursuite des études d'autres entreprises publiques déficitaires et/ou très endettées ; (iii) la réalisation d'une étude diagnostique de tous les prix homologués ou administrés des produits des entreprises publiques avec pour objectifs de revoir, si nécessaire, leur formule de détermination au plus tard en décembre 2022 ; (iv) la réduction progressive des subventions aux entreprises et établissements publics à faible niveau de performance ; (v) la mise en paiement trimestriel au titre des consommations par les Administrations publiques des services utilitaires en veillant en retour à ce que ces entités s'acquittent régulièrement de leurs obligations fiscales et remboursent leurs obligations contractuelles sur les prêts garantis ou rétrocédés par l'Etat.

34. Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le Gouvernement (i) s'assurera que leurs conseils d'administration comprennent des agents qualifiés (ii) renforcera les systèmes de contrôle interne, exigera la production et la publication sur le site web des entreprises publiques et dans un journal d'annonces légales des états financiers annuels audités et la soumission de leur plan d'affaires conformément à la loi 2017/11 du 12 juillet 2017 ; (iii) mettra en place une structure transversale chargée du pilotage de la gouvernance ainsi que de la stratégie et de la coordination de la politique actionnariale de l'Etat ; (iv) révisera les critères pour la classification des entreprises et établissements publics d'ici la fin du cycle d'évaluation triennal en cours, qui serviront de base à la rémunération des dirigeants et administrateurs ; (v) rationalisera le portefeuille de l'Etat par la

réduction du nombre d'entreprises publiques par fusion ou par recours aux partenariats public-privé (PPP). A cette fin, le cadre légal et réglementaire régissant les PPP sera modifié conformément aux directives régionales afin d'améliorer la transparence, de clarifier les conditions de leur mise en œuvre et de s'assurer que tous les projets de PPP sont couverts par un cadre unique. La CTR poursuivra la mise à jour régulière du tableau de bord des risques par entreprise publique, ce qui permettra de réaliser une cartographie des risques du portefeuille de l'Etat, globalement et par secteur.

35. Afin d'améliorer la performance des entreprises publiques, le Gouvernement entend mener une politique orientée vers : (i) la signature de contrats programmes spécifiant les obligations de service public, les coûts unitaires (comme base de paiement des subventions), ainsi que les indicateurs mesurables de la quantité de production et de la qualité des services à fournir ; (ii) la réduction progressive des subventions aux entreprises à faible niveau de performance ; (iii) l'introduction dans le marché boursier des grandes entreprises publiques des secteurs industriels ; et (iv) l'identification claire des missions de service public des entreprises publiques et la quantification de l'output et des coûts unitaires associés en vue d'évaluer leur performance financière, leur efficacité opérationnelle et la rationalisation des subventions gouvernementales pour ses opérations. En outre, le Gouvernement instituera, par circulaire du MINFI qui sera publiée sur son site web une gouvernance par contrats de performance afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées (repère structurel pour juin 2022). Ces contrats de performance et leurs rapports d'évaluation feront l'objet de publication régulièrement sur le site officiel du MINFI.

36. Concernant la SONARA, le Gouvernement poursuivra les mesures visant à assurer sa viabilité financière. Il s'agit: (i) de conclure dans les meilleurs délais les négociations sur la restructuration de la dette vis-à-vis des Traders (fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis) dans les mêmes conditions que celles conclues avec les banques ; (ii) de valider mensuellement les manques à gagner et/ou trop perçus éventuels, et régler les montants dus par la partie débitrice dans un délai maximum de 120 jours ; (iii) d'exiger de la SONARA le paiement régulier des taxes et droits de douane dus par elle au Trésor public ; (iv) de maintenir à la SONARA un volume des autorisations d'importations des produits pétroliers compatibles avec ses engagements financiers. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la restructuration industrielle, financière et fonctionnelle de la SONARA conformément aux recommandations du Comité interministériel approuvées par le Président de la République. Un chronogramme assorti d'un rapport d'étape et d'un plan d'affaires sera produit à cet effet (repère structurel à fin mars 2023).

F. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

37. Le Gouvernement s'associe aux efforts engagés par les autorités régionales pour préserver la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par le redressement des réserves de la BEAC. Il s'engage à faire respecter la mise en application de la nouvelle réglementation des changes dans tous les aspects de cette réglementation qui lui incombent. En particulier le Gouvernement: (i) exigera des entreprises publiques qu'elles se conforment à la nouvelle réglementation des changes ; (ii) s'assurera, en liaison avec la BEAC, avant la signature de nouveaux contrats de concession ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives de leur concordance avec les

dispositions de la réglementation des changes ; (iii) prendra également les mesures nécessaires, pour que le nouveau code pétrolier soit pleinement conforme à la réglementation des changes en vigueur dans la CEMAC ; (iv) veillera à la signature d'un protocole afin d'établir une plateforme informatique d'échange de données entre la BEAC, les Banques, la DGTFCM et la DGD pour faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation et les transactions financières avec l'extérieur.

38. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité du secteur financier et à réduire les prêts non-performants. À cet effet le Gouvernement : (i) finalisera dans les délais fixés par la COBAC les mesures relatives à la restructuration des deux banques en difficulté d'ici fin décembre 2022, pour un coût budgétaire total de 20,6 milliards de FCFA, et à l'ouverture du capital au secteur privé en temps opportun ; le « coût fiscal total » ne devrait pas être utilisé pour renflouer les actionnaires ; (ii) poursuivra la formation des juges et greffiers sur la résolution des conflits bancaires et à transformer les chambres commerciales existantes en tribunaux de commerces spécialisés ayant en leur sein des juges formés au contentieux commercial ; (iii) encouragera les banques et établissements financiers à renseigner systématiquement le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) et ; (iv) renforcera le fonctionnement de la SRC.

39. Le Gouvernement entend prendre un ensemble d'actions pour développer le secteur financier, pilier indispensable à l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie. Les interventions se concentreront sur les six domaines spécifiés dans la SND30.

40. Par ailleurs, le Gouvernement entend diversifier à moyen terme la base d'investisseurs en titres d'État avec l'objectif de renforcer la capacité de financement de l'Etat tout en développant la culture de l'épargne et de la protection sociale. En collaboration avec la BEAC, le Gouvernement a prévu d'élaborer en 2022 une stratégie pour encourager la participation des investisseurs non bancaires (assurances, caisse de retraite, particuliers, etc.), particulièrement aux émissions à maturité longue et pour assurer le respect du cahier des charges des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) qui, entre autres, contient l'obligation de cession partielle de leurs souscriptions à la clientèle. Le Gouvernement continue de provisionner dans un compte séquestre (sinking fund) logé à la BEAC, les ressources nécessaires pour le paiement des échéances des OTA et emprunts obligataires, incluant les Eurobonds.

G. Compétitivité et développement du secteur privé

41. Le Gouvernement reste résolu à supprimer les obstacles structurels qui entravent le développement du secteur privé, en organisant des consultations régulières avec le secteur privé (repère structurel pour mars 2022). Ils comprennent des infrastructures insuffisantes, des coûts des facteurs élevés, un accès limité au financement, des distorsions diverses (main d'œuvre inadaptée, système juridique et judiciaire à parfaire). En ligne avec la SND30, le Gouvernement mettra en œuvre les choix stratégiques notamment la promotion des infrastructures de base, le renforcement de la gouvernance pour améliorer la compétitivité et promouvoir le développement du secteur privé.

42. La facilitation des échanges avec le reste du monde continuera à jouer un rôle capital dans le développement et le renforcement de la compétitivité du Cameroun. Pour améliorer les performances du commerce transfrontalier, le Gouvernement s'engage à appuyer les initiatives régionales de migration du système d'information douanier, à limiter à des check-points conventionnels les contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit, et à simplifier les procédures et formalités administratives pour les échanges transfrontaliers. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de réduire les délais de passage portuaire des marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit ; (ii) de réduire les coûts de passage portuaire à l'importation et à l'exportation ; (iii) de parachever le processus de dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires ; (iv) de mettre en œuvre les mesures de l'Accord sur la Facilitation des Echanges. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du Comité National de Facilitation des échanges (CONAFE), instance partenariale et participative regroupant de manière paritaire les acteurs du secteur public et du secteur privé chargés de la facilitation des échanges. Par ailleurs, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

43. Au regard des priorités retenues pour accélérer le développement du secteur privé, le Gouvernement procédera à une réforme du système d'incitations au développement des entreprises, notamment en éliminant les obstacles à un environnement commercial concurrentiel. A cet effet, le Gouvernement révisera, en vue de sa rationalisation, la loi sur les incitations à l'investissement privé, afin de promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques (repère structurel pour juin 2023), après les recommandations de l'étude diagnostique de la politique fiscale.

H. Environnement et changements climatiques

44. La SND30 accorde une attention particulière à l'environnement et aux changements climatiques. Elle fixe un objectif spécifique pour « intensifier les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion de l'environnement pour assurer la croissance économique ainsi qu'un développement durable et inclusif ». Ceci se justifie à travers l'engagement du Chef de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, traduite dans le document de "Contribution Déterminée au niveau National (CDN)" du Cameroun, à réduire de 35% nos émissions futures de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, dont 12% inconditionnel et 23% conditionnée par l'appui de la communauté internationale sous forme de financement, de transfert de technologie et de renforcement de capacités. Le Cameroun fait partie des 105 pays qui ont signé la Déclaration de Glasgow sur les terres et l'utilisation des terres lors de la 26^{ème} Conférence des Parties (CoP26), visant à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030. A cet effet, le Cameroun s'est engagé à travers l'initiative AFR 100 à restaurer environ 12 millions de terres dégradées.

I. Promouvoir la bonne gouvernance

45. Le Gouvernement reste engagé à renforcer la bonne gouvernance, la transparence, l'Etat de droit et la lutte contre la corruption. A cet égard, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre sa politique d'assainissement de la gestion de ses finances publiques, à travers un renforcement de son cadre juridique et institutionnel de promotion de la gouvernance publique. A ce titre, il entend améliorer son dispositif normatif, en vue de repreciser la définition de la corruption et des infractions assimilées, réduire les exemptions de poursuites, renforcer la protection des dénonciateurs et faciliter le processus de confiscation des biens ayant servi d'instrument pour commettre lesdites infractions ou qui en sont le produit. Au plan institutionnel, le Gouvernement reconnaît la nécessité de renforcer l'indépendance et les pouvoirs d'intervention de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), organe spécialisé dans la lutte contre la corruption et de mettre en application les dispositions de l'article 66 de la loi constitutionnelle modifiée du 18 janvier 1996 sur l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. Il s'agira également de renforcer les moyens de la Chambre des comptes de la Cour suprême pour se mettre en cohérence avec les directives de la CEMAC. Le Gouvernement mènera, en consultation avec les services du FMI, et publiera un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, qui inclurait les aspects ci-après, touchant à l'activité économique : (i) la gouvernance budgétaire ; (ii) la surveillance du secteur financier ; (iii) la régulation du marché des biens et services ; (iv) l'Etat de droit ; et (v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

46. Le Gouvernement va continuer également à veiller au respect des normes internationales sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a progressé dans la mise en œuvre des recommandations du plan prioritaire 2021-24 suite à l'évaluation nationale des risques (ENR) en janvier 2021. Par ailleurs, suite à son évaluation en mars 2021, la Task Force sur le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) a adopté le rapport en octobre 2021 qui servira de base à la prise de décision stratégique dans la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le cadre national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

47. Le Gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le respect des principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). La suspension temporaire du Cameroun en avril 2021 a été levée après la publication en juin de la même année du rapport de conciliation 2018. Le rapport ITIE 2019 a été présenté au public en novembre 2021 et le rapport 2020 sera publié dans les délais (décembre 2022). Le Gouvernement travaille à la mise en œuvre des 15 mesures correctives en préparation de la nouvelle session de validation prévue en avril 2023. Il entend redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE et continuer à promouvoir une gestion transparente et responsable des ressources naturelles. A cet effet, le Gouvernement est engagé sur le chantier de la divulgation systématique et la réalisation des autres chantiers majeurs de la norme ITIE, notamment la lutte contre la corruption, la transition énergétique et le genre.

J. Promouvoir l'égalité genre

48. Le Gouvernement poursuit ses efforts dans la promotion de l'égalité des sexes. Une évolution majeure dans la LF22 est l'inclusion d'une annexe spécifique consacrée à la budgétisation sous le prisme du genre. Conformément aux récentes recommandations d'assistance technique d'AFRITAC, le Gouvernement est engagé à adapter les outils de budgétisation pour y inclure la dimension de genre. Le premier Document Budgétaire Sensible au Genre, articulé autour de huit départements ministériels pilotes dans une logique de progressivité, met la lumière sur l'action de l'Etat visant à promouvoir l'égalité de genre, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises en route et les allocations budgétaires conséquentes. Son objectif est de promouvoir l'égalité genre et leur impact sur la population ; ce qui devrait permettre d'améliorer dans les administrations au fil des années, la part du budget consacrée à la réduction des inégalités liées au genre.

MODALITES DU PROGRAMME

49. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué au travers des revues semi-annuelles et des critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en annexe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La troisième revue du programme sera basée sur les objectifs de fin juin 2022 et devrait être achevée d'ici le 15 décembre 2022 ; la quatrième revue, basée sur les objectifs de fin décembre 2022, devrait être achevée d'ici le 15 juin 2023 ; la cinquième revue, basée sur les objectifs de fin juin 2023, devrait être achevée d'ici le 15 décembre 2023 ; et la sixième revue, basée sur les objectifs de fin décembre 2023 devrait être achevée d'ici le 3 juin 2024

50. Le Gouvernement sollicite du Conseil d'Administration du FMI l'octroi d'une dérogation d'applicabilité des critères à fin juin 2022. Le Gouvernement demande également l'approbation des modifications des objectifs du programme pour fin mars et fin juin 2022 et l'approbation de nouveaux critères pour fin décembre 2022 conformément à la mise à jour des projections macroéconomiques.

Tableau 1. Critères de performance quantitatifs (QPC) et objectifs indicatifs (IT) dans le cadre des accords FEC et MEDC
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	End-Dec 2021			End-Mar 2022			End-Jun 22	End-Sept 22	End-Dec 22	End-Mar 23	End-Jun 23
	QPC	Actual	Performance	IT	Actual	Performance	QPC	IT	QPC	IT	QPC
A. Critères de performance quantitatifs périodiques											
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	-1,078	-1,003	Atteint	-41	104	Atteint	-432	-499	-1,083	-164	-316
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 2/	102	31	Atteint	106	-152	Atteint	150	210	46	-52	-121
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI) 2/	114	62	Atteint	115	-186	Atteint	170	170	170	-15	-31
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle 3/	566	82	Atteint	162	60	Atteint	324	485	647	203	406
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)											
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 5/ 6/ 7/	0	188	Atteint	Applicable jusqu'au Conseil d'Administration de la première revue. (02/23/2022)							
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 8/				A partir de la date du Conseil d'Administration de la première revue. (02/23/2022)			512.9	512.9	512.9
C. Cibles indicatives											
Plancher sur les recettes non pétrolières	2,930	3,007	Atteint	794	827	Atteint	1,558	2,361	3,275	908	1,837
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	-83	-37	Non Atteint	-10	-105	Atteint	-29	-53	-85	-15	-34
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	1,111	1,126	Atteint	172	251	Atteint	382	716	1,062	287	337
Plafond des interventions directes de la SNH	145	224	Non Atteint	40	49	Non Atteint	80	110	145	40	80
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 9/	5	7.8	Non Atteint	5	14.8	Non Atteint	5	4	4	4	4
Pour Mémoire:											
1. Appui budgétaire extérieur cumulé, hors FMI	110	54		45	0		45	135	170	29	69
2. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	50	51		50	51		50	50	50	50	50

Sources : Autorités nationales et projections des services du FMI

Remarque : Les termes de ce tableau sont définis dans le PAT.

** En plus des CQP énumérés dans ce tableau, les Critères de performance continus standards s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques multidevises ou intensifier celles qui existent déjà ; (iii) Ne pas conclure d'accord bilatéral de paiements incompatible avec les Statuts du FMI (article III) ; et iv) de ne pas imposer de nouvelles restrictions à l'importation ou d'intensifier les restrictions existantes pour des raisons de balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme sous A sont des critères de réalisation à fin juillet 2021 et fin décembre 2021 et fin juin 2022 et fin Décembre 2022 ; objectifs indicatifs dans le cas contraire.

2/ Le plafond du financement intérieur net (hors paiement des arriérés) du budget et le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale seront ajustés si le montant des décaissements de l'assistance budgétaire extérieure hors financement du FMI est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (réduit) pro tanto, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Ces plafonds comprennent des dépôts de 37,5 milliards de FCFA à la banque centrale provenant des opérations de refinancement des euro-obligations. Les plafonds 2021 comprennent également 30 milliards de FCFA à fin juillet et 40 milliards de FCFA à fin septembre et décembre de rachats BEAC (à ajuster en fonction de la réalisation) des obligations du Cameroun.

3/ A ajuster par l'utilisation potentielle du produit de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA.

4/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin du programme.

5/ À l'exclusion des crédits ordinaires pour les importations et des allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement.

6/ Pour 2021, l'ajustement sera égal au montant des appuis budgétaires non concessionnels approuvés dans la limite de 110 milliards de FCFA. Pour 2022, l'ajustement sera égal au montant de l'appui budgétaire non concessionnel approuvé jusqu'à un maximum de 174 milliards de FCFA.

7/ De l'approbation du programme jusqu'à fin décembre 2022, le plafond sera fixé à zéro. Pour 2021, un ajustement pouvant aller jusqu'à 300 milliards de FCFA sera appliqué pour les projets macro-critiques spécifiés dans le tableau texte 1 du TMU contracté après l'approbation du programme. La dette extérieure non concessionnelle déjà contractée ou garantie en 2021 avant l'approbation du programme est prise en compte dans l'ajustement de 2021, y compris les utilisations potentielles du produit de refinancement de l'Eurobond de 37,5 milliards de FCFA. Pour 2022, jusqu'à modification par le Conseil d'administration du FMI, le plafond sera ajusté à la hausse exclusivement pour les projets spécifiés dans le tableau 1 du PAT, jusqu'à un maximum déterminé par la différence entre (i) 300 milliards de FCFA, et (ii) le montant de l'ajustement appliqué à fin décembre 2021.

8/ Plafond cumulé calculé à partir du 1er janvier 2022 et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/FEP. Exclut le crédit ordinaire pour les importations, l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

9/ Il s'agit des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordres de paiement, tels que les avances de trésorerie et les engagements budgétaires prévisionnels), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

Tableau 2. Cameroun : Repères Structurels Proposés, 2022-23

Repères structurels	Calendrier ^{1/}	Indicateur	Statut	Commentaire	Calendrier révisé ^{1/}
Mobilisation des revenus					
1 Préparer un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement qui en même temps élargit l'assiette fiscale.	Oct 2022	Diagnostic envoyé aux services du FMI		Rapporté lors de la première revue. L'Assistance Technique du FMI sera menée en 2022.	
Finances publiques et gestion de la dette					
2 Compléter les audits de tous les arriérés de paiement de l'Etat et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Sept 2022	Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement aux services du FMI		Rapporté lors de la première revue. Des audits qui serviraient de base à l'apurement des dettes sont en cours et devraient être communiqués prochainement aux services du FMI.	
3 Poursuivre les réformes visant à élargir le CUT à la BEAC: (i) présenter un recensement des comptes de l'Etat des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics, et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin 2021 et au 31 décembre; (ii) fermer et rapatrier les soldes de ces comptes au CUT à la BEAC avant fin Mars 2022.	Juin 2022	Transmission de la liste des comptes hors BEAC et des comptes fermés et transférés à la BEAC au service du FMI.	Non Atteint	Rapporté lors de la première revue. Les autorités ont achevé le recensement des comptes publics des administrations, des établissements et organismes publics, des établissements publics et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) (et le solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie au 30 juin, et au 31 décembre 2021. La plateforme BEAC nécessaire au transfert des soldes n'est pas encore disponible mais devrait être disponible en août 2022.	Dec 2022
4 Mener une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration.	Mai 2022	Une copie de cette étude est remise aux services du FMI	Atteint	Une copie de cette étude est remise aux services du FMI	
Entreprises publiques					
5 Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER).	Juin 2022	Rapports d'études envoyés aux services du FMI	Non Atteint	Rapporté lors de la première revue. Le rapport de diagnostic PAD est en cours de finalisation et les diagnostics CAMTEL et CAMWATER sont en cours.	Dec 2022
Gestion des investissements publics (GIP)					
6 Adopter un cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique.	Dec 2022	Cadre légal et réglementaire publié		Rephasé depuis la première revue. En attendant l'adoption d'un cadre régional, les autorités ont déjà préparé un projet partagé avec les services du FMI à aligner sur le futur cadre régional.	
7 Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'Etat et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques.	Juin 2022	Inventaire et plan communiqué au staff du FMI	Non Atteint	Rapporté lors de la première revue. Le rapport d'inventaire des dettes croisées est en cours de finalisation.	Dec 2022
8 Institutionnaliser, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats programmes et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI.	Juin 2022	Instruction publiée dans les journaux officiels	Non Atteint	Rapporté lors de la première revue. Les instructions sont en train d'être finalisées.	
Secteur Extractif					
9 Finaliser et publier tous les textes d'application du code minier de 2016 (Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Mars 2022	Textes d'application publiés	Non Atteint	Les textes d'application du Code minier de 2016 ont été finalisés, mais le loi doit être révisé pour refléter la création de la SONAMINE en décembre 2020	Mars 2023

1/ Fait référence à la fin du mois.

Tableau 2. Cameroun : Repères Structurels Proposés, 2022-23 (continué)

Climat des affaires

10	Rendre opérationnelle la caisse de consignation et de consignation, notamment pour percevoir l'ensemble des acomptes versés par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux et permettre ainsi d'accélérer cette restitution si nécessaire.	Jun 2022	Decret de designation des dirigeants de la caisse de depots et de consignations	Non Atteint	Raporté lors de la première revue. Les autorités n'ont pas encore désigné les responsables.	Dec-22
11	Renforcer le format de concertation entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques avec des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Cameroon Business Forum.	Mars 2022	Nouveau format de concertation mis en place et tenue de la première réunion	Atteint	Nouveau format confirmé début 2022	
12	Réviser la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Dec 2022	Une loi révisée est publiée		Raporté lors de la première revue. À reprogrammer après l'achèvement du diagnostic de la politique fiscale.	

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption (Nouveau)

13	Publier un rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2021.	Jun 2022	Publication du rapport	Atteint	Le rapport est terminé et sera bientôt publié.	
14	Conduire en consultation avec les services du FMI et publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, y compris en matière de corruption, qui inclurait les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique ; à savoir : (i) la gouvernance budgétaire ; (ii) la surveillance du secteur financier ; (iii) la régulation du marché ; (iv) l'état de droit ; et (v) la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).	Jun 2023	Publication du rapport		Des consultations avec le service juridique du FMI ont été lancées	
15	En concertation avec les services du FMI, préparer et publier un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour le renforcement des institutions concernées, notamment la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.	Dec 2022	Soumission aux services du FMI.		Des consultations avec le service juridique du FMI ont été lancées	
16	Préparer et publier un audit préparé par la chambre des comptes de la cour suprême (chambre des comptes) des dépenses de l'exercice 2021 liées au COVID-19.	Dec 2022	Publication du rapport			

Reperes Structurels Nouveaux

17	Interventions Directes: Mettre en place un mécanisme afin d'identifier la nature des dépenses des interventions directes de la SNH et d'assurer leur régularisation par type de dépenses semi-annuellement	Dec 2022	Mettre sur pied un comité de réconciliation (incluant la SNH et le MINFI) et soumettre aux équipes du FMI semi-annuellement un tableau des interventions directes de la SNH par type de dépenses.		Nouveaux repère	
18	Plan de Restructuration de la SONARA: élaborer un plan de restructuration de la SONARA incluant les options industrielles et financières envisagées.	Mars 2023	Elaborer et soumettre aux équipes du FMI le nouveau plan de restructuration de la SONARA.		Nouveaux repère	
19	Filets Sociaux: en consultation avec la Banque Mondiale, soumettre un calendrier pour doubler la taille du mécanisme de transfert conditionnel de fonds en 2023.	Dec 2022	Elaborer et soumettre aux équipes du FMI un calendrier pour la mise à l'échelle du programme de transfert conditionnel de fonds.		Nouveaux repère	
20	Système de pension de la fonction publique: Conduire une étude de faisabilité de la soutenabilité du système de pension du service public en vue de réduire les risques quasi-budgétaires.	Oct 2022	Soumettre les termes de références (TDR) aux équipes du FMI		Nouveaux repère	
21	Structure des prix du carburant: En collaboration avec la Banque Mondiale, élaborer une étude sur les options de la réforme de la structure des prix du carburant visant à la suppression progressive des subventions aux carburants en développant des mesures ciblées pour protéger les ménages les plus vulnérables.	Dec 2022	Soumettre l'étude aux équipes du FMI		Nouveaux repère	

1/ Fait référence à la fin du mois.

Pièce jointe II. Cameroun : Protocole d'accord technique

Dispositions de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, 2021–24

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) couvrant la période 2021–24. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITE

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin Décembre 2021 jusqu'à fin Juin 2023 sont établis dans le tableau 1 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DEFINITIONS

3. Le Gouvernement : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'Etat et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

REVENUS

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les

Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

DEPENSES

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du Ministère de la santé publique ; incluant les dépenses reliées au COVID-19, et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires

sociales, et de la promotion de la femme et de la famille ; (iv) les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), et (v) les dépenses du Programme filets sociaux.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 16919-(20/103) du Conseil d'Administration adoptée le 28 octobre 2020, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation courante, i.e. non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à un ou plusieurs moments futurs. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle qui constitue une dette est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC et la dette de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.² L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle (VA), exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la VA de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du

² La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

service de la dette à la date où cette dette est contractée.³ Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la SONARA.

17. La dette structurée est définie *comme* étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

- La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

18. Le financement intérieur net du Gouvernement : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au Gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non-bancaire net du Gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au

³ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le Gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du Gouvernement est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée* ; et (iii) la *dette non structurée* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent les **instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- **La dette non structurée** est définie comme étant :
 - i. La *dette non-structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'Etat transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée de la CAA est estimé à 68,0 milliards de FCFA à fin 2020.
 - ii. La *dette intérieure "flottante"*, comprenant l'ensemble des engagements de l'Etat pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget en collaboration avec le Trésor public effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

20. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations du Gouvernement au titre de la dette extérieure qui n'ont pas été payées à la date où elles étaient dues selon les termes de la convention (en tenant compte des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de performance exclut les arriérés de paiements sur des obligations financières extérieures du Gouvernement faisant l'objet de rééchelonnement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

21. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

22. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base ordonnancement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12, et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

23. Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Dates butoirs pour la communication des informations

24. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

25. Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du Gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du Gouvernement, défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

Ajustements

26. Le plafond de financement bancaire net du Gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement (i) si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et (ii) les

rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale, sont inférieurs aux prévisions du programme.

27. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

28. Si, à la fin de chaque trimestre, les rééchelonnements du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto.

Dates butoirs pour la communication des informations

29. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du Gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

Critère de réalisation

30. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

31. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement central

Critère de réalisation

32. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le Gouvernement hors financement du FMI — notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d'autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte

spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

33. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le Gouvernement fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

34. Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

35. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au Gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

36. Un **plafond nul d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés qui seront l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés extérieurs du Gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative à partir de l'approbation du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

37. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

F. Valeur actuelle des prêts extérieurs contractés ou garantis par le Gouvernement

Critère de réalisation

38. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la VA de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement.⁴ Le plafond s'applique également aux dettes contractées ou garanties dont aucune somme n'a été perçue, y compris les dettes privées pour lesquelles les garanties officielles ont été étendues. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par les entreprises publiques, définies au paragraphe 3, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI, à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, ou aux allègements ou rééchelonnements de la dette. Pour l'évaluation de ce critère de performance, l'allègement de dette est défini comme une restructuration de dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actualisée nette de la dette, et un rééchelonnement de dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui étalent la maturité moyenne pondérée des flux financiers sans accroître la valeur actualisée nette.

39. La VA de la dette au moment de sa souscription est calculée en actualisant les flux futurs des paiements de service dus sur cette dette.⁵ Pour les dettes dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à un niveau égal à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin sera le taux d'actualisation unifié de 5 % défini dans la Décision du

PAT Tableau du Texte. Cameroun : Taux de Change du Programme

Devise	FCFA par unité de devise	Unité de devise par dollar américain
Dollars Américain	543.201	1.00
Euro Européen	655.957	0.828
BAD XUA	760.26	0.714
Livre Sterling	782.048	0.695
Yen Japonais	5.092	106.679
Yuan Chinois	82.338	6.597

Source : Octobre 2021 Perspectives de l'économie mondiale, BAD, estimations des services du FMI.

Conseil d'administration n° 15248-(13/97). La VA des dettes extérieures en devises autres que le dollar américain sera calculée en dollars américains aux taux de change du programme comme spécifié dans le tableau 1 du texte. Pour toute dette portant un taux d'intérêt variable sous la forme

⁴ Directives sur les limites de la dette publique dans les programmes soutenus par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020.

⁵ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette, y compris l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions initiales et les frais de gestion.

d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, (en points de base), la VA de la dette serait calculée en utilisant un taux de référence du programme majoré du spread fixe spécifié dans le contrat de dette. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à 6 mois et le SOFR USD 6 mois est de -56 points de base. L'écart entre le JPY OIS à six mois et le SOFR à six mois en USD est de -8 points de base. L'écart entre le GBP SONIA 6 mois et le USD SOFR 6 mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le JPY et le GBP, l'écart sur le SOFR USD à six mois est de 15 points de base.⁶ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD 6 mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD 6 mois (arrondi aux 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

Ajustements

40. Un ajusteur à la hausse (à la baisse) du montant par lequel l'appui budgétaire dépasse (est inférieur) aux montants projetés. Tout ajustement sera plafonné à 10 % du plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA et doit être compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

41. Le plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA serait ajusté à la hausse du montant total en termes de VA de tout financement de projet dédié aux interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'était pas prévu au moment de la fixation du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de ces emprunts avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement national.

42. Un ajusteur pouvant aller jusqu'à 5 % du plafond de la dette extérieure fixé en VA s'applique à ce plafond, au cas où des écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure seraient provoqués par une modification des conditions de financement (intérêt, échéance, délai de grâce, calendrier de paiement, commissions initiales, frais de gestion) d'une ou plusieurs dettes. L'ajusteur ne peut être appliqué lorsque les écarts sont motivés par une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

Dates butoirs pour la communication des informations

43. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI.

⁶ Le taux de référence et les spreads du programme sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR en USD à six mois sur les 10 prochaines années à partir des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2021.

AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

A. Recettes non-pétrolières

44. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

45. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le Trésor sont définis au paragraphe 19, et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor.

C. Les dépenses sociales

46. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

47. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

48. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie et les engagements prévisionnels) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

49. Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

50. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du Gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1: Liste De Projets Au Titre de La Limite pour Nouveaux Emprunts Non-Concessionnels¹

- 1 Projet d'acquisition de 25 wagons
- 2 Entrée Est route de Douala, Phase II
- 3 Achèvement du Complexe Sportif Olembé à Yaoundé
- 4 Projet de réhabilitation de la route Edéa-Kribi (110 km) et aménagement du tronçon Lolabé-Campo (39 km)
- 5 Construction d'une ligne de transmission électrique de 225 KV pour la fourniture de complexe portuaire industriel Kribi
- 6 Construction des lignes électriques 225kv Ebolowa Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin et travaux annexes
- 7 Projet de construction de la route EBOLOWA-AKOM II- KRIBI
- 8 OLOUNOU- OVENG- Projet de construction de route frontière Gabon-Pont sur la rivière Kom
- 9 Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala, financement complémentaire volet B
- 10 Electrification de 200 localités par des Systèmes Solaires Photovoltaïques
- 11 Extension au niveau national du système de vidéosurveillance intelligent (phase 2)

^{1/} La liste identifie les projets prioritaires couverts par plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement pour 2021 et jusqu'à l'achèvement de la première revue du programme.

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<u>Finances Publiques</u>			
La situation résumée des Operations du Trésor (SROT)	MINFI/DGTC	Mensuel	6 semaines
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non-disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	MINEFI/DGB	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/ /CAA	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garanties et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/ MINEPAT	Mensuelle	4 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI/CSPH	Mensuelle	1 ^{ère} semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix entrée dépôt - pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par les distributeurs de pétrole (SONARA et marketeurs); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — du Soutien à la raffinerie et la situation des manques à gagner et trop perçus.	MINFI/CTR/CSPH	Mensuelle	6 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI/DGT	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGB, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions.	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA).	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (suite)

DGI/DGD rapports conjoints trimestriels de collaboration indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestriels	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE)	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC)	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution trimestrielle du budget	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
<i>Secteur Monétaire</i>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des Paiements</i>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines

Tableau 2. Résumé des exigences sur la transmission des données (fin)

<u>Secteur Réel</u>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 mois
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	3 mois
Les indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuelle	4 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés par villes, produits et au niveau national	INS	Trimestrielle	6 semaines
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Semestriels	3 mois
Rapport d'audit dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuels	6 mois



CAMEROUN

DEUXIEMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DE L'ACCORD ELARGI AU TITRE DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR L'APPLICABILITE DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION — Analyse de viabilité de la dette

Le 13 juillet 2022

Approuvé par
**Vitaliy Kramarenko et
Geremia Palomba (FMI),
et Marcello Estevão et
Abebe Adugna Dadi
(IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Cameroun Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Non

Les indicateurs de viabilité de la dette globale du Cameroun se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente grâce à l'accélération de la reprise après la pandémie, à l'amélioration du solde budgétaire et à la hausse des exportations entraînée par l'augmentation des prix du pétrole et des produits de base hors pétrole. Cependant, le Cameroun encourt toujours un risque élevé de surendettement public extérieur et global car deux indicateurs

d'endettement extérieur et un indicateur de la dette publique dépassent encore leurs seuils et repères respectifs dans le scénario de référence¹.

Constatant que les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent au-dessous des seuils, que ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés grâce notamment à la stratégie active des autorités en matière de gestion de la dette, et que les autorités restent déterminées à poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire, les services du FMI estiment qu'il est très probable que le Cameroun sera encore en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures, et ils considèrent la dette du pays comme viable.

Cependant, les risques de dégradation demeurent importants. Le guerre en cours en Ukraine pourrait ralentir la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui accentuerait les pressions sur l'économie camerounaise. La hausse des prix denrées alimentaires et des combustibles pourrait exacerber les tensions socioéconomiques, et l'augmentation des coûts des subventions pourrait compromettre les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun et/ou évincer des investissements essentiels au développement économique. Le durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale pourrait augmenter les coûts de l'emprunt et le retard pris dans la restructuration de la dette de la SONARA viendrait peser encore plus sur la viabilité de la dette du Cameroun. La fragilité persistante du pays vis-à-vis de la pandémie de COVID-19 et la possible résurgence de conflits mettant en péril la sécurité de la région s'ajoutent aux difficultés.

Compte tenu de l'accroissement des risques de dégradation, le Cameroun devra faire une utilisation judicieuse des recettes supplémentaires tirées du pétrole pour assurer la viabilité de sa dette. Il serait essentiel que les autorités réduisent les subventions aux combustibles en procédant à une augmentation progressive des prix à la pompe accompagnée de mesures de protection pour les plus vulnérables. Parallèlement, il convient de maintenir les efforts destinés à limiter la dépendance aux emprunts non concessionnels, d'améliorer la gestion des entreprises publiques, et d'accélérer les réformes destinées à stimuler les exportations et la production.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). La dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette de l'entreprise publique pétrolière SONARA et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques². L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales dans la mesure où ces dernières ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers et sont essentiellement endettées

¹ Les seuils sont fixés en fonction de l'indicateur composite (IC). L'IC du Cameroun, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2022 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale (CPIA) pour 2020, est de 2,67, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement.

² Il s'agit notamment d'un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et d'une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour résiliation de contrat (6,2 millions d'euros).

auprès de fournisseurs intérieurs, notamment des entreprises publiques. D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas pris en compte du fait d'un manque de données. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé, mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles³.

2. Il est possible d'élargir le périmètre de la dette. Les dernières années ont vu les autorités étoffer sensiblement la communication d'informations sur la dette en élargissant le périmètre des données relatives à la dette des entreprises publiques⁴ avec l'appui des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Le dernier rapport indique que la dette des entreprises publiques hors SONARA s'élève à 217 milliards de francs CFA, soit 0,9 % du PIB (tableau 3 du texte). Les autorités ont noté qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser ces dettes dans l'encours de la dette publique car les entreprises publiques peuvent emprunter sans garantie de l'administration centrale, ce qui suppose un risque limité pour les finances publiques. Cependant, la surveillance déficiente des entreprises publiques au Cameroun engendre de fortes incertitudes s'agissant du suivi de leurs activités et de l'évaluation des risques potentiels pour les finances publiques. En s'appuyant sur les études diagnostiques de grandes entreprises publiques et sur un inventaire des dettes croisées des entreprises publiques entre elles et des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État (repères structurels du programme appuyé par le FMI), les services du FMI et les autorités vont élargir progressivement le périmètre de la dette et clarifier les risques budgétaires associés aux entreprises publiques. Parallèlement, les autorités s'efforcent d'améliorer le recueil des données auprès des administrations locales et des caisses de retraite publiques⁵.

Tableau 1 du texte. Cameroun : périmètre de la dette publique dans le scénario de référence

Subsectors of the public sector	Check box
1 Central government	X
2 State and local government	
3 Other elements in the general government	
4 o/w: Social security fund	
5 o/w: Extra budgetary funds (EBFs)	
6 Guarantees (to other entities in the public and private sector, including to SOEs)	X
7 Central bank (borrowed on behalf of the government)	X
8 Non-guaranteed SOE debt	X

3. Le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels tient compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dette n'entrant pas dans le périmètre (tableau 2 du texte). Dans le scénario de

³ Cela s'explique par les capacités limitées de suivi de la dette détenue par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement d'Afrique centrale (25,3 milliards de francs CFA à fin 2021), est classée dans la dette extérieure.

⁴ Les autorités publient les données relatives à la dette extérieure de sept entreprises publiques et les données relatives à la dette intérieure de dix entreprises publiques (y compris la SONARA).

⁵ Par exemple, le ministère des Finances et le ministère de la Décentralisation et du Développement poursuivent leurs travaux consacrés au recueil des données des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Les autorités travaillent également sur une étude diagnostique du régime de retraite de la fonction publique (repère structurel).

choc, la dette des entreprises publiques est fixée à 2 % du PIB (valeur par défaut correspondant au passif extérieur médian des entreprises publiques tel que recensé par une enquête menée par les services du FMI en 2016), compte tenu de la possibilité d'un recensement incomplet de la dette des entreprises publiques⁶. D'après les dernières données fournies par les autorités, le stock de capital des partenariats public-privé (PPP) à fin 2021 est estimé à CFAF 1227,9 milliards, soit environ 4,9 % du PIB, ce qui correspond à un passif conditionnel de 1,7 % du PIB. Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à une valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu (PFR) depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du texte. Cameroun : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs conditionnels

1 The country's coverage of public debt	The central government, central bank, government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt		
	Default	Used for the analysis	Reasons for deviations from the default settings
2 Other elements of the general government not captured in 1.	0 percent of GDP	0	
3 SoE's debt (guaranteed and not guaranteed by the government) 1/	2 percent of GDP	2.0	
4 PPP	35 percent of PPP stock	1.7	
5 Financial market (the default value of 5 percent of GDP is the minimum value)	5 percent of GDP	5	
Total (2+3+4+5) (in percent of GDP)		8.7	

1/ The default shock of 2% of GDP will be triggered for countries whose government-guaranteed debt is not fully captured under the country's public debt definition (1.). If it is already included in the government debt (1.), and risks associated with SoE's debt not guaranteed by the government is assessed to be negligible, a country team may reduce this to 0%.

CONTEXTE

A. Évolution de la dette

4. La dette publique a continué d'augmenter mais à un rythme moins élevé depuis quelques années (tableau 3 du texte). D'après les estimations préliminaires des services du FMI, le total de la dette contractée ou garantie par l'État (dette CGE) est d'environ 11 456 milliards de FCFA (45,6 % du PIB) à fin 2021. La dette extérieure était estimée à 7 951 milliards de FCFA (31,6 % du PIB) et la dette intérieure à 3 505 milliards de FCFA (13,9 % du PIB).

5. La composition de la dette extérieure a légèrement changé, avec une augmentation de la proportion de la dette multilatérale. La proportion de la dette multilatérale a atteint 41,1 % du total de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État à fin 2021 (tableau 4 du texte). La dette envers la Chine représente la plus grande partie (62 %) de la dette bilatérale. Environ 40 % de la dette extérieure est concessionnelle et 39 % est libellée en euros. L'échéance moyenne a été de 8,8 ans pour la dette

⁶ Dans l'AVD précédente, la dette des entreprises publiques non comptabilisée était estimée à 8,1 % du PIB sur la base d'estimations passées de la dette totale des entreprises publiques (12,6 % du PIB), hors dette de la SONARA (3,0 % du PIB) et dette due à l'État (1,5 % du PIB). Ce montant pouvant comporter des dettes croisées entre les entreprises publiques, qui peuvent être importantes, les services du FMI utilisent un paramètre par défaut de 2 % du PIB en attendant la clarification de ce montant.

extérieure (hors dette de la SONARA), tandis que le taux d'intérêt moyen pondéré s'est établi à 2,3 %. Environ 24 % de la dette extérieure est assortie d'un taux d'intérêt variable.

Tableau 3 du texte. Cameroun : évolution de la dette contractée ou garantie par l'État

	2016		2017		2018		2019		2020 (prél.)		2021 (prél.)	
	(Mrd	(Mrd	(Mrd	(Mrd								
	FCFA)	% PIB 1/	FCFA)	% PIB 1/	FCFA)	% PIB 1/						
Total de la dette publique (estimations des autorités)	6010	30,0	6829	32,6	7933	35,7	9786	42,1	10351	44,1	11314	45,0
Dette de l'administration centrale	5246	26,2	6227	29,7	7371	33,2	8695	37,4	9439	40,2	10425	41,4
Dette extérieure	3942	19,7	4649	22,2	5652	25,5	6398	27,5	6747	28,7	7555	30,0
Dette intérieure (hors arriérés)	1304	6,5	1578	7,5	1719	7,7	2034	8,7	2505	10,7	2766	11,0
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/							264	1,1	187	0,8	104	0,4
Dette (extérieure) garantie par l'État	66	0,3	51	0,2	46	0,2	37	0,2	29	0,1	21	0,1
Dette des entreprises publiques (non garantie)	698	3,5	551	2,6	517	2,3	1053	4,5	883	3,8	868	3,5
SONARA 3/	114	0,6	108	0,5	156	0,7	745	3,2	655	2,8	651	2,6
dont : dette extérieure	25	0,1	33	0,2	52	0,2	371	1,6	359	1,5	366	1,5
dont : dette intérieure	89	0,4	75	0,4	103	0,5	374	1,6	296	1,3	286	1,1
Ex-SONARA 4/	584	2,9	443	2,1	361	1,6	308	1,3	228	1,0	217	0,9
dont : dette extérieure	70	0,3	64	0,3	72	0,3	145	0,6	94	0,4	93	0,4
dont : dette intérieure	514	2,6	379	1,8	289	1,3	164	0,7	134	0,6	124	0,5
Total dette extérieure	4103	20,5	4798	22,9	5822	26,2	6951	29,9	7229	30,8	8035	31,9
Total dette intérieure	1907	9,5	2032	9,7	2112	9,5	2835	12,2	3123	13,3	3280	13,0
Total de la dette publique (estimation des services du FMI)	6434	32,1	7659	36,5	8512	38,3	9669	41,6	10535	44,9	11456	45,5
Dette de l'administration centrale	5901	29,4	7066	33,7	7860	35,4	9037	38,9	9800	41,7	10775	42,8
Dette extérieure	3942	19,7	4649	22,2	5652	25,5	6398	27,5	6747	28,7	7555	30,0
Dette intérieure (hors arriérés)	1304	6,5	1578	7,5	1719	7,7	2034	8,7	2505	10,7	2766	11,0
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	655	3,3	838	4,0	489	2,2	606	2,6	547	2,3	454	1,8
Dette (extérieure) garantie par l'État	66	0,3	51	0,2	46	0,2	37	0,2	29	0,1	21	0,1
Dette des entreprises publiques (non garantie)	467	2,3	542	2,6	606	2,7	594	2,6	706	3,0	660	2,6
SONARA 3/	457	2,3	534	2,5	597	2,7	585	2,5	698	3,0	651	2,6
dont : dette extérieure (arriérés compris)	293	1,5	383	1,8	446	2,0	386	1,7	370	1,6	366	1,5
dont : dette intérieure	165	0,8	151	0,7	151	0,7	199	0,9	328	1,4	286	1,1
Ex-SONARA (extérieure) 4/	10	0,0	9	0,0	9	0,0	9	0,0	8	0,0	9	0,0
Total dette extérieure	4310	21,5	5092	24,3	6152	27,7	6831	29,4	7155	30,5	7951	31,6
Total dette intérieure	2124	10,6	2567	12,2	2360	10,6	2838	12,2	3380	14,4	3505	13,9

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016 décrit en note de bas de page 8.

2/ Les estimations des services du FMI incluent les arriérés, les instances de paiement et la dette intérieure « flottante » auprès du Trésor, tels que définis dans le PAT, tandis que les estimations des autorités n'incluent que les impayés de plus de trois mois.

3/ Les estimations par les autorités de la dette historique de la SONARA varient considérablement par rapport aux données précédentes. Les services du FMI maintiennent les estimations des précédentes AVD en attendant des éclaircissements.

4/ La différence entre les estimations s'explique par le périmètre de la dette, tel que décrit au paragraphe 2 et en note de bas de page 3.

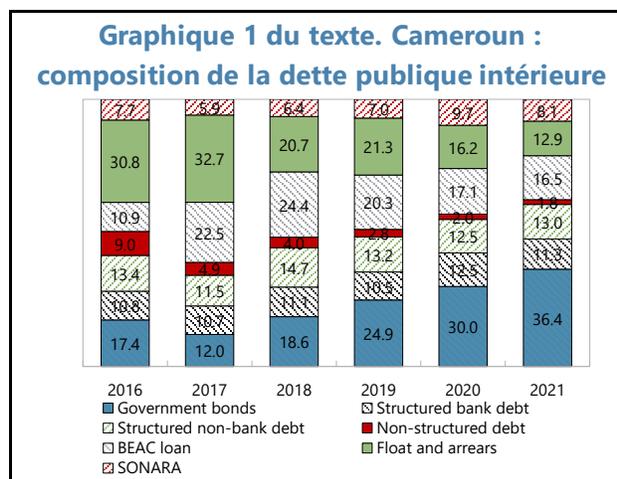
Tableau 4 du texte. Cameroun : composition de la dette extérieure

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prél.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prél.)
	(En milliards de FCFA)						(Part exprimée en pourcentage)					
Total dette extérieure CGE (estimation des services du FMI)	4310	5092	6152	6831	7155	7951	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dette de l'administration centrale	3942	4649	5652	6398	6747	7555	91,5	91,3	91,9	93,7	94,3	95,0
Créanciers multilatéraux	1152	1450	1995	2349	2764	3266	26,7	28,5	32,4	34,4	38,6	41,1
FMI	52	191	268	302	546	671	1,2	3,7	4,4	4,4	7,6	8,4
Banque mondiale (IDA, BIRD)	572	725	835	1026	1029	1213	13,3	14,2	13,6	15,0	14,4	15,3
Banque africaine/												
Fonds africain de développement	331	342	636	693	826	906	7,7	6,7	10,3	10,1	11,5	11,4
Autre dette multilatérale	196	192	256	328	364	476	4,6	3,8	4,2	4,8	5,1	6,0
Créanciers bilatéraux	2077	2440	2716	3077	3070	3297	48,2	47,9	44,2	45,1	42,9	41,5
Club de Paris	599	737	868	957	1020	1089	13,9	14,5	14,1	14,0	14,3	13,7
Pays non membres du club de Paris	1478	1703	1848	2120	2050	2209	34,3	33,4	30,0	31,0	28,6	27,8
dont : Chine	1441	1649	1745	1965	1895	2046	33,4	32,4	28,4	28,8	26,5	25,7
Créanciers commerciaux	713	760	941	972	913	991	16,5	14,9	15,3	14,2	12,8	12,5
dont : Euro-obligation	450	450	450	450	450	542	10,4	8,8	7,3	6,6	6,3	6,8
Dette extérieure garantie	66	51	46	37	29	21	1,5	1,0	0,7	0,5	0,4	0,3
Dette des entreprises publiques non garantie (arriérés compris)	303	392	455	395	379	374	7,0	7,7	7,4	5,8	5,3	4,7
SONARA	293	383	446	386	370	366	6,8	7,5	7,2	5,7	5,2	4,6
Autres	10	9	9	9	8	9	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

6. La composition de la dette intérieure a évolué, avec une augmentation de la part des obligations d'État (graphique 1 du texte).

Les émissions d'obligations de l'État (y compris les bons du Trésor assimilables (BTA) et les obligations du Trésor assimilables (OTA)) ont continué d'augmenter, ce qui tient principalement à l'augmentation des besoins de financement pendant la pandémie. Elles ont atteint 36,4 % du total de la dette publique intérieure. La part des dépenses en cours et des arriérés dans la dette intérieure a diminué, passant d'environ 16,2 % à fin 2020 à 12,9 % à fin 2021. L'échéance moyenne de la dette intérieure (hors dépenses en cours et dette de la SONARA) a été de 4 ans et le taux d'intérêt moyen pondéré de 3,0 %.



7. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a augmenté. L'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2021 est estimé à 3 673 milliards de FCFA, ce qui représente 14,6 % du PIB, contre 13,4 % du PIB à fin 2020 (tableau 5 du texte). Cette hausse s'explique essentiellement par la signature de nouveaux accords de prêt avec des créanciers multilatéraux. Compte tenu du montant considérable des SEND, les autorités devront soigneusement gérer les décaissements en veillant à respecter leur plan de décaissements, tout en redoublant d'efforts pour réexaminer les SEND et annuler ceux qui se rapportent à d'anciens projets ne donnant aucun résultat⁷.

Tableau 5 du texte. Cameroun : encours des soldes engagés non décaissés

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	(Mrd FCFA)	% PIB 1/										
Soldes engagés non décaissés	3936	19,6	4328	20,6	4043	18,2	3470	14,9	3146	13,4	3673	14,6
Intérieurs	281	1,4	178	0,9	171	0,8	65	0,3	0	0,0	0	0,0
Extérieurs 2/	3655	18,2	4149	19,8	3873	17,4	3405	14,6	3146	13,4	3673	14,6
dont créanciers multilatéraux	1346	6,7	1746	8,3	1627	7,3	1671	7,2	1769	7,5	2197	8,7
dont créanciers bilatéraux	1783	8,9	1710	8,2	1545	7,0	1121	4,8	824	3,5	777	3,1
dont créanciers commerciaux	526	2,6	693	3,3	701	3,2	613	2,6	554	2,4	699	2,8

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016 décrit en note de bas de page 8.
2/ Hors appui budgétaire.
Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

8. Aucun nouvel arriéré extérieur au titre de la dette souveraine n'a été accumulé. L'AVD comprend les arriérés extérieurs de la SONARA et d'autres entreprises publiques, respectivement estimés à 221,1 milliards de FCFA et 9 milliards de FCFA à fin 2021. Ces engagements incombant aux entreprises

⁷ Les SEND sont classés comme problématiques s'ils remplissent au moins l'un des six critères suivants : i) le prêt a été signé avant 2014, ii) le décaissement du prêt était nul un an après la signature, iii) le prêt n'a pas pris effet six mois après la signature, iv) la date limite des décaissements du prêt a expiré ou a été prolongée au moins une fois, v) la date limite du décaissement du prêt intervient dans moins d'un an et la part décaissée est inférieure à 50 %, vi) le projet n'a donné lieu à aucun décaissement pendant plus d'un an. Les SEND problématiques sont estimés à 1 926 milliards de FCFA (soit 8,2 % du PIB) à fin 2020.

publiques qui ont contracté les dettes et non à l'administration centrale, les arriérés ne reflètent pas un problème de solvabilité ou de liquidité de l'État.

9. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique des plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré sa gestion de la dette publique ces dernières années. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement sur un dispositif de gestion de la dette à moyen terme, ce qui entraîne des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et renforcer l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en renforçant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

10. La dette extérieure du secteur privé a diminué. Les données disponibles dans les statistiques internationales sur la dette (IDS) de la Banque mondiale laissent apparaître que la dette extérieure privée a baissé à 413 milliards de francs CFA (1,8 % du PIB) à fin 2020. La majeure partie de la dette est constituée d'investissements directs réalisés par des sociétés mères étrangères et des institutions officielles.

B. Prévisions macroéconomiques

11. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, le Cameroun avait affiché des signes de rétablissement du choc causé par la COVID-19. Après avoir atteint un taux historiquement bas de -2,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2020, la croissance du PIB réel s'est redressée pour atteindre 3,6 % en 2021, soutenue par une forte reprise des secteurs primaire et tertiaire⁸. La situation des finances publiques a également bénéficié de la hausse des prix du pétrole. Le déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons) s'est résorbé de 3,3 % du PIB en 2020 à 2,6 % du PIB en 2021. Dans le même temps, la position extérieure du Cameroun s'est détériorée car l'amélioration des exportations a été compensée par l'augmentation des importations de biens. Le déficit du secteur des services s'est creusé en raison de la hausse des frais de transport. Le déficit des transactions courantes s'est alourdi, passant de 3,7 % du PIB en 2020 à 4,0 % du PIB en 2021.

12. Les répercussions de la guerre en Ukraine pèsent sur l'économie camerounaise, mais la situation macroéconomique devrait s'améliorer progressivement. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 3,8 % pour 2022, contre 4,5 % dans l'AVD précédente. Cette révision à la baisse s'explique par la détérioration des perspectives de l'économie mondiale ainsi que par la rapide augmentation des prix des

⁸ Comme indiqué dans l'AVD précédente, les prévisions du PIB nominal ont été révisées à la hausse à 3,6 % en 2016 du fait du rebasage des comptes nationaux du Cameroun de 2005 à 2016.

denrées alimentaires et de l'énergie, qui ont des incidences négatives sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages. À moyen terme, la croissance devrait se redresser progressivement et s'établir à 4,8 % en moyenne (tableau 6 du texte). D'après les projections, l'inflation (IPC) devrait augmenter pour atteindre 4,6 % en 2022 mais elle devrait diminuer au cours des années suivantes pour s'établir à un niveau moyen inférieur au seuil fixé par les critères de convergence de la CEMAC (3 %) à moyen terme. Sous l'effet du niveau élevé des prix des produits de base et de livraisons massives de gaz naturel, le déficit des transactions courantes devrait diminuer à 2,1 % du PIB cette année avant de se creuser de nouveau pour s'établir à environ 3,1 % à moyen terme. Les hypothèses macroéconomiques sous-tendant ces projections sont exposées dans l'encadré 1.

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme

Moyen terme, 2023–2027

Il est désormais prévu que la croissance moyenne du PIB réel sera de 4,8 % à moyen terme, un ajustement à la baisse par rapport au taux de 5,0 % dans l'AVD précédente qui s'explique par les répercussions de la guerre en Ukraine. Cette projection repose sur une reprise après la pandémie continue, quoique plus progressive, alimentée la demande croissante des partenaires commerciaux, qui entraîne une augmentation de la production dans les secteurs tournés vers l'exportation, notamment l'agriculture et la sylviculture. À la suite de la levée des restrictions sociales pendant la pandémie, l'activité devrait continuer d'augmenter dans le secteur des services, notamment le tourisme, l'hôtellerie et le transport. Cette projection suppose également que les réformes favorables à la croissance prévues dans le programme appuyé par le FMI continueront d'être mises en œuvre, notamment la suppression des obstacles à l'activité économique à l'aide d'une consultation régulière avec le secteur privé ; la révision de la loi fixant les incitations à l'investissement privé afin de promouvoir la concurrence ; et la réorganisation des systèmes douaniers et portuaires afin de réduire la durée et le coût des transits. Compte tenu du faible taux de vaccination (8,6 % de la population admissible pleinement vaccinée en date du 7 juin 2022), le risque de résurgence de la COVID-19 est élevé. Cependant, le scénario de référence ne prévoit pas de confinement massif car les autorités redoublent actuellement d'efforts pour stimuler la vaccination (comme en témoigne la nouvelle campagne lancée en février 2022) et les taux de contaminations déclarés diminuent régulièrement.

- Il est prévu que l'inflation atteigne 4,6 % en 2022 sous l'effet de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les tensions inflationnistes devraient progressivement s'atténuer au cours des années suivantes, qui verront les pénuries se résorber, sachant que l'augmentation des prix intérieurs des combustibles pourraient en partie compenser cette tendance. Compte tenu des efforts déployés par la BEAC pour juguler l'inflation et du rééquilibrage budgétaire des autorités camerounaises, l'inflation devrait diminuer progressivement et s'établir aux alentours de 2,3 % en moyenne sur le moyen terme. Ce taux est supérieur à la projection précédente de 2,0 % mais inférieur au seuil fixé par les critères de convergence de la CEMAC (3 %).
- Le solde budgétaire devrait s'améliorer plus lentement que prévu précédemment. Les recettes pétrolières ont augmenté sous l'effet de la hausse des prix du pétrole, mais les subventions massives versées pour amortir la flambée des prix des denrées alimentaires et des combustibles, ainsi que l'accentuation des pressions sur les salaires viendront contrebalancer la progression des recettes. En phase avec les propositions des services du FMI dans le programme appuyé par le FMI, le scénario de référence suppose que les subventions aux combustibles vont être progressivement abaissées en augmentant les prix à la pompe à partir de 2023. Il est donc prévu que les subventions et les transferts atteignent leur niveau maximal en 2022 à 3,7 % du PIB puis qu'elles diminuent au cours des années suivantes pour s'établir à environ 2,0 % du PIB en 2025. Il est prévu que le déficit budgétaire global (hors

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme (suite et fin)

cons, base ordonnancements) s'établit à 0,9 % du PIB en moyenne, un niveau supérieur à celui de 0,7 % du PIB projeté dans l'AVD précédente.

- Il est prévu que le solde des transactions courantes s'améliore à court terme sous l'effet de l'augmentation des exportations de pétrole et de produits de base hors pétrole, qui fera plus que compenser l'augmentation des importations. Il est prévu que le déficit des transactions courantes se creuse par la suite dans un contexte de baisse des prix du pétrole, s'établissant aux alentours de 3,1 % du PIB en moyenne à moyen terme. Les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) devraient se redresser et s'établir à 2,3 % du PIB en moyenne à moyen terme, un niveau proche de celui observé en 2019.

Long terme, 2028–2042

- La croissance à long terme a été révisée à la baisse à 4,9 % compte tenu des effets persistants de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Cette projection est basée sur une mise en œuvre efficace de la Stratégie nationale de développement du Cameroun, SND30, qui vise à stimuler la croissance. Pour cela, il est notamment prévu d'accélérer les réformes structurelles ainsi que de renforcer la gestion et de la surveillance des entreprises publiques, tout en favorisant la diversification économique¹. La stratégie a également pour objectif de parachever les projets d'infrastructures qui accusent du retard (barrage Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele et projets d'adduction d'eau potable), ce qui devrait augmenter la production dans des secteurs clés (agriculture, industrie manufacturière).

Il est prévu que les recettes budgétaires augmentent, mais dans une moindre mesure que dans les projections précédentes car le récent choc a rendu plus progressif le rythme des réformes structurelles des finances publiques. Il est prévu que la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme contribuera à accroître les recettes. Le scénario de référence suppose également qu'un rééquilibrage progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme. D'après les projections, le déficit budgétaire global devrait donc être de 1,5 % du PIB.

- Les exportations de biens et de services devraient baisser à 15,8 % du PIB environ, en raison de la baisse de la production pétrolière. Le solde des transactions courantes devrait continuer de s'améliorer, car les exportations non pétrolières resteront vigoureuses et les importations augmenteront plus lentement. La solidité du secteur non pétrolier dépendra de la réussite des mesures envisagées dans le cadre de la SND30 et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pour diversifier les exportations, y compris par l'intermédiaire d'un nouvel organisme spécialisé.

¹ [Les simulations](#) des scénarios de réforme montrent des effets positifs considérables sur la croissance potentielle, notamment à travers une augmentation de la diversification économique, l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficacité des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles.

13. Le scénario de référence intègre également des paramètres des politiques publiques menées dans le cadre du programme appuyé par le FMI et des mesures de performance et de politique publique appliquées dans le cadre de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale. Le programme appuyé par le FMI envisage une trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressive favorisée par des mesures prises au niveau des recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés. Il intègre également une réforme progressive des subventions aux combustibles, et des mesures

destinées à maintenir les autres dépenses courantes globalement au niveau actuel tout en améliorant l'efficacité des dépenses en capital. Le scénario de référence suppose par ailleurs que le Cameroun continuera de suivre le calendrier de mise en œuvre des mesures de performance et de politique publique liées à la gestion des risques budgétaires et à la dette non concessionnelle dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour corriger les principaux facteurs de vulnérabilité de la dette. Ces mesures dégageront l'espace nécessaire pour favoriser les dépenses à plus fort impact économique et social, et renforcer l'investissement public, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, avec une gamme plus large de produits d'exportation et un accroissement des recettes à long terme.

14. Les risques de révision à la baisse des perspectives demeurent élevés. La persistance des perturbations sur les approvisionnements, notamment ceux en énergie, en semences et en engrais pourrait entraver encore davantage la croissance du Cameroun, tout en ajoutant des tensions inflationnistes. L'augmentation des prix des denrées alimentaires pourrait accentuer les tensions socioéconomiques et provoquer la résurgence de conflits mettant en péril la sécurité de la région. La hausse des prix du pétrole pourrait accroître les recettes budgétaires, mais son effet sur le solde budgétaire risque d'être contrebalancé par l'augmentation des versements de subventions. Sans réformes adéquates des prix des combustibles, l'augmentation des coûts liés aux subventions et les tensions budgétaires qui en résultent pourraient évincer l'investissement intérieur et la livraison de projets d'infrastructure nécessaires pour favoriser la croissance. De nouvelles flambées de variants de la COVID-19 et une augmentation prolongée des primes de risque à l'échelle mondiale suite au durcissement de la politique monétaire en cours dans les pays avancés pourraient également se greffer aux difficultés.

15. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données les plus récentes. Les besoins de financement bruts du Cameroun sur la période 2022–2024 sont estimés à 4 514 milliards de francs CFA (15,5 % du PIB), dont 73 % en moyenne sont censés être financés sur ressources extérieures⁹. L'AVD tient compte d'un financement du FMI d'un montant de 280 milliards de francs CFA et d'un appui budgétaire potentiel des bailleurs de fonds de 480 milliards de francs CFA sur la période 2022–2024. Elle intègre également l'utilisation de droits de tirage spéciaux (DTS) à hauteur de 70 milliards de francs CFA en 2022, en plus des 50 milliards de francs CFA de 2021¹⁰. Ces montants ont été comptabilisés au titre de la dette intérieure dans les données sur les statistiques de finances publiques. Le Cameroun a participé aux trois phases de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) de mai 2020 à fin 2021, et il a bénéficié d'une suspension de service de la dette estimée à 287,3 milliards de francs CFA (environ 514 millions de dollars). Le financement des projets sur ressources extérieures est fondé sur le budget, et la composition des nouveaux décaissements est censée suivre la composition des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2021. Après 2025, la composition évoluera progressivement vers l'emprunt aux

⁹ Cette proportion est supérieure à celle indiquée dans la SDMT des autorités, à savoir 68 %, 66 % et 64 % respectivement sur les trois années de la période 2022–2024.

¹⁰ Le gouvernement camerounais emploie les DTS alloués en les transférant à la BEAC, qui met à sa disposition le montant équivalent en francs CFA. Le montant en francs CFA est calculé d'après le cours du DTS à la date du transfert. Le remboursement au FMI des intérêts liés aux DTS incombe toujours à l'État camerounais. Les fonds sont mis à disposition de l'État camerounais après déduction d'une provision destinée à couvrir les frais liés à l'utilisation des DTS pour une durée de cinq ans.

conditions du marché et l'élément de don s'en trouvera diminué¹¹. Les conditions de financement des prêts de l'IDA ont été mises à jour pour tenir compte du statut de « pays mixte » du Cameroun. Elles s'appliquent aux 20 nouveaux instruments de l'IDA. Les conditions de financement des nouveaux emprunts bilatéraux et emprunts commerciaux ont été ajustées pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt¹². Comme dans l'AVD précédente, les hypothèses sur le financement intérieur laissent apparaître une proportion progressivement grandissante des obligations à plus longue échéance depuis l'adoption par les autorités d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), mais avec des ajustements car la base d'investisseurs pour les obligations à long terme est insuffisante.

16. Les hypothèses de financement relatives à la SONARA reposent sur les informations les plus récentes concernant la restructuration de la dette. En octobre 2021, la SONARA a signé un accord avec les banques locales portant sur la restructuration de sa dette. Il a été convenu que le montant total dû aux banques est de 261 milliards de FCFA, assortis d'une échéance de 10 ans et d'un taux d'intérêt de 5,5 %. L'AVD tient compte du calendrier de remboursement révisé, en supposant que la différence entre le montant restructuré (261 milliards de FCFA) et la dette bancaire à fin 2020 (287 milliards de francs CFA) a été remboursée en 2021. Comme dans la précédente AVD, les lettres de crédit fournies par les banques intérieures (171,8 milliards de francs CFA à fin 2021) ont été exclues de l'encours de la dette de la SONARA, compte tenu de leur nature renouvelable à court terme. Les négociations avec les créanciers extérieurs sont en cours et laissent entrevoir les premiers pas vers un accord. Le projet d'accord de restructuration avec les négociants a été approuvé par le comité national de la dette publique (CNDP); la position des négociants est attendue. Par ailleurs, les autorités ont convenu d'élaborer un plan en vue de la restructuration financière, industrielle et fonctionnelle de la SONARA (repère structurel du programme appuyé par le FMI). L'accord n'ayant pas été parachevé, le scénario de référence ne tient pas compte de la restructuration de la dette extérieure de la SONARA. La dette extérieure à court terme due à des négociants en pétrole extérieurs (213 milliards de francs CFA), et la dette extérieure à moyen et long terme devant être remboursée en 2020 et 2021 (estimée à environ 31 milliards de francs CFA pour chaque année) ont été classées en tant qu'arriérés et leur montant a été réduit de 54 milliards de francs CFA pour tenir compte des remboursements réalisés par l'État¹³. Du point de vue opérationnel, la SONARA est censée continuer de fonctionner en qualité d'importateur de pétrole raffiné, tout en récupérant progressivement sa capacité de production à compter de 2024 pour atteindre 60 % de son niveau d'avant-crise en 2027. S'agissant des recettes de la SONARA, seules les dépenses de financement (20 milliards de FCFA par an) et le revenu net sont censés être utilisés pour le service de la dette et comptabilisés comme recettes budgétaires dans l'AVD. Le coût d'une potentielle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré

¹¹ Il est supposé que les SEND (à fin 2021) seront intégralement décaissés d'ici 2026. Dans l'AVD précédente, il était supposé que le recours accru aux emprunts aux conditions du marché débiterait après 2023. Cela a été modifié afin de tenir compte des répercussions du durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale.

¹² Les taux d'intérêt pour les nouveaux emprunts bilatéraux et les nouveaux emprunts aux conditions du marché ont été relevés de 50 pb et 150 pb respectivement. Les hypothèses relatives aux anciennes dettes (existantes) sont restées inchangées dans l'attente d'échanges avec les autorités sur ce point.

¹³ Ces montants ne tiennent pas compte des pourparlers avec les négociants de la SONARA. L'ensemble de la dette extérieure à court terme (213 milliards de francs CFA) est comptabilisé dans les arriérés. Il est supposé que la dette extérieure à moyen et long terme (155 milliards de francs CFA) est assortie d'une échéance à cinq ans, ce qui correspond, avant tout règlement, à 31 milliards de francs CFA d'arriérés à rembourser chaque année.

dans le scénario de référence car il est toujours en cours d'évaluation par les autorités et fait toujours l'objet de négociations avec la compagnie d'assurance.

Tableau 6 du texte. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2023–2027	2028–2042
Croissance du PIB réel (en pourcentage)										
Actuelle	0,5	3,6	3,8	4,6	4,7	5,0	4,9	4,9	4,8	4,9
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	0,5	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	5,2	5,0	5,4
Demande de programme FEC-MEDC	-1,5	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6	5,6	5,3	5,8
Inflation (IPC, moyenne de la période)										
Actuelle	2,5	2,3	4,6	2,8	2,6	2,1	2,1	2,0	2,3	2,0
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	2,5	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Demande de programme FEC-MEDC	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire global hors dons, base ordonnancements (en % du PIB)										
Actuel	-3,3	-2,6	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,5	-0,9	-1,5
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,3	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6	-1,0	-0,7	-1,6
Demande de programme FEC-MEDC	-3,4	-3,3	-3,0	-2,4	-2,2	-1,3	-1,4	-1,8	-1,8	-1,6
Total des recettes (hors dons, en % du PIB)										
Actuel	13,2	13,9	14,9	15,6	15,4	15,4	15,3	15,3	15,4	16,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	13,2	13,6	14,4	15,6	15,9	16,4	17,0	17,0	16,4	17,1
Demande de programme FEC-MEDC	13,6	14,3	15,1	15,5	16,0	16,6	17,2	17,4	16,5	18,0
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)										
Actuelles	16,6	16,5	17,4	16,1	16,0	16,0	16,8	16,8	16,3	17,9
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	16,6	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6	18,0	17,1	18,8
Demande de programme FEC-MEDC	17,0	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6	19,1	18,2	19,3
Solde des transactions courantes (dons compris, en % du PIB)										
Actuel	-3,7	-4,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,3	-2,9	-3,1	-2,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,7	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0	-2,8	-3,1	-2,6
Demande de programme FEC-MEDC	-3,7	-4,0	-3,6	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5	-2,3	-2,9	-2,1
Exportations de biens et de services (en % du PIB)										
Actuelles	17,7	18,2	22,4	20,1	18,2	17,4	16,8	16,4	17,8	15,4
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	17,7	17,3	19,0	17,4	16,7	16,4	16,2	15,9	16,5	14,7
Demande de programme FEC-MEDC	18,3	17,6	18,0	17,5	17,5	17,5	17,5	17,4	17,5	15,6
Prix du baril de pétrole (en dollars)										
Actuel	56,0	69,1	106,8	92,6	84,2	78,5	74,7	72,5	80,5	80,6
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	56,0	69,8	75,7	70,2	67,3	65,2	63,8	63,1	65,9	70,2
Demande de programme FEC-MEDC	56,0	58,5	54,8	52,5	51,3	50,7	50,5	50,5	51,1	50,5

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016 décrit en note de bas

17. L'outil de réalisme met en évidence les risques pour les projections de référence

(graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est considéré comme ambitieux mais réalisable, compte tenu de la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre de précédents programmes appuyés par le FMI. La projection de croissance s'écarte de la trajectoire induite par le rééquilibrage budgétaire prévu, mais elle ne prend peut-être pas en compte d'autres facteurs déterminants de la croissance tels que le rebond occasionné par l'ouverture de l'économie après la pandémie de COVID-19, ou l'amélioration des exportations nettes entraînée par l'augmentation des prix du pétrole et des produits de base hors pétrole.

18. Selon l'outil de réalisme portant sur les erreurs de prévision, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui semble indiquer d'éventuelles difficultés (graphique 4). La contribution du compte courant et des investissements directs étrangers devrait être inférieure à celle observée par le passé, tandis que la croissance du PIB réel devrait davantage abaisser la dette extérieure. L'évolution projetée de la dette publique s'explique par une contribution négative du déficit primaire

attribuable au rééquilibrage budgétaire et une contribution plus forte de la croissance du PIB réel. L'augmentation inattendue de la dette publique au cours des cinq dernières années est supérieure à celle d'autres pays à faible revenu. D'importants résidus non expliqués liés à des flux générateurs d'endettement laissent entrevoir des risques mais ils peuvent s'expliquer par l'élargissement du périmètre de la dette aux arriérés intérieurs et à la dette de la SONARA.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance des scénarios

19. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. Le Cameroun a obtenu le score de 2,67 à l'indicateur composite (IC), qui repose sur les projections des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2022 et sur le score EPIN 2020 de la Banque mondiale, ce qui indique une capacité d'endettement faible. Dans l'AVD précédente, le score à l'IC était de 2,70, ce qui correspondait à un premier signal en vue d'un passage à une capacité d'endettement moyenne¹⁴. L'abaissement du score de l'IC par rapport à la dernière AVD tient principalement à la diminution du niveau des réserves et au ralentissement de la croissance mondiale (tableau 7 du texte).

20. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance sur les passifs conditionnels est basé sur la quantification des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun sont un choc lié au financement sur le marché et un choc lié aux prix des produits de base, en raison de l'euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des carburants et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

Tableau 7 du texte. Cameroun : calcul de l'indice fondé sur un indicateur composite

Country	Cameroon
Country Code	622

Debt Carrying Capacity	Weak
------------------------	------

Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintages
Weak	Weak 2.674	Medium 2.695	Weak 2.645

Reference: Thresholds by Classification

EXTERNAL debt burden thresholds	Weak	Medium	Strong
PV of debt in % of			
Exports	140	180	240
GDP	30	40	55
Debt service in % of			
Exports	10	15	21
Revenue	14	18	23

TOTAL public debt benchmark	Weak	Medium	Strong
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

¹⁴ Un pays doit faire l'objet de deux signaux consécutifs pour voir sa note de capacité d'endettement relevée.

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

21. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car deux indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et le ratio service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs. Le ratio service de la dette extérieure/exportations en particulier affiche un dépassement marqué et soutenu, preuve d'une fragilité de la situation des liquidités. En revanche, le ratio service de la dette extérieure/recettes suit une trajectoire qui décline progressivement en raison de l'amélioration des perspectives de recettes, si bien qu'il passe au-dessous du seuil après 2025.

22. Dans le cadre des tests de résistance, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés. Le choc le plus extrême pour le ratio VA de la dette/PIB est celui portant sur le solde primaire. Le choc portant sur les exportations est le plus extrême pour le ratio VA de la dette/exportations et le ratio service de la dette/exportations, ce dernier dépassant largement le seuil tout au long de la période de projection. S'agissant du ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est celui portant sur les produits de base. Les scénarios antérieurs indiquent une explosion des ratios VA dette/PIB, VA dette/exportations et service de la dette/exportations, qui traduit un considérable déficit antérieur des transactions courantes. Ces résultats diffèrent des projections du scénario de référence, qui supposent une amélioration progressive du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations hors pétrole et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la dette publique

23. Le risque de surendettement public global est jugé élevé, dans la mesure où le ratio VA de la dette/PIB dépasse son point de repère dans le scénario de référence. Cependant, après un dépassement ponctuel en 2022, le ratio devrait passer au-dessous du repère. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes devraient aussi diminuer progressivement. Pour ces trois ratios, le choc le plus extrême est celui portant sur les prix des produits de base¹⁵ alors que dans l'AVD précédente, c'était le choc combiné sur les passifs conditionnels. Ce changement est principalement attribuable à une révision à la baisse de l'estimation de la dette des entreprises publiques non comptabilisée (voir paragraphe 3). Selon les projections du scénario historique, la trajectoire des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes devrait être explosive, en raison essentiellement des déficits primaires historiquement élevés par rapport aux projections. Comme analysé ci-dessus, les projections de référence dans la présente AVD reposent sur un ajustement légèrement plus progressif vers les critères de convergence de la CEMAC.

¹⁵ Le test de résistance impliquant un choc sur les prix des produits de base repose sur une chute initiale de 51 % des prix des combustibles et de 34 % des autres produits de base agricoles, avec un facteur d'atténuation de 14 % pour les combustibles. Il est supposé que cet écart sera comblé au bout de six ans.

C. Module financement sur le marché

24. Selon l’outil reproduisant le financement sur le marché, les risques liés aux difficultés de financement sur le marché sont faibles (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximums du Cameroun sur trois ans sont estimés à 7 % du PIB, ce qui est inférieur au repère (14 %). Le dernier écart EMBI pour le Cameroun (306 au 28 juillet 2021) est également inférieur au repère (570). Dans la mesure où le Cameroun ne dépasse le seuil d’aucun de ces deux indicateurs, le module indique de faibles difficultés de financement sur le marché.

D. Notation du risque et vulnérabilité

25. Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur reste élevé, car deux indicateurs sur quatre continuent de dépasser leur seuil dans le scénario de référence. Par ailleurs, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui indique un risque élevé de surendettement global. Néanmoins, les indicateurs de l’encours de la dette extérieure demeurent au-dessous des seuils et ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés sous l’effet de la gestion active de la dette par les autorités. De plus, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI, les autorités restent déterminées à maintenir le rééquilibrage budgétaire. Par conséquent, les services du FMI estiment qu’il est très probable que le Cameroun continue d’honorer ses obligations financières actuelles et futures, et ils jugent sa dette viable.

26. Cette notation est exposée à un ensemble de risques. Le guerre en cours en Ukraine pourrait ralentir la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui accentuerait les pressions sur l’économie camerounaise. La hausse des prix denrées alimentaires et des combustibles pourrait exacerber les tensions socioéconomiques et, sans une mise en œuvre efficace des réformes, l’augmentation des coûts des subventions pourrait compromettre les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun et/ou évincer des investissements essentiels au développement. Un retard dans la restructuration de la dette de la SONARA viendrait peser sur la viabilité de la dette du Cameroun. Un resserrement des conditions financières mondiales augmenterait les coûts de l’emprunt, et une croissance des exportations inférieure aux attentes et une augmentation des importations pourraient également se greffer aux difficultés. Compte tenu de la lenteur de la vaccination, il est possible de voir un nouveau variant de la COVID-19 apparaître et entraver la reprise naissante. Les autres risques sont notamment la concrétisation des passifs conditionnels liés à la restructuration des banques et ceux liés aux entreprises publiques non incluses dans le scénario de référence de la présente AVD, ainsi qu’une accélération des décaissements due à l’encours considérable de soldes engagés non décaissés (SEND). En revanche, une meilleure tenue des exportations en raison d’une hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait alléger le service de la dette du Cameroun.

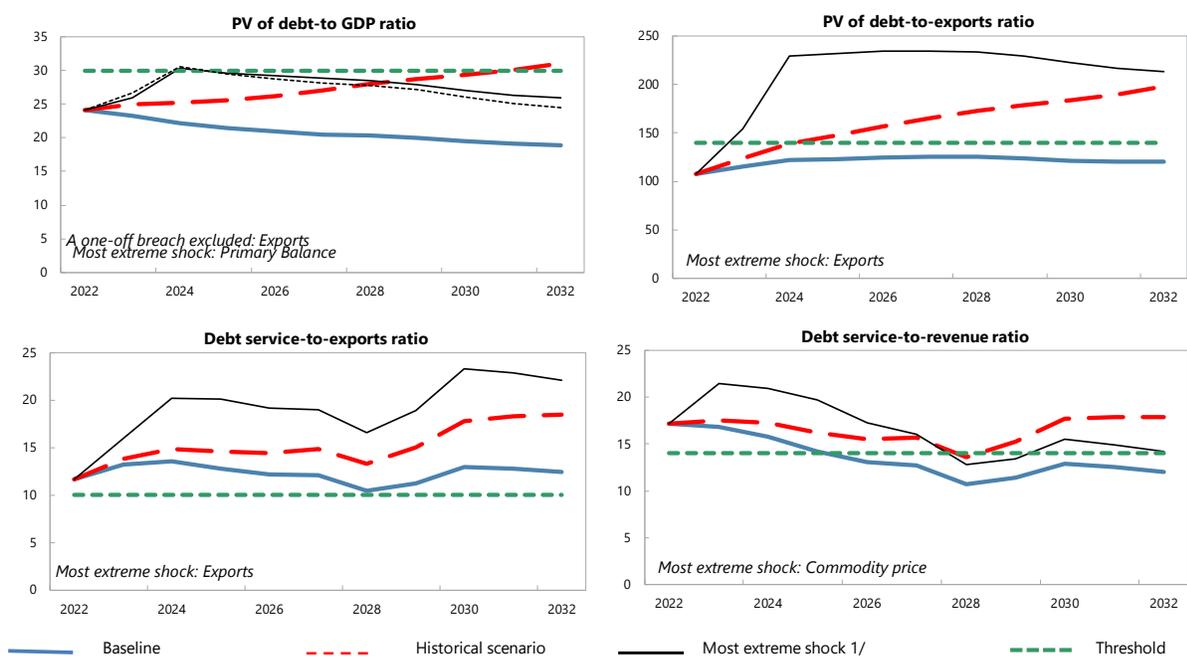
27. Il convient de redoubler d’efforts pour garantir que la dette reste sur une trajectoire à la baisse et pour renforcer sa viabilité. Un rééquilibrage progressif des finances publiques, associé à une réforme de la structure des prix des combustibles destinée à limiter les dépenses liées aux subventions, une mise en œuvre résolue des réformes budgétaires structurelles et une politique prudente en matière d’emprunt orientée délibérément vers les emprunts concessionnels restent essentiels pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable. Compte tenu de la part considérable des

emprunts à taux variable, les autorités devront surveiller attentivement les coûts du service de la dette et gérer leur portefeuille de façon active afin de réduire les risques de taux d'intérêt. Le recours à de nouveaux emprunts non concessionnels saperait davantage la viabilité de la dette. D'après les indicateurs de vulnérabilité de la dette, exprimés en pourcentage des exportations, il est primordial d'améliorer la compétitivité et de parvenir à la diversification de l'économie. Il convient d'intensifier les efforts de restructuration de la dette de la SONARA, tout en jetant les bases fondamentales de sa viabilité financière. Enfin, il importe de maintenir une solide gestion des soldes engagés non décaissés (SEND).

Point de vue des autorités

28. Les autorités insistent sur la priorité qui doit être accordée à la réduction des facteurs de vulnérabilité de la dette du Cameroun pour promouvoir son développement économique. Elles reconnaissent que le risque de surendettement reste élevé et que des risques considérables pèsent sur les perspectives, notamment une perturbation encore plus forte des échanges commerciaux à cause de la guerre en Ukraine, une résurgence de la COVID-19 et une exacerbation des tensions sociopolitiques. Elles conviennent de l'importance de restructurer la dette de la SONARA et réaffirment leur détermination à conclure dans les meilleurs délais les négociations sur la restructuration avec les négociants. Elles constatent que le durcissement de la politique monétaire aux États-Unis a entraîné une augmentation du coût des emprunts non concessionnels. Les autorités restent déterminées à améliorer l'évaluation des risques liés à la dette du Cameroun. Cela nécessitera une gestion active de la dette, et dépendra des recettes fiscales et des recettes d'exportation ainsi que du score de l'IC du pays, qui indique la capacité d'endettement du pays.

Graphique 1. Cameroun : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2022–2032



Customization of Default Settings		
	Size	Interactions
Tailored Stress		
Combined CL	No	
Natural disaster	n.a.	n.a.
Commodity price/2	No	No
Market financing	No	No

Note: "Yes" indicates any change to the size or interactions of the default settings for the stress tests. "n.a." indicates that the stress test does not apply.

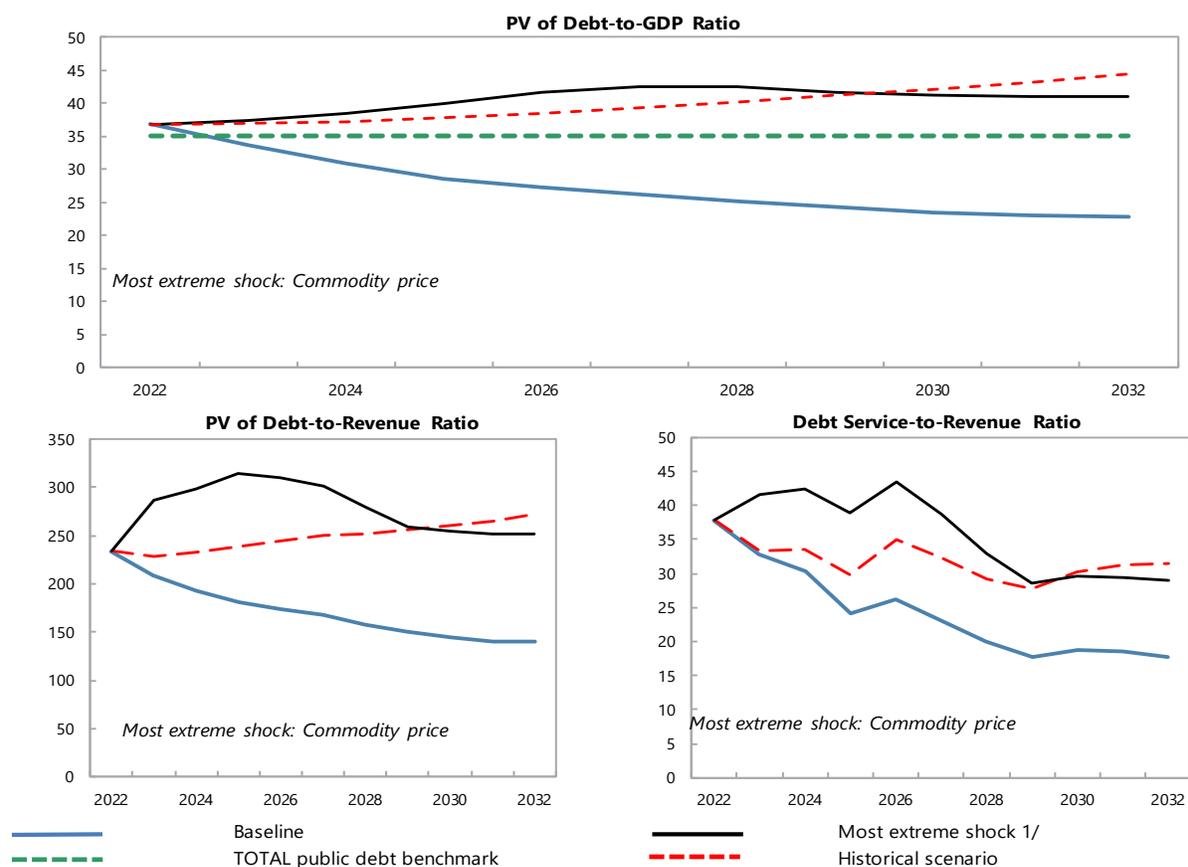
Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*		
	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG MLT debt	100%	
Terms of marginal debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	2.4%	2.4%
USD Discount rate	5.0%	5.0%
Avg. maturity (incl. grace period)	21	21
Avg. grace period	5	5

* Note: All the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests are assumed to be covered by PPG external MLT debt in the external DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2032. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

2/ The magnitude of shocks used for the commodity price shock stress test are based on the commodity prices outlook prepared by the IMF research department.

Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2022–2032

Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG medium and long-term	74%	74%
Domestic medium and long-term	18%	18%
Domestic short-term	8%	8%
Terms of marginal debt		
External MLT debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	2.4%	2.4%
Avg. maturity (incl. grace period)	21	21
Avg. grace period	5	5
Domestic MLT debt		
Avg. real interest rate on new borrowing	3.0%	3.0%
Avg. maturity (incl. grace period)	3	3
Avg. grace period	2	1
Domestic short-term debt		
Avg. real interest rate	0.7%	0.7%

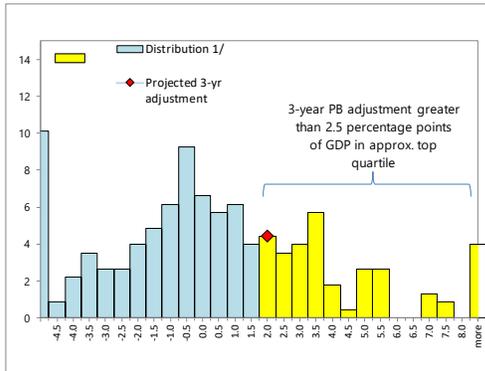
* Note: The public DSA allows for domestic financing to cover the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests in the public DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2032. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

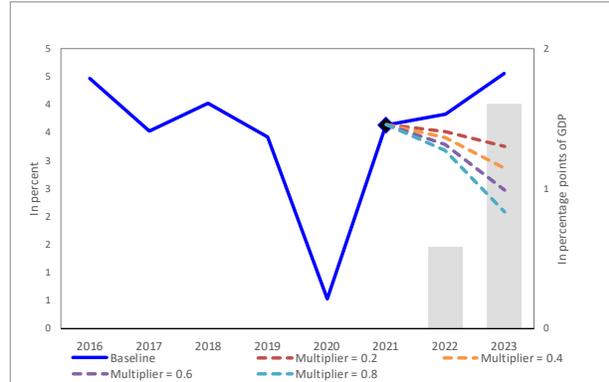
Graphique 3. Cameroun : outils de réalisme

**3-Year Adjustment in Primary Balance
(Percentage points of GDP)**



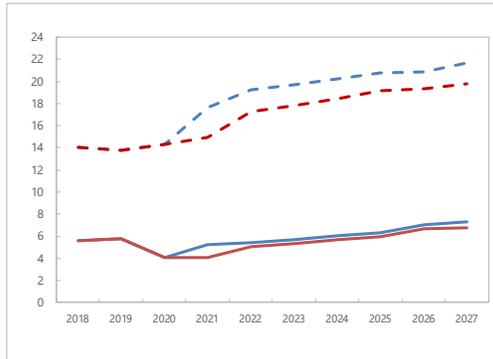
1/ Data cover Fund-supported programs for LICs (excluding emergency financing) approved since 1990. The size of 3-year adjustment from program inception is found on the horizontal axis; the percent of sample is found on the vertical axis.

Fiscal Adjustment and Possible Growth Paths 1/



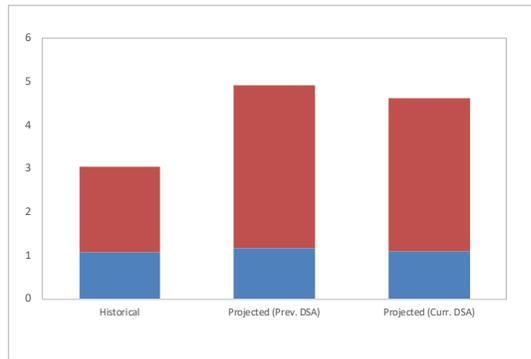
1/ Bars refer to annual projected fiscal adjustment (right-hand side scale) and lines show possible real GDP growth paths under different fiscal multipliers (left-hand side scale).

**Public and Private Investment Rates
(percent of GDP)**



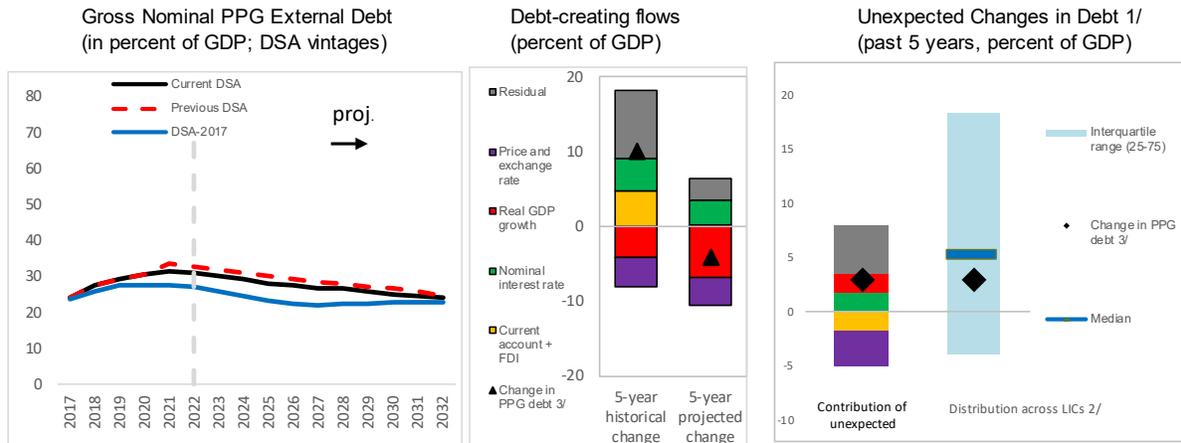
— Gov. Invest. - Prev. DSA — Gov. Invest. - Curr. DSA
 - - - Priv. Invest. - Prev. DSA - - - Priv. Invest. - Curr. DSA

**Contribution to Real GDP growth
(percent, 5-year average)**

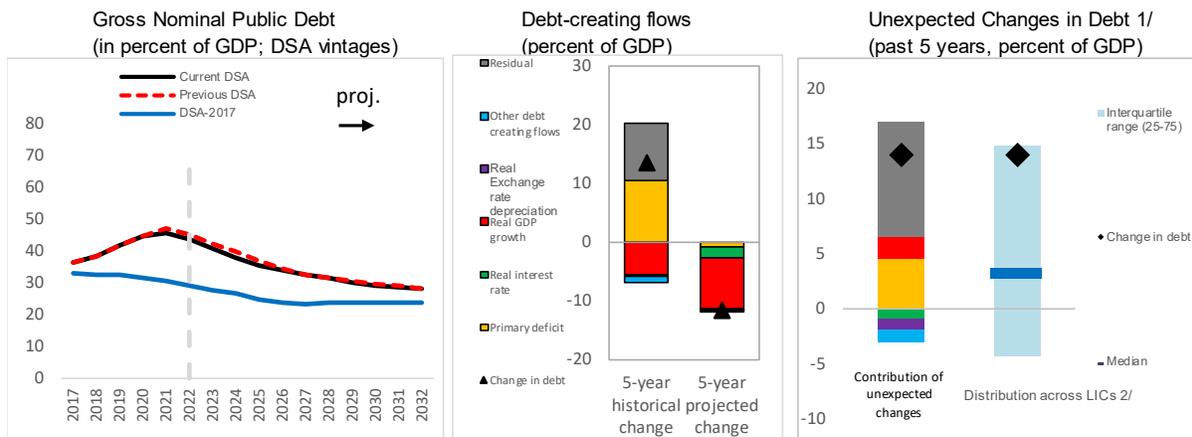


■ Contribution of other factors
 ■ Contribution of government capital

Graphique 4. Cameroun : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence



Public debt



1/ Difference between anticipated and actual contributions on debt ratios.

2/ Distribution across LICs for which LIC DSAs were produced.

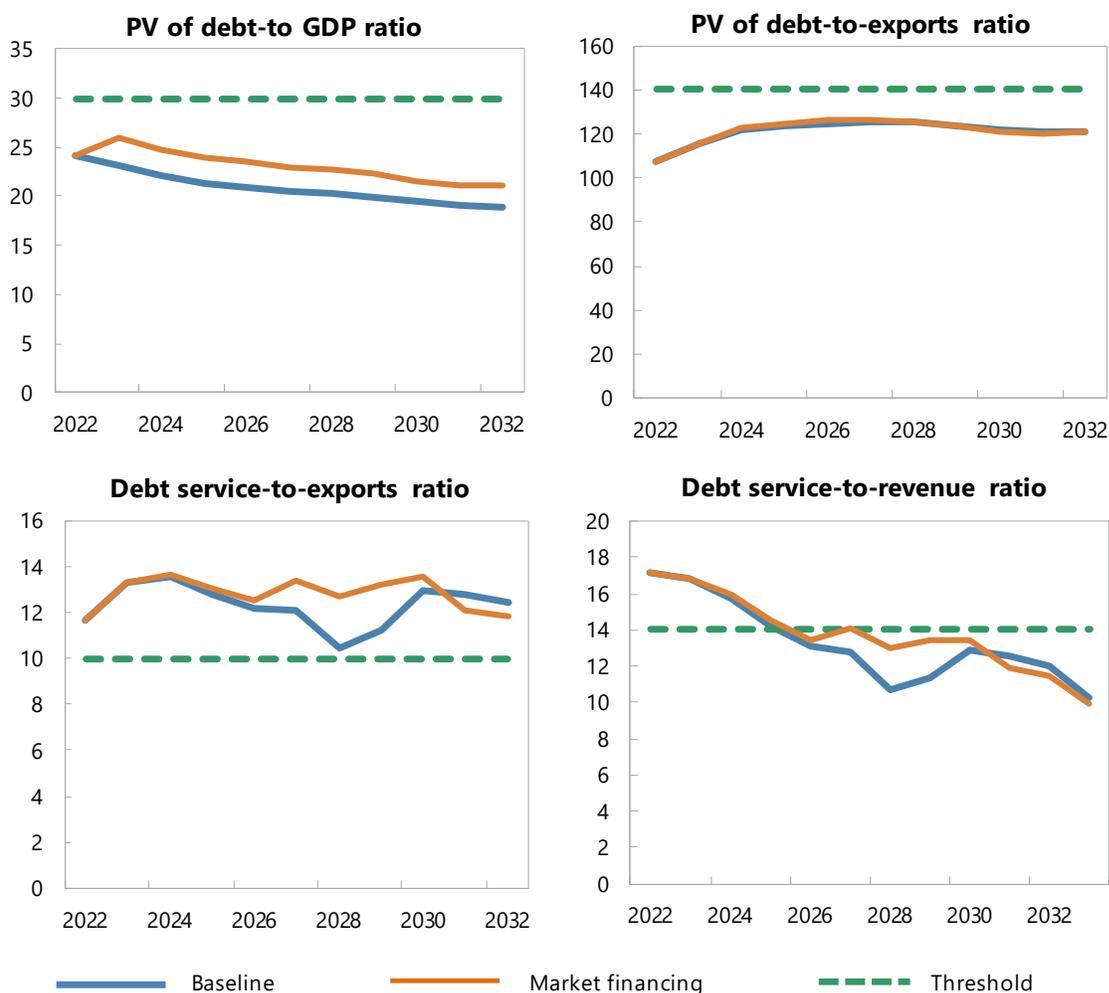
3/ Given the relatively low private external debt for average low-income countries, a ppt change in PPG external debt should be largely explained by the drivers of the external debt dynamics equation.

Graphique 5. Cameroun : indicateurs du risque de financement sur le marché

	GFN 1/	EMBI 2/
Benchmarks	14	570
Values	7	306
Breach of benchmark	No	No
Potential heightened liquidity needs	Low	

1/ Maximum gross financing needs (GFN) over 3-year baseline projection horizon.

2/ EMBI spreads correspond to the latest available data.



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

Tableau 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual			Projections										Average 8/		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Historical	Projections
External debt (nominal) 1/	32.9	32.3	33.3	33.0	32.1	31.1	30.1	29.4	28.6	27.7	27.0	26.3	25.5	24.2	24.2	28.9
of which: public and publicly guaranteed (PPG)	29.4	30.5	31.6	31.2	30.3	29.3	28.3	27.7	27.0	26.3	25.5	24.3	23.5	22.1	22.1	27.4
Change in external debt	3.5	-0.6	0.9	-0.3	-0.9	-1.0	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	-1.0	-1.1	-1.1	-0.7
Identified net debt-creating flows	2.2	1.3	-0.7	-1.0	-0.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	0.6	0.6	-0.7
Non-interest current account deficit	3.2	3.1	3.2	1.4	2.0	2.6	2.7	2.7	2.3	2.0	2.0	1.5	2.0	2.2	2.2	2.2
Deficit in balance of goods and services	3.4	2.7	2.9	2.0	2.6	3.2	3.3	3.2	2.9	2.6	2.3	1.8	2.3	2.7	2.8	2.8
Exports	19.5	15.0	18.2	22.4	20.1	18.2	17.4	16.8	16.4	15.7	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Imports	22.9	17.6	21.0	24.3	22.7	21.5	20.7	20.0	19.3	18.3	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8
Net current transfers (negative = inflow)	-1.3	-1.0	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1
of which: official	-0.3	-0.2	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Other current account flows (negative = net inflow)	1.1	1.4	1.5	1.7	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	1.2	0.5	0.5
Net FDI (negative = inflow)	-2.3	-1.5	-1.4	-1.8	-2.1	-2.3	-2.4	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1	-2.0	-2.0	-2.2
Endogenous debt dynamics 2/	1.3	-0.3	-0.3	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Contribution from nominal interest rate	1.0	0.6	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Contribution from real GDP growth	-1.0	-0.2	-1.1	-1.2	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Contribution from price and exchange rate changes	1.3	-0.8	-2.2
Residual 3/	1.2	-1.9	1.6	0.7	0.0	-0.5	-0.5	-0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0
of which: exceptional financing	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sustainability indicators																
PV of PPG external debt-to-GDP ratio	23.4	24.1	23.2	22.3	21.5	21.0	20.6	19.0	18.0	16.9	16.9	16.9	16.9	16.9
PV of PPG external debt-to-exports ratio	129.1	107.7	115.5	122.3	123.7	125.4	125.6	125.6	125.6	125.6	125.6	125.6	125.6	125.6
PPG debt service-to-exports ratio	19.3	10.2	16.4	11.7	13.3	13.5	12.8	12.2	12.1	12.5	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
PPG debt service-to-revenue ratio	25.2	11.5	21.0	17.2	16.8	15.7	14.2	13.1	12.7	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1
Gross external financing need (Billion of U.S. dollars)	3.0	1.6	2.4	1.3	1.4	1.7	1.7	1.6	1.5	1.9	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Key macroeconomic assumptions																
Real GDP growth (in percent)	3.4	0.5	3.6	3.8	4.6	4.7	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.7
GDP deflator in US dollar terms (change in percent)	-4.1	2.4	7.2	-1.3	3.8	4.0	3.0	2.7	2.4	2.0	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	2.2
Effective interest rate (percent) 4/	3.5	1.9	2.7	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.2
Growth of exports of GDS (US dollar terms, in percent)	5.5	-21.0	34.9	26.4	-2.4	-1.2	2.9	4.1	5.1	5.8	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.9
Growth of imports of GDS (US dollar terms, in percent)	7.6	-20.7	32.5	18.6	1.1	3.2	4.0	4.2	3.6	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
Grant element of new public sector borrowing (in percent)	14.9	13.3	14.2	30.1	30.2	29.1	28.5	25.3	25.0	22.6	17.6	17.6	17.6	17.6	17.6	26.1
Grant element of new private sector borrowing (in percent)	14.9	13.3	14.2	30.1	30.2	29.1	28.5	25.3	25.0	22.6	17.6	17.6	17.6	17.6	17.6	26.1
AAI flows (in Billion of US dollars) 5/	4.6	0.1	0.1	1.0	1.0	1.1	1.0	0.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	14.9
Grant-equivalent financing (in percent of GDP) 6/	1.7	1.4	1.3	1.0	0.9	0.8	0.7	0.4	0.4	0.4	1.0
Grant-equivalent financing (in percent of external financing) 6/	38.2	35.5	35.1	32.4	28.2	28.2	28.2	26.0	24.0	24.0	30.4
Nominal GDP (Billion of US dollars)	40	41	45	47	51	55	60	64	69	74	79	84	89	94	99	104
Nominal dollar GDP growth	-0.8	3.0	11.1	2.5	8.6	8.9	8.2	7.8	7.4	6.9	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	7.1
Memorandum items:																
PV of external debt 7/	25.1	25.9	25.0	24.1	23.2	22.7	22.2	20.2	17.7	17.7	17.7	17.7	17.7	17.7
In percent of exports	138.3	115.6	124.3	132.0	133.9	135.4	135.3	128.8	121.8	121.8	121.8	121.8	121.8	121.8
Total external debt service-to-exports ratio	25.0	16.0	19.6	13.7	14.8	14.9	14.3	13.7	13.6	13.7	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8	12.8
PV of PPG external debt (in Billion of US dollars)	10.6	11.2	11.7	12.3	12.8	13.5	14.2	18.3	31.5	31.5	31.5	31.5	31.5	31.5
(PV-PV-1)/GDP-1 (in percent)	1.3	1.1	1.1	1.1	0.9	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Non-interest current account deficit that stabilizes debt ratio	-0.2	3.7	2.2	1.7	2.9	3.6	3.7	3.4	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5

Sources: Country authorities, and staff estimates and projections.

1/ Includes both public and private sector external debt.

2/ Derived as $(1 - g - p)(1 + g) + \text{Ca} (1 + r)(1 + g - p) - \text{ppg}$, times previous period debt ratio, with r = nominal interest rate; g = real GDP growth rate; p = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms; Ca = nominal appreciation of the local currency, and ppg = share of local currency-denominated external debt in total external debt.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in arrears and debt relief); changes in gross foreign assets; and valuation adjustments. For projections also include contribution from price and exchange rate changes.

4/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

5/ Defined as grants, concessional loans, and debt relief.

6/ Grant-equivalent financing includes grants provided directly to the government and through new borrowing (difference between the face value and the PV of new debt).

7/ Assumes that PV of private sector debt is equivalent to its face value.

8/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

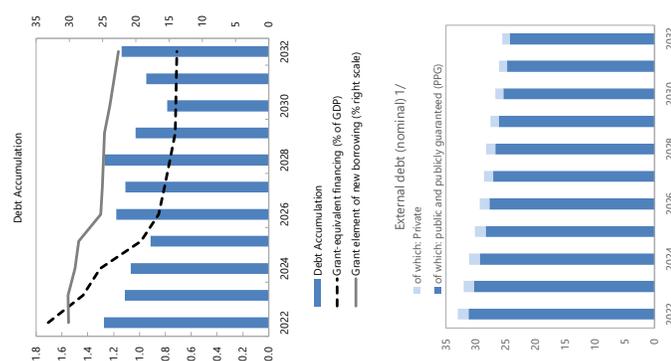


Tableau 2. Cameroun : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Average 5/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042		Historical
Public sector debt 1/	41.6	44.9	45.5	44.0	40.8	37.9	35.4	33.9	32.7	28.2	22.5	32.4	33.9
of which: external debt	29.4	30.5	31.6	31.2	30.3	29.3	28.3	27.7	27.0	24.3	20.5	22.1	27.4
Change in public sector debt	3.3	3.3	0.7	-1.6	-3.2	-2.9	-2.5	-1.4	-1.2	-0.4	-0.7		
Identified debt-creating flows	1.9	-0.1	1.6	-2.3	-2.9	-2.6	-2.4	-1.4	-1.3	-0.5	-0.8	1.9	-1.6
Primary deficit	1.9	2.1	1.5	0.9	-0.7	-0.7	-0.6	0.3	0.4	0.8	0.0	2.7	0.1
Revenue and grants	15.5	13.5	14.5	15.7	16.1	16.0	15.8	15.7	15.7	16.3	18.1	15.2	16.0
of which: grants	0.6	0.1	0.3	0.5	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1		
Primary (noninterest) expenditure	17.5	15.6	15.9	16.6	15.4	15.3	15.2	16.0	16.0	17.1	18.1	17.9	16.1
Automatic debt dynamics	-0.3	-2.2	0.1	-3.2	-2.1	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-1.3	-0.9		
Contribution from interest rate/growth differential	-1.1	0.2	-2.3	-3.2	-2.1	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-1.3	-0.9		
of which: contribution from average real interest rate	0.1	0.4	-0.7	-1.5	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1		
of which: contribution from real GDP growth	-1.3	-0.2	-1.6	-1.7	-1.9	-1.8	-1.8	-1.7	-1.6	-1.3	-1.0		
Contribution from real exchange rate depreciation	0.8	-2.4	2.5		
Other identified debt-creating flows	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0
Privatization receipts (negative)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Recognition of contingent liabilities (e.g. bank recapitalization)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Debt relief (HIPC and other)	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Residual	1.4	3.4	-0.9	0.7	-0.3	-0.4	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	1.1	0.0
Sustainability indicators													
PV of public debt-to-GDP ratio 2/	38.5	36.8	33.6	30.8	28.4	27.2	26.2	22.8	18.9	32.4	33.9
PV of public debt-to-revenue and grants ratio	265.9	234.1	208.2	192.4	180.1	173.3	167.3	140.0	104.7	22.1	27.4
Debt service-to-revenue and grants ratio 3/	24.3	49.3	43.5	37.8	32.9	30.3	23.8	25.9	22.9	17.7	12.1	22.1	27.4
Gross financing need 4/	7.7	8.7	7.7	6.8	4.6	4.2	3.2	4.4	3.9	3.7	2.2		
Key macroeconomic and fiscal assumptions													
Real GDP growth (in percent)	3.4	0.5	3.6	3.8	4.6	4.7	5.0	4.9	4.9	4.9	4.5	4.1	4.7
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	2.8	2.1	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.2	2.7	2.8	2.0
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	-1.2	1.0	-1.5	-1.4	1.2	1.1	1.6	1.6	1.4	1.4	2.3	-1.2	1.1
Real exchange rate depreciation (in percent, + indicates depreciation)	3.0	-8.0	8.5	2.1	...
Inflation rate/GDP deflator, in percent	1.2	0.5	3.3	4.8	2.4	2.6	2.1	2.0	2.0	2.0	1.6	1.6	2.3
Growth of real primary spending (deflated by GDP deflator, in percent)	6.6	-10.3	6.1	8.0	-2.8	4.1	4.4	10.3	5.0	7.0	5.2	3.3	5.5
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio 5/	-1.3	-1.2	0.8	2.4	2.4	2.2	2.0	1.7	1.6	1.2	0.7	-0.6	1.7

Sources: Country authorities and staff estimates and projections.

1/ Coverage of debt: The central government, central bank, government-guaranteed SDE debt, non-guaranteed SDE debt. Definition of external debt is Residency-based.

2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rate projections.

3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term, and short-term debt.

4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/reducing flows.

5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (i.e. a primary surplus), which would stabilize the debt ratio only in the year in question.

6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

Definition of external/domestic debt	Residency-based
Is there a material difference between the two criteria?	Yes

Public sector debt 1/

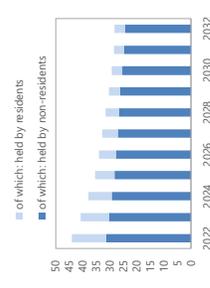
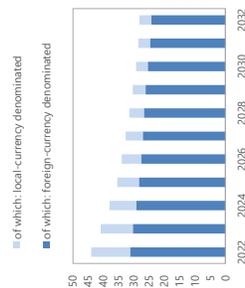


Tableau 3. Cameroun : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–2032
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
PV of debt-to GDP ratio											
Baseline	24	23	22	21	21	21	20	20	20	19	19
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	24	25	25	26	26	27	28	29	29	30	31
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	24	24	24	23	22	22	22	21	21	20	20
B2. Primary balance	24	26	31	30	29	29	29	28	27	26	26
B3. Exports	24	27	31	30	29	28	28	27	26	25	25
B4. Other flows 3/	24	24	24	23	22	22	22	21	21	20	20
B5. Depreciation	24	29	25	24	24	23	23	23	22	22	22
B6. Combination of B1-B5	24	27	26	25	24	24	23	23	22	22	22
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	24	28	27	27	27	26	26	25	25	24	24
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	24	25	26	26	25	25	25	24	23	22	21
C4. Market Financing	24	26	25	24	24	23	23	22	22	21	21
Threshold	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
PV of debt-to-exports ratio											
Baseline	108	115	122	124	125	126	126	124	122	121	121
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	108	124	139	148	157	165	173	179	184	190	198
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	108	115	122	124	125	126	126	124	122	121	121
B2. Primary balance	108	129	167	171	175	177	176	174	170	167	166
B3. Exports	108	154	230	233	235	235	234	230	223	217	214
B4. Other flows 3/	108	119	130	131	133	133	133	132	129	127	126
B5. Depreciation	108	115	110	111	113	113	113	112	111	110	111
B6. Combination of B1-B5	108	136	128	154	157	157	157	155	152	150	150
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	108	140	150	154	159	159	159	158	155	153	153
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	108	136	155	158	159	157	154	150	145	141	139
C4. Market Financing	108	116	123	125	127	127	126	124	122	121	121
Threshold	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Debt service-to-exports ratio											
Baseline	12	13	14	13	12	12	10	11	13	13	13
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	12	14	15	15	14	15	13	15	18	18	19
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	12	13	14	13	12	12	10	11	13	13	13
B2. Primary balance	12	13	15	15	15	15	13	14	17	17	16
B3. Exports	12	16	20	20	19	19	17	19	23	23	22
B4. Other flows 3/	12	13	14	13	12	12	11	12	14	13	13
B5. Depreciation	12	13	14	12	12	12	10	11	12	12	11
B6. Combination of B1-B5	12	14	17	16	15	15	13	14	16	16	16
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	12	13	14	14	13	13	11	12	14	14	13
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	12	15	15	15	14	14	12	13	16	16	15
C4. Market Financing	12	13	14	13	13	13	13	13	14	12	12
Threshold	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Debt service-to-revenue ratio											
Baseline	17	17	16	14	13	13	11	11	13	13	12
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	17	18	17	16	15	16	14	15	18	18	18
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	17	17	17	15	14	14	11	12	14	13	13
B2. Primary balance	17	17	17	17	16	15	13	15	17	16	16
B3. Exports	17	17	17	16	15	15	12	14	17	16	16
B4. Other flows 3/	17	17	16	14	13	13	11	12	14	13	13
B5. Depreciation	17	21	20	17	16	15	13	14	15	15	14
B6. Combination of B1-B5	17	18	18	16	15	14	12	13	15	14	14
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	17	17	17	15	14	14	12	12	14	13	13
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	17	21	21	20	17	16	13	13	16	15	14
C4. Market Financing	17	17	16	14	13	14	13	13	14	12	12
Threshold	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
<i>Memorandum item:</i>											
Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline)	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7	24.7

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the threshold.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator (in U.S. dollar terms), non-interest current account in percent of GDP, and non-debt creating flows.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–2032

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
PV of Debt-to-GDP Ratio											
Baseline	37	34	31	28	27	26	25	24	23	23	23
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	37	37	37	38	38	39	40	41	42	43	44
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	37	35	34	32	32	31	31	31	31	31	31
B2. Primary balance	37	37	41	38	37	35	34	33	31	31	30
B3. Exports	37	36	37	35	33	32	31	30	29	28	27
B4. Other flows 3/	37	34	32	30	29	27	26	25	24	24	24
B5. Depreciation	37	39	35	31	28	26	24	22	20	19	18
B6. Combination of B1-B5	37	36	37	34	32	31	30	28	27	26	26
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	37	41	37	35	33	32	31	30	29	28	28
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	37	37	38	40	41	42	42	42	41	41	41
C4. Market Financing	37	34	31	29	27	26	25	24	23	23	23
TOTAL public debt benchmark	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
PV of Debt-to-Revenue Ratio											
Baseline	234	208	192	180	173	167	157	150	145	141	140
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	234	228	232	238	244	250	251	256	260	264	271
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	234	217	213	205	202	201	194	191	189	188	191
B2. Primary balance	234	232	257	242	233	224	211	202	194	188	185
B3. Exports	234	224	234	221	213	206	194	185	176	169	166
B4. Other flows 3/	234	212	201	188	181	175	165	158	151	146	145
B5. Depreciation	234	243	217	196	181	167	150	137	125	115	109
B6. Combination of B1-B5	234	223	230	215	206	197	185	176	168	162	160
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	234	252	234	220	212	205	193	185	178	173	171
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	234	286	298	314	310	300	278	259	254	251	252
C4. Market Financing	234	208	193	181	174	168	158	150	145	140	140
Debt Service-to-Revenue Ratio											
Baseline	38	33	30	24	26	23	20	17	19	18	18
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2022-2032 2/	38	33	33	29	34	32	29	27	30	31	31
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	38	34	33	26	29	27	23	21	23	23	23
B2. Primary balance	38	33	34	32	34	29	24	22	24	24	23
B3. Exports	38	33	31	25	27	24	21	19	22	21	20
B4. Other flows 3/	38	33	30	24	26	23	20	18	19	19	18
B5. Depreciation	38	34	34	27	29	26	22	20	22	21	20
B6. Combination of B1-B5	38	32	33	29	31	26	21	18	19	19	18
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	38	33	36	30	32	25	22	19	20	20	19
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	38	42	42	38	43	38	32	28	29	29	29
C4. Market Financing	38	33	30	24	26	24	22	19	19	18	17

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the benchmark.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator and primary deficit in percent of GDP.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

**Déclaration de M. Andrianarivelo, de M. Sylla et de Mme Raolisoa
Andrianometiana sur le Cameroun faite à la réunion du conseil d'administration du
25 juillet 2022**

Les autorités camerounaises sont reconnaissantes des discussions franches tenues avec les services du FMI au cours des deuxièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit (FEC/MEDC). Elles accordent une grande importance à leur collaboration avec le FMI et apprécient vivement les conseils et l'assistance technique que ce dernier leur fournit et qui ont contribué à améliorer aussi bien les politiques que la gestion macroéconomiques. Les autorités camerounaises accueillent avec intérêt l'analyse pertinente concernant les prix des produits alimentaires et des carburants contenue dans le rapport, qui souligne les principaux points présentant un intérêt et donne des conseils avisés au regard du contexte actuel. Elles demeurent fermement déterminées à atteindre les objectifs du programme conformément à la stratégie nationale de développement (SND30) et résolues à faire avancer les réformes structurelles vers une croissance soutenue et inclusive. Le Cameroun étant la première économie de la région, les autorités réaffirment également leur engagement en faveur de l'objectif de la CEMAC consistant à préserver la stabilité interne et externe grâce au renforcement des réserves de change communes à l'échelle de la région.

Le Cameroun a consenti de grands efforts pour mettre en œuvre le programme de réformes économiques et financières appuyé par les accords au titre de la FEC et du MEDC. Les autorités se sont montrées fermement résolues à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la gestion des dépenses liées à la COVID : elles ont notamment achevé un rapport d'audit et publié le rapport d'exécution budgétaire 2021, ainsi que les contrats de marchés publics et les bénéficiaires effectifs. En outre, elles sont résolues à utiliser de manière transparente l'allocation de DTS d'août 2021, qui a contribué à atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie, ainsi que la hausse des prix. Sur les 264,5 millions de DTS alloués, 57 % ont été utilisés au cours des exercices budgétaires 2021 et 2022 et les 43 % restants forment une réserve pour stimuler la viabilité budgétaire et extérieure de la région.

Évolution récente et perspectives

L'économie a fait preuve de résilience malgré la situation socio-politique difficile dans certaines régions du pays, la lourde charge budgétaire que représente la lutte contre le terrorisme et le djihadisme en provenance des pays voisins, les conséquences de la pandémie

de COVID-19 et, plus récemment, les retombées de la guerre en Ukraine. La croissance du PIB réel a atteint 3,6 % en 2021, sous l'effet d'une demande intérieure accrue et d'un environnement extérieur propice. Le déficit budgétaire est tombé à 2,4 % du PIB grâce aux mesures d'assainissement budgétaire visant à réduire les dépenses et à accroître les recettes non pétrolières. La dette publique a quelque peu augmenté mais reste sous contrôle et viable malgré un risque élevé de surendettement.

Les perspectives pour 2022 et à moyen terme restent globalement positives malgré de grandes incertitudes, notamment au sujet de la durée du conflit en Ukraine et de l'évolution de la pandémie. La croissance du PIB réel devrait s'élever à 3,8 % en 2022 et à 4,6 % en 2023 pour autant que la pandémie s'estompe progressivement. L'inflation devrait atteindre 4,7 % en 2022 en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires de base mais restera inférieure au critère de convergence de la CEMAC fixé à 3 % à moyen terme.

Résultats du programme

Les résultats macroéconomiques du pays dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC ont été satisfaisants malgré le contexte national et extérieur difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et la plupart des objectifs indicatifs (OI) évalués de manière périodique et continue dans le cadre de la deuxième revue ont été respectés. Les plafonds relatifs à l'intervention directe de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et à la part des dépenses exécutées selon une procédure exceptionnelle n'ont pas été respectés, principalement pour répondre à des dépenses relatives à la sécurité, mais la tendance reste à la baisse. Il en est de même pour le plafond relatif aux arriérés intérieurs qui se sont accumulés suite à l'augmentation des subventions aux carburants et qui devraient être remboursés en priorité.

La mise en œuvre de mesures structurelles dans le cadre du programme se poursuit mais des retards ont été enregistrés : seuls quatre des neuf repères structurels ont été atteints. Les autorités ont renforcé le format des consultations entre les secteurs public et privé, conformément aux recommandations du Cameroon Business Forum. Elles ont également achevé l'étude diagnostique du régime de retraite et publié le rapport d'exécution des dépenses engagées au cours de l'année budgétaire 2021 en lien avec la COVID-19. La finalisation et la publication de la circulaire institutionnalisant la gouvernance par le biais d'un programme de contrat pour améliorer les résultats des entreprises publiques concernées ont été réalisées avec un certain retard. La réalisation des repères structurels restants est en cours et un nouveau délai a été fixé au moment de la première revue.

Politique et réformes budgétaires

Le gouvernement demeure fermement résolu à poursuivre un assainissement budgétaire favorable à la croissance afin de préserver la viabilité des finances publiques tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 et du plan de relance économique post-COVID-19. Les autorités budgétaires ont pour but de réduire le déficit budgétaire global de 2,4 % du PIB en 2021 à 0,3 % du PIB en 2024. Pour ce faire, une importance particulière sera accordée à la mobilisation de recettes intérieures non pétrolières, ainsi qu'au contrôle et à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques tout en préservant les dépenses sociales prioritaires. Les autorités élaboreront également une stratégie de recettes à moyen terme qui bénéficiera d'une assistance technique du FMI et qui portera tant sur l'administration fiscale que sur la politique fiscale.

Le Cameroun doit trouver un difficile équilibre entre le contrôle de la dette publique, la préservation de la relance, l'investissement dans les infrastructures de développement et la protection des plus vulnérables. Même si la hausse des prix du pétrole a donné lieu à des recettes pétrolières supplémentaires équivalant à 0,5 % du PIB, par rapport aux projections initiales, l'augmentation des recettes n'était pas suffisante pour compenser la hausse du coût des subventions aux carburants destinées à contenir l'augmentation des prix des carburants à la pompe et la spirale inflationniste. En raison de cette contrainte, les autorités ont décidé de réduire les dépenses en capital et les autres dépenses courantes. Afin de garantir la sécurité alimentaire de la plupart des groupes vulnérables, le gouvernement, avec le soutien de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, prévoit également de fournir une subvention ciblée pour l'achat d'engrais afin d'améliorer les rendements d'autres cultures vivrières, en particulier le maïs, le riz, le sorgho et le soja.

Les autorités sont pleinement conscientes du risque considérable que la hausse des prix du pétrole au niveau international fait peser sur la viabilité budgétaire. Elles rejoignent les services du FMI sur la nécessité de réduire progressivement les subventions aux carburants tout en limitant les conséquences sur les plus vulnérables. Toutefois, compte tenu du contexte socio-politique fragile, ainsi que de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'augmentation du risque d'insécurité alimentaire, la principale priorité avant de procéder à une quelconque modification de prix reste la mise en place de mesures ciblées adaptées pour atténuer les conséquences sur les pauvres. À cette fin, les autorités ont demandé au FMI et à d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale, une assistance technique pour les aider à identifier les groupes vulnérables et à mettre en œuvre un programme de subventions bien ciblé. Elles invitent à continuer de faire preuve de flexibilité pour éviter les crises sociales qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs du programme. En parallèle, le gouvernement a autorisé une allocation supplémentaire dans le cadre de la loi de finances 2022 rectificative, qui couvrira le coût des subventions aux carburants, ainsi que les

dépenses sociales supplémentaires.

Conformément au programme de réforme des finances publiques du Cameroun, les autorités poursuivent des réformes visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie. Elles continueront de mettre en œuvre des réformes pour améliorer la sélection, la planification et l'exécution des projets afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des investissements publics. Pour éviter l'accumulation d'arriérés, elles renforceront la gestion de la trésorerie et continueront d'améliorer les opérations de trésorerie, notamment la mise en service du compte unique du Trésor (CUT), en liaison avec la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). En outre, les autorités adopteront des plans d'engagement de dépenses réalistes, qui devraient servir à préparer des plans de trésorerie mensuels crédibles et redoubleront d'efforts pour limiter le recours aux procédures exceptionnelles.

Politique d'endettement et gestion des passifs conditionnels

Les autorités sont déterminées à améliorer la viabilité de la dette publique. Cela implique notamment de contenir la cadence des nouveaux prêts non concessionnels tout en donnant la priorité aux prêts concessionnels. Elles restreindront strictement la signature de prêts non concessionnels aux projets prioritaires pour lesquels des ressources concessionnelles ne sont pas disponibles, tout en respectant les limites d'endettement du programme, également fixées dans la loi de finances 2022 rectificative. Pour améliorer la gestion de la dette, les autorités réaffirment le rôle central du comité national de la dette publique (CNDP), qui doit approuver toute nouvelle proposition d'emprunt. Par ailleurs, la stratégie d'endettement à moyen terme restera centrée sur l'élaboration de plans d'emprunt annuels cohérents et sur le renforcement de la stratégie de communication.

Le gouvernement continuera de renforcer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services publics et de limiter les risques budgétaires. À cet égard, les autorités appliqueront une politique visant à signer des contrats de performance précisant les obligations de service public, à réduire progressivement les subventions aux entreprises publiques non productives, à établir une liste des grandes entreprises du secteur industriel cotées en bourse et à définir clairement la mission de service public d'une entreprise publique. En outre, le gouvernement a adopté une circulaire institutionnalisant la gouvernance par le biais de contrats de performance afin d'améliorer les résultats des entreprises publiques concernées. Ces contrats de performance et leurs rapports d'évaluation seront publiés régulièrement sur le site Web officiel du ministère des Finances.

En ce qui concerne la SONARA, les autorités ont déployé des efforts considérables pour faire avancer son processus de restructuration de la dette. Elles sont parvenues à un accord

avec les banques et avec la plupart des négociants. De plus, elles sont déterminées à remédier aux problèmes structurels de la SONARA et à remettre l'entreprise sur des bases financières saines conformément aux recommandations du Comité interministériel approuvées par le Président de la République. Un programme contenant un rapport sur l'état d'avancement et un plan des activités sera établi à cet effet (repère structurel à la fin mars 2023).

Politiques du secteur financier

Le Cameroun demeure attaché à la stabilité de l'union monétaire et à la viabilité du secteur financier. Le pays contribue fortement à la reconstitution des réserves internationales de la BEAC et est résolu à garantir que l'intégralité des nouvelles réglementations des changes relevant de sa compétence soient respectées, y compris dans le secteur pétrolier. À cet égard, le ministère des Finances établira une plateforme d'échange de données pour la BEAC, les banques, le Trésor et les douanes afin de faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation et des transactions financières avec le reste du monde.

Le renforcement de la stabilité du secteur bancaire et la réduction des prêts non productifs occupent également une place de choix dans le programme des autorités. Les plans visant à restructurer d'ici fin décembre 2022 les deux banques en difficulté, conformément aux délais fixés par la COBAC, progressent. En outre, le gouvernement encouragera également les banques et les institutions financières à soumettre systématiquement des données au répertoire national des sûretés mobilières (RNS) et renforcera la gestion de la Société de recouvrement des créances (SRC).

Gouvernance

Le gouvernement camerounais est conscient qu'il est important de renforcer les mesures qui visent à promouvoir la bonne gouvernance, à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption. Les autorités ont d'ailleurs répondu aux exigences en matière de transparence et de responsabilité concernant la gestion des dépenses liées à la COVID pour l'exercice 2020 et se sont engagées à faire de même pour l'exercice 2021. Avec l'assistance technique du FMI, le Cameroun procédera à un état des lieux des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment au niveau des fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique du pays. Le gouvernement préparera également un plan d'action pour renforcer la Chambre des comptes de la Cour suprême d'ici fin 2022.

Réformes structurelles

Les autorités demeurent déterminées à faire avancer les réformes requises pour améliorer la productivité et promouvoir la diversification économique, renforcer la bonne gouvernance, la transparence et les efforts de lutte contre la corruption, ainsi que pour développer les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci. Les pouvoirs publics sont déterminés à s'attaquer aux obstacles structurels qui entravent la poursuite du développement du secteur privé et la diversification économique. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie nationale de développement pour 2030, le Cameroun s'est engagé à renforcer les mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ceux-ci pour assurer une croissance inclusive et durable. Le Cameroun fait partie des pays qui ont signé la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la CoP 26. Celle-ci vise notamment à arrêter et à inverser la déforestation et la dégradation des sols d'ici 2030. À cette fin, le pays a pris des mesures pour restaurer environ 12 millions d'hectares de terres dégradées dans le cadre de l'initiative AFR100.

Conclusion

Les autorités camerounaises que nous représentons se sont montrées fermement résolues à mettre en œuvre leur programme de politiques et de réformes économiques à l'appui de leur programme de développement et de la stratégie régionale, dans des circonstances difficiles. À l'avenir, elles demeurent pleinement déterminées à mettre en place des politiques et des réformes conformes aux objectifs du programme. Elles seraient très reconnaissantes de pouvoir bénéficier du soutien de l'administrateur pour achever la deuxième revue au titre du programme soutenu par la FEC/le MEDC. Elles demandent également une dérogation pour l'applicabilité de critères de réalisation étant donné que les données relatives aux critères de réalisation pour fin juin 2022 ne seront pas connues avant la réunion du conseil d'administration, ainsi que pour la modification d'un critère de réalisation.